



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, 22 mars, à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués.**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. DUBUS (donne procuration à Mme THIROUX), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL), Mme THEOPHILE (donne procuration à M. FORHAN), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme MASMOUDI (donne procuration à M. FAUTRE).

La séance est ouverte à 20 h 32.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Bonsoir mes chers collègues, bonsoir à tous. Nous allons pouvoir commencer cette séance du Conseil municipal. Alors nous allons commencer par désigner une secrétaire de séance : je propose Isabel CIPRIANO, si elle en est d'accord, pour être secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté. »

Communications et informations diverses

Monsieur le Maire

« Alors deux informations pour démarrer ce Conseil avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 15 février 2023.

La première pour donc vous informer que nous avons eu un avis favorable du commissaire-enquêteur dans le cadre de la modification numéro 3 au PLU, qui appellera encore quelques évolutions dans la perspective du PLUI qui interviendra en fin d'année, puisque le document a été voté déjà au Conseil de Territoire.

Autre point d'information : celui de la pépinière de santé. C'est un projet que nous avons eu l'occasion d'inaugurer samedi, ce qui fait que, maintenant, cette pépinière est enfin en service avec deux nouveaux médecins qui vont s'installer, deux nouveaux médecins qui s'installeront sur la commune de Champigny, et bientôt quatre. Un projet qui avance... Et puis le déménagement du SAMI pour pouvoir répondre au mieux aux difficultés que pouvaient rencontrer les personnes qui souhaitaient avoir une consultation le soir ou le week-end, dans des locaux qui étaient exigus et qui avaient montré leurs limites, notamment pendant la période du COVID, et donc l'utilité de pouvoir accueillir les patients dans de bonnes conditions. Je remercie l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées ainsi que Geneviève CARPE sur ce dossier ; Bernard GAUDIÈRE, qui a suivi de près les travaux puisqu'on a enfin un équipement qui s'est installé dans l'ancienne mairie annexe, sur l'avenue du général-De-Gaulle, et qui répond pleinement à de très bonnes conditions d'accès. Et d'ailleurs les premiers patients qui s'y sont rendus en témoignent. Je dois dire qu'ils en sont particulièrement ravis. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2023

Monsieur le Maire

« Ces deux informations étant faites, nous allons pouvoir passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir au public. Je tiens à saluer le fait qu'il y a eu beaucoup moins de fautes dans le PV qu'avant, peut-être suite à nos nombreuses remarques sur ce sujet. Juste une petite remarque quand même. Vous avez évoqué la fin de la distribution de soixante bouteilles d'eau par Conseil.

C'est en fait un petit peu moins, car il y a toujours eu des absents ou des élus qui ne les ouvraient pas, mais cela reste bien sûr une bonne mesure basée sur l'interdiction de distribuer déjà en cours dans les entreprises. Et enfin j'aurai deux questions à poser en fin de ce Conseil. »

Monsieur le Maire

« Pour ceux qui n'étaient pas présents, ils peuvent récupérer la gourde nécessaire. « Le plastique, nous n'en jetons plus ». Et ils peuvent compléter la gourde à la fontaine qui est à côté de vous. Ensuite, il y avait Monsieur MAILLER et, je crois, Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, je suis désolé... »

Monsieur le Maire

« On est sur le PV, hein ? »

M. MAILLER

« Oui, oui, tout à fait. Je n'ai pas eu le temps de lire le PV, puisque comme vous avez l'habitude de nous faire des notes particulièrement laconiques et que vous nous avez donné un document sur l'ANRU qui fait plus de 340 pages, j'ai dû choisir de lire plutôt ce document que le PV. Donc je voterai bien sûr ce PV en vous faisant confiance, en espérant que vous n'ayez pas galvaudé mes propos. »

Monsieur le Maire

« Toujours des attaques de bon ton, comme fidèle à votre image qui ne pourra, je pense, pas changer en même temps, puisque déjà, depuis maintenant près de trois ans, vous êtes fidèle à vous-même. Et donc on vous remercie de nous faire confiance, et je crois que vous pourrez continuer à le faire, mais je vous rappelle que, même quand on a des gros dossiers, on est tenus de les lire puisqu'on est tenus de se prononcer. Donc c'est aussi valable pour l'ANRU que pour le reste. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, même chose, je n'ai pas eu le temps de lire le PV, et si j'ai des remarques, je les ferai après. Merci. »

Monsieur le Maire

« Vous me direz que cela nous permet de gagner un peu de temps. Alors, nous allons pouvoir passer donc à l'approbation de ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc le procès-verbal est adopté. Je vous remercie. Vous avez une question, Monsieur FAUTRÉ ? »

M. FAUTRÉ

« Non, non, c'est deux questions diverses en fin de séance. »

Mme CAPORAL

« Et une pour moi. »

Monsieur le Maire

L'administration me fait remarquer que si vous avez des modifications, des corrections à apporter au PV, vous avez un délai pour le faire, mais il faut que ce soit fait très rapidement puisqu'il vous avait été envoyé au préalable, et vous aviez d'ailleurs déjà fait des remarques pour certains.

Donc je vais noter la question de Monsieur FAUTRÉ et celle de Madame CAPORAL. Monsieur MAILLER, je pense qu'il y en aura plusieurs, comme à l'accoutumée.

Bien alors je vais donner lecture des procurations : Patrice LATRONCHE a donné procuration à Sophie AMAR ; Philippe DUBUS, qui, hélas, ne pourra pas rapporter un point important pour ce soir puisqu'il a eu une fracture, à Aurore THIROUX ; Évelyne SAILLAND à Sabrina ABCHICHE ; Muriel DÉGAGER à Tatiana SAUSSEREAU ; Didière DONATIEN à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ ; Franck BARON à Grégory GOUPIL ; Céline THÉOPHILE à Jean-Claude FORHAN, Monsieur Mamadou SY à Monsieur MAILLER ; Madame MASMOUDI LAJNEF à Christian FAUTRÉ. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Il n'y en a pas, donc on va pouvoir attaquer directement avec l'ordre du jour. »

Communication la liste des décisions prises par Monsieur le maire en application de de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC23-007 du 23 janvier 2023

Marché n° 22F084, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec la société HERSAND SARL DELAISY KARGO, relatif à la fourniture de petits matériels d'entretien, pour un montant maximum de 100 000,00 € HT

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois pour la même durée d'un an par reconduction expresse.

DEC23-008 du 23 janvier 2023

Marché n° 22F085, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec la société HERSAND SARL DELAISY KARGO, relatif à la fourniture de petits papiers sanitaires et domestiques, pour un montant maximum de 200 000,00 € HT

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois pour la même durée d'un an par reconduction expresse

DEC23- 010 à DEC23-041 du 7 février 2023

Achat d'une concession funéraire individuelle

Achat d'une concession funéraire familiale

Renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au columbarium

Achat d'une case de columbarium funéraire familiale

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC23-042 du 22 février 2023

Marché n° 22A214, passé selon une procédure adaptée ouverte, avec la société BTP CONSULTANTS, relative à la mission de contrôle technique – lot 1 Construction du Groupe Scolaire Henri-Bassis à Champigny-sur-Marne, pour un montant total de 48.630 € HT comprenant une tranche ferme de 36.830,00 € HT, et une tranche optionnelle de 11.800,00 € HT.

La durée prévisionnelle du marché est de 44 mois.

DEC23-043 du 22 décembre 2022

Marché n° 23A210, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, CLAIRE HORTET, dans le cadre de stages d'arts plastiques pour un montant de 1.380 € TTC

DEC23-044 du 20 décembre 2022

Marché n° 23A211, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, AMANDINE MEYER, dans le cadre d'une résidence d'artistes pour un montant de 2.530 € TTC

DEC23-045 du 5 décembre 2022

Marché n° 23A212, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, SUR MESURE SPECTACLES, dans le cadre de la nuit de la lecture 2023 pour un montant de 1.315 € TTC

DEC23-046 du 5 décembre 2022

Marché n° 23A213, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, THEATRE DE LA VALLEE, dans le cadre de la nuit de la lecture 2023 pour un montant de 650 € TTC

DEC23-047 du 16 février 2023

Exercice du droit de préemption portant sur le bail commercial d'un local sis à Champigny-sur-Marne 26 rue Albert-THOMAS.

DEC23-048 du 17 février 2023

Gestion des invendus des ventes publiques de livres et CD et des documents retirés des collections des médiathèques de Champigny-sur-Marne

DEC23-049 du 17 février 2023

Clôture de la régie de recette auprès du service Vacances pour l'encaissement de prestations diverses sur le centre de vacances d'Argelès-sur-Mer

DEC23-050 du 17 février 2023

Clôture de la régie de recette auprès du service Vacances pour l'encaissement de prestations diverses sur le centre de vacances de Flumet

DEC23- 051 à DEC23-084 du 17 février 2023

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.
Achat d'une concession funéraire individuelle

DEC23-085 du 13 février 2023

Marché n° 23A009, passé selon une procédure adaptée ouverte, avec la société ARPEGE, dans le cadre de la mise en place de logiciels informatiques pour un montant total de 35 000 € HT

DEC23-086 du 13 février 2023

Marché n° 23A010, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ALARA, dans le cadre de missions de radioprotection des travailleurs pour un montant de 1 541,67 € HT

DEC23-087 du 20 février 2023

Marché n° 23A012, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, BIOVAL, dans le cadre de prestations d'analyses biologiques pour un montant minimum de 97 € HT et un maximum de 1 000 € HT

DEC23-088 du 12 janvier 2023

Marché n° 23A013, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, QCS SERVICES, dans le cadre d'une étude diagnostic de constitution de dallage pour un montant de 2 150 € HT

DEC23-089 du 09 janvier 2023

Marché n°23A014, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, BTP DIAGNOSTICS, dans le cadre d'une mission de diagnostics immobiliers pour un montant de 800 € HT

DEC23-090 du 14 Avril 2022

Marché n°23A015, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, BTP DIAGNOSTICS, dans le cadre d'une mission de diagnostics immobiliers pour un montant total de 9 700 € HT

DEC23- 091 du 11 Juillet 2022

Marché n°23A016, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, AVISS, dans le cadre de TRAVAUX SSI CENTRE DE VACANCES LES CHARMETTES pour un montant de 39 339 € HT

DEC23-092 du 30 Janvier 2023

Marché n°23A017, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ASCAUDIT ascenseur, dans le cadre d'une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'exploitation et assistance à la gestion des marchés d'entretien du parc d'ascenseurs de la ville de Champigny pour un montant de 10 000 € HT

DEC23-093 du 20 Janvier 2023

Marché n°23A019, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, LINFRAVIOLET, dans le cadre de la représentation Ciné danse Des Ronds et des bulles pour un montant de 149.40 € TTC

DEC23-094 du 22 février 2023

Marché n° 22A215, passé selon une procédure adaptée ouverte, avec la société BUREAU ALPES CONTROLES, relative à la mission de contrôle technique – lot 2 Construction de la Médiathèque du centre-ville, pour un montant de 34.326,00 € HT. La durée prévisionnelle du marché est de 31 mois.

DEC23-095 du 21 février 2023

Marché n° 22A079, passé par une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, avec la société SCET, relatif à une étude de stationnement sur les parkings en ouvrage, pour un montant de 39 675 € HT (Tranche ferme : 25 350 € HT, tranche optionnelle : 14 325 € HT).
La durée prévisionnelle du marché est de 5 mois.

DEC23-096 du 21 février 2023

Lot 1 : Marché n°22A098, passé par une procédure adaptée ouverte, avec la société REGARDDS, relatif à l'Achat séjours Vacances 14/17 ans à l'étranger- lot : Achats de séjours linguistiques en famille, en Irlande, pour un montant de 50 000 € HT.
La durée prévisionnelle du contrat est de 1 an reconductible 3 fois.

DEC23-097 du 21 février 2023

Lot 2 : Marché n°22A099, passé par une procédure adaptée ouverte, avec la société Rencontres au bout du monde, relatif à l'Achat séjours Vacances 14/17 ans à l'étranger- lot : Achats de séjours solidaires, pour un montant de 25 000 € HT.
La durée prévisionnelle du contrat est de 1 an reconductible 3 fois.

DEC23-098 du 23 février 2023

Modification de la régie de recettes instituée au cimetière de Coeuilly et au cimetière de centre

DEC23-099 du 24 février 2023

Marché n° 22A152, passé par une procédure adaptée ouverte, avec la société SAS TECHMO HYGIENE, relatif à la dératisation, désinsectisation et désinfection des bâtiments et terrains communaux, pour un montant annuel maximum de 20 000 € HT.
La durée prévisionnelle du contrat est de 1 an reconductible 3 fois.

DEC23-100 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local en soutien financier du programme d'aménagement de voirie (création d'une voie d'accès à la future gare du grand Paris BVC

DEC23-101 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local, pour le financement du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux (travaux d'amélioration et de mise aux normes des installations de ventilation et de hottes de cuisine)

DEC23-102 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local, pour financement du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux (rénovation des chaufferies - transition du chauffage au gaz au chauffage urbain)

DEC23-103 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local pour le financement du programme d'entretien et de rénovation des équipements sportifs (installation d'un système de récupération d'énergie sur les eaux usées de la piscine Auguste-DELAUNE)

DEC23-104 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local pour le financement du programme d'entretien et de rénovation des équipements sportifs (construction d'un hangar au stade Nelson-MANDELA)

DEC23-105 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local, pour financement du programme de rénovation du patrimoine communal historique et culturel (Eglise Saint Saturnin)

DEC23-106 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local, pour financement du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux (installation de système de climatisation plus performant)

DEC23-107 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local pour le financement du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux (installation de chaudières murales)

DEC23-108 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local, pour le financement du programme de rénovation du patrimoine communal historique et culturel (rénovation de l'ancienne Mairie)

DEC23-109 du 24 février 2023

Demande de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local, pour financement du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux (création de pièces de secours dans les bâtiments scolaires)

DEC23-110 du 07 Mars 2023

Marché n° 22F131, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec la société GARDEN SERVICE, relatif à l'entretien des espaces verts de Champigny-sur-Marne, pour un montant de 61 214,70 € HT. La durée du marché est de quatre ans ferme.

DEC23-111 du 07 Mars 2023

Marché n° 22F132, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec la SOCIETE PARISIENNE D'ELAGAGE, relatif à l'entretien des espaces verts de Champigny-sur-Marne, pour un montant de 89 387,10 € HT. La durée du marché est de quatre ans ferme.

DEC23-112 du 07 Mars 2023

Marché n° 22F133, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec la société SAS PIERRE LOOBUYCK, relatif à l'entretien des espaces verts de Champigny-sur-Marne, pour un montant un montant de 67 580,10 € HT. La durée du marché est de quatre ans ferme.

DEC23-113 du 13 mars 2023

Marché n° 23A005, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, IEM sarl, relatif à la fourniture d'horodateurs et de la gestion de la dépenalisation pour un montant de 42.576,06 € TTC.

La durée du marché est de 2 ans.

DEC23-114 du 10 mars 2023

Demande d'attribution de subvention au titre de la Dotation politique de la ville (DPV) pour le projet "mise en place du schéma de référence de la gare de Champigny centre

DEC23-115 du 10 mars 2023

Demande d'attribution de subvention au titre de la Dotation politique de la ville (DPV) pour le projet "démolition/reconstruction sur site du groupe scolaire Henri-Bassis et construction d'un gymnase

Monsieur le Maire

« Non, il y a les décisions bien évidemment. Et j'imagine qu'il y aura des questions comme à l'accoutumée pour les décisions, sauf si vous voulez gagner du temps pour en consacrer plus peut-être à d'autres débats. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, mais c'est notre travail. Désolé que cela vous déplaie. Alors j'ai déjà une première question, parce que quand on lit la liste que vous nous avez donnée, on s'aperçoit que l'on va de la décision numéro DEC 23-08 à la 010, donc qu'est devenue la 09 ? Et pareil un peu plus loin : on se rend compte que de la 11 à la 41, elles n'y sont pas. Il y a sûrement une raison, j'espère que vous nous la donnerez.

Concernant la décision 23-047, vous exercez un droit de préemption sur le bail commercial d'un local. Alors je n'ai pas réussi à identifier quel était ce local, et c'est pour quoi faire du coup ? Pour mettre quel type d'activité à la place ?

La décision 23-048, eh bien j'aimerais que l'on m'explique de quoi il s'agit, puisque l'on parle de gestion d'inventaires du domaine public, de livres et CD, et les documents retirés des collections des médiathèques de Champigny-sur-Marne. Je ne sais pas... C'est quoi ? C'est un contrat ? C'est un marché ? C'est avec qui ?

Sur la décision 23-095 où l'on parle d'une étude relative au stationnement sur les parkings en ouvrage, j'aimerais en savoir un peu plus sur l'objectif de cette étude, et on souhaiterait en être destinataires une fois qu'elle sera rendue.

Concernant la décision 23-100, ou d'ailleurs sur toutes celles qui sont derrière, on peut aller de la 100 jusqu'à la 109, parce que vous faites des demandes de subventions, on ne sait pas à quel organisme. On voit quel type d'installation, mais j'aimerais connaître à chaque fois - vous pourrez peut-être me le donner ultérieurement si vous le souhaitez - le montant de la demande, le coût de l'opération et à qui on a demandé ces sommes, en tout cas ces subventions.

Ensuite sur les décisions 110, 111, 112 : ce sont a priori des décisions qui concernent les espaces verts. Donc on en a pour plus de 260 000 €. J'ai quand même souvenir que vous nous avez, dans votre campagne, mis en avant votre volonté d'améliorer le cadre de vie, les espaces verts et autres. Et là, a priori, vous passez des marchés pour tout le secteur des espaces verts. Et donc ma question serait : pourquoi ne pas créer des postes en interne qui permettraient, parce que cela fait quand même, si on calcule, à peu près 40 000 € un agent de catégorie C dans les services techniques, cela ferait plus de 6 postes et demi. Or aujourd'hui, on peut quand même s'interroger sur la façon dont on a obtenu la première fleur, dans la mesure où je n'ai pas le sentiment que l'on ait forcément mis les moyens nécessaires pour améliorer le cadre de vie, en tout cas les espaces verts. Donc ma question, c'est : pourquoi ne pas créer des postes, ou ne pas renforcer l'équipe des services techniques qui, d'après mes connaissances, est plus que réduite à peau de chagrin, alors que si on prend des gens qui sont formés, qui peuvent faire des décorations florales, je pense que la première fleur, elle sera loin derrière nous quand nous aurons mis ce genre de choses en place. Et d'autant plus que, malheureusement, le fait de faire appel à l'extérieur ce n'est pas forcément mieux parce que, si l'on prend par exemple la tonte, alors déjà, il faudrait que l'on m'explique un peu quelles vont être les missions de ces partenaires. J'imagine cette fois-ci que c'est l'égavage, mais les autres, l'entretien des espaces verts, qu'est-ce que vous mettez derrière ? Est-ce que c'est des tontes de pelouse ? Et, par expérience, les communes qui ont cherché à privatiser les services des espaces verts, alors que les compétences en interne existent, et que si elles n'existent pas, on peut les faire acquérir aux agents, cela permettrait effectivement quand même d'avoir une meilleure réactivité, parce qu'avec une entreprise, quand vous fixez dix dates de tonte dans votre marché. Si un jour il pleut plus, et que vous n'êtes pas sur une des tontes, vous êtes obligé de rajouter de l'argent, et voire même parfois, elles ne sont pas en mesure de répondre à ces besoins supplémentaires. Donc en termes de réactivité, eh bien parfois, il peut y avoir des espaces verts qui restent en friche pendant des semaines, voire des mois.

Sur la décision 23-113, a priori vous achetez des horodateurs. Déjà nous voudrions savoir combien, où seront-ils implantés et est-ce que cela veut dire que vous souhaitez instaurer sur la commune le stationnement payant ? Et est-ce que vous avez d'ores et déjà pris l'arrêté municipal de création du stationnement payant et, si c'était le cas, on souhaiterait en avoir une copie.

Enfin la décision 23-114, encore une fois, c'est une demande d'attribution de subvention, donc le coût de l'opération sur la mise en place du schéma de référence de la gare Champigny-Centre, et le montant demandé, est-ce que l'on pourrait éventuellement l'obtenir ? La même chose pour la décision 23-115. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou cela regroupe des questions déjà posées ? »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai déjà envoyé ces questions. »

Monsieur le Maire

« Sur la DSIL ? »

Mme CAPORAL

« Oui, sur les décisions. J'ai déjà envoyé la liste où je voulais connaître les montants concernés et les montants des subventions, donc je ne vais pas les énumérer puisque je l'ai déjà envoyée. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Alors ce sont des questions intéressantes, voire très intéressantes qui ont été posées puisqu'elles vont nous permettre de mettre les choses un peu au clair.

Alors concernant la décision numéro 47, celle du droit de préemption sur un bail commercial. Quel est le projet ? Il n'y a pas de projet particulier pour l'instant, puisque quand il y a l'exercice d'un droit de préemption, c'est qu'il y a un projet qui n'est pas porté par la Ville, mais par un porteur de projet. Vous devez le savoir : nous sommes dans le périmètre du CRAC, autour du centre-ville, et donc la Ville est tout à fait en droit de préempter un bail pour faire en sorte qu'elle ait la maîtrise de l'implantation d'une activité commerciale. Cela a été fait par le passé, nous allons continuer à le faire sur un certain nombre de commerces. Sur ce commerce-là, il y avait une volonté affichée de nous faire un énième point de vente de sandwicherie. Je crois que l'on en a beaucoup sur le secteur, et que nous n'en avons pas besoin de plus. Et donc nous avons fait jouer notre droit de préemption avec une discussion que nous aurons avec le propriétaire puisque, dans ces cas-là, nous ferons ce que nous avons fait, par exemple pour installer l'épicerie bio ou le caviste qui est sur la rue Jean-Jaurès : à savoir faire un appel à candidatures pour des porteurs de projets qui rentrent dans le cadre de ce que nous souhaitons faire sur ce secteur où nous disposons de ce périmètre d'intervention.

Vous avez posé une question sur les invendus. C'est quelque chose qui se fait depuis fort longtemps. Dès qu'il y a des collections qui sont un peu dépassées au sein de la médiathèque, nous les proposons à bas prix pour tous les habitants de la Ville qui souhaitent les acquérir, ce qui permet de renouveler l'ensemble des collections.

Vous avez posé une autre question qui est celle de l'étude concernant le stationnement : oui, il y a une étude qui est en cours. Mettre en place un stationnement payant - et cela répondra déjà à votre question qui est arrivée un petit peu plus tard - cela suppose une étude pour savoir quelles sont les capacités, notamment en lien avec le parking, et ce n'est pas quelque chose qui est nouveau puisque, je le rappelle pour ceux qui ont souvent dans cette assemblée des troubles de la mémoire, qui oublient un peu ce qu'ont été leurs engagements d'il y a quelques années, que dans le programme municipal de 2014, qui était aussi bien mon programme que celui de Dominique ADENOT, il était écrit noir sur blanc que le parking payant serait mis en place à Champigny. Et c'étaient des positions assumées. Je parle, et je crois qu'il en sera d'accord, et je vois qu'il acquiesce, avec l'accord de Monsieur FAUTRÉ. C'était écrit noir sur blanc. Je peux vous ressortir la page. Donc oui, on étudie la mise en place d'un parking payant, et je crois que c'est absolument nécessaire. Beaucoup de commerces le réclament parce qu'ils ont en permanence des voitures qui restent devant leur commerce, et les commerces ne peuvent pas travailler. Donc aujourd'hui, cela devient une nécessité. Par ailleurs, l'arrivée de la gare du Grand Paris fait que nous avons une obligation impérieuse de le faire. On voit d'ailleurs ce que cela produit avec les villes autour, c'est-à-dire dans le périmètre notamment du village parisien.

Nous avons, compte tenu du fait qu'à Villiers le stationnement est payant et qu'il y a la proximité d'une gare, on a un phénomène de report, avec des gens qui viennent se garer dans le quartier alors qu'ils n'ont rien à y faire, puisqu'ils ne sont pas de la commune, qu'ils n'ont pas d'utilité à venir là, mais c'est tout simplement pour éviter de payer le parking payant de la gare de Villiers. Même chose avec Joinville, même chose avec Saint-Maur. Toutes les villes aujourd'hui, qui sont dans des milieux denses, régulent leur stationnement. Et donc c'est ce que nous étudions parce que ce n'est pas quelque chose d'aussi simple à faire. Et donc cela répondra à votre question sur les horodateurs. Effectivement, on passe un marché pour acheter des horodateurs pour les mettre en place, notamment sur la rue Jean-Jaurès qui est un axe qui a besoin d'être régulé. Et donc on envisage une mise en place d'ici à cette année pour faire en sorte, comme le demandent d'ailleurs beaucoup de commerçants, que ce secteur-là soit mieux contrôlé et qu'il y ait en quelque sorte des rotations pour qu'ils puissent travailler.

Alors ensuite vous avez posé des questions sur la DSIL. Alors la DSIL, combien on va récupérer ? J'aimerais bien le savoir, Madame CAPORAL, mais ce n'est pas comme cela que ça marche, c'est-à-dire que nous, on formule un certain nombre de demandes. Vous demandez auprès de qui. Eh bien de l'État. C'est une dotation de soutien à l'investissement local, qui est versée par l'État. Il y a une enveloppe qui est définie par le gouvernement, qui est ensuite répartie en fonction des départements, en fonction de la taille des départements, répartie ensuite au niveau du Territoire, et puis après, c'est le préfet qui va décider, en fonction des projets qui vont être présentés, combien il donne. C'est comme cela que l'on a obtenu, l'année dernière, des financements assez importants, puisque l'on a obtenu pratiquement 1,2 M € l'année dernière. On ne sait pas combien on aura cette année. Cela dépend de l'intérêt des projets. Si vous regardez bien, sur les demandes qui ont été opérées, on a des demandes qui sont un peu de tous ordres, à la fois sur des questions de rénovation énergétique pour les bâtiments communaux - et Dieu sait s'ils en ont besoin, vu dans quel état ils sont - on a des besoins sur l'adaptation du chauffage, on a des besoins sur la piscine Auguste-Delaune, où chacun qui la fréquente peut le constater, on porte un nouveau bâtiment sur Nelson-Mandela pour des équipements sportifs. Là aussi on demande un accompagnement puisqu'il y a un volet environnemental ; sur le patrimoine, puisque l'église Saint-Saturnin, dont un rapport, qui date de 2012, évoquait déjà des problématiques majeures sur l'état du patrimoine. La majorité d'alors avait été alertée depuis 2012 ; cela fait plus de 10 ans, et peu de choses ont été engagées en la matière. Nous avons décidé de prendre en main ce dossier-là puisque, comme chacun sait, cette église date de bien d'avant 1905, donc elle appartient à la commune. Il en va de même sur les autres projets surtout, vous l'avez remarqué, autour du patrimoine, mais beaucoup sur l'adaptation pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Ensuite vous avez évoqué les marchés d'espaces verts, laissant entendre que la vilaine droite aurait privatisé les marchés, que l'on ferait appel au privé, que l'on a changé le mode de fonctionnement. Alors non seulement vous ne connaissez pas le sujet, j'entends ce que vous dites sur les tontes de pelouse mais, en l'occurrence, on n'a rien changé sur ce point-là, c'est-à-dire que ce sont trois marchés qui existaient, on les a renouvelés, et donc on ne privatise rien puisque c'était déjà privatisé. C'étaient déjà des entreprises qui opéraient sur ces secteurs, aussi bien sur l'élagage que l'entretien des espaces verts, et depuis fort longtemps. Donc il n'y a personne qui va perdre des emplois. Alors vous nous direz : on aurait pu supprimer ces marchés et recruter. C'est votre position. On a un mal fou à recruter des jardiniers aujourd'hui, des ouvriers paysagistes. On a un mal fou dans le secteur public d'une façon générale. Toutes les collectivités ont des difficultés ; ce n'est pas spécifique à Champigny, parce que c'est un métier où il y a une qualification vraiment forte aujourd'hui. Et ceux qui attirent encore ce type de profil, ce sont des entreprises spécialisées.

C'est pour cela que, depuis de nombreuses années, à Champigny, comme dans d'autres communes, on sous-traitait ces activités- là, parce qu'elles n'avaient plus les compétences en interne. Alors nous procédons à des recrutements, nous essayons de trouver des profils, régulièrement nous publions des annonces, nous passons des messages pour essayer d'attirer des compétences, mais force est de constater que nous avons du mal à recruter sur ce type de profession, qui est particulièrement tendue. Et même les entreprises d'espaces verts, aujourd'hui, passent régulièrement des annonces et ont du mal aussi à trouver les talents qu'il convient d'avoir pour faire des prestations de qualité.

Concernant la dotation à la politique de la Ville, la DPV, eh bien oui, on a aussi là deux projets pour lesquels on demande une subvention : le premier, c'est la gare de Champigny-Centre. On l'a déjà évoqué la dernière fois, donc je ne vais pas y revenir. Et puis le projet d'Henri-Bassis, tout le monde le connaît, il a été présenté. Vous avez eu les éléments. Cela a même fait l'objet d'une publication dans le journal municipal. Donc on demande un soutien dans le cadre de la Politique de la Ville puisque, comme chacun sait, cette école est dans un périmètre Politique de la Ville sur le secteur du Plateau. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions. Non ? Ce n'est jamais assez... Allez-y, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, ce qui serait intéressant, ce serait de remettre effectivement le montant de ce que vous avez affiché dans les demandes de subventions, c'est-à-dire combien 400 000, 500 000 et autres... Et je pense que, comme la plupart des aides de l'État, il doit y avoir soit des plafonds, soit des maximums qui peuvent être autorisés, cela aurait été intéressant d'avoir au moins cela, de savoir exactement ce à quoi on peut prétendre, en sachant que la répartition, elle appartient au préfet et que c'est lui qui décidera au final. »

Monsieur le Maire

« Eh bien non. Ce que vous venez de dire est une erreur de plus parce que, en fait, il n'y a pas de plafond. On demande en fonction d'un projet. Si on dit par exemple que l'on veut une rénovation énergétique sur un bâtiment, on dit : "Voilà l'enveloppe approximative qu'il nous faudrait pour pouvoir opérer ceci", et le préfet distribue les crédits comme il le souhaite. Il peut très bien dire : "vous avez demandé 10 projets, je ne vous en finance qu'un seul, mais je le finance à 100 %", comme il peut très bien dire : "Je vous donne 10 % sur chaque projet", comme il peut très bien dire : "Je ne finance rien pour la ville de Champigny, j'estime qu'il y a des communes qui sont prioritaires." En règle générale, ce qui est opéré dans le Val-de-Marne, c'est que quasiment toutes les Villes obtiennent quelque chose. Il y a une volonté effectivement de permettre à chaque Ville d'obtenir un financement dans le cadre de la DSIL, mais c'est très variable selon les communes et en fonction de l'intérêt du projet. Donc nous, on indique les éléments, on fait part de ce que l'on peut souhaiter, mais c'est vraiment l'État qui décide. Il n'y a pas de plafond du tout. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui bon, j'entends bien, mais ce qui nous serait utile, c'est de savoir le montant qui est prévu pour chacune des décisions. Déjà cela permettrait de passer moins de temps en début de Conseil. Là, on n'a pas assez d'éléments, on aimerait bien avoir quelques éléments. Là, on a juste une petite phrase. »

Monsieur le Maire

« Alors ce que je vais vous donner, c'est le montant des projets. Comme cela, vous allez avoir des éléments. Et puis après, je ne peux pas vous dire de combien sera la subvention. Ce n'est pas effectivement en notre pouvoir d'en décider. Alors sur les hottes de la cuisine, on va rentrer dans le détail, on va faire un peu de cuisine, le projet est de 70 000 € ; le chauffage urbain, 170 000 € ; la piscine Delaune, 160 000 € ; le hangar Mandela, 440 000 € ; l'église 1,1 M € ; les chaudières, 60 000 € ; l'ancienne mairie, 80 000 € ; les pièces de secours pour une question de sécurité 125 000 € ; la dotation à la Politique de la Ville sur la gare c'est 3,7 M € et l'école Henri-Bassis, 31,1 M €. Vous voyez, ce sont des sommes considérables ; c'est pour cela qu'il faut que l'on soit prudents dans ce que l'on vous donne comme information aussi, parce que je vois déjà ce que vous allez dire : "Ah ! Vous n'avez obtenu qu'un million sur 36 M demandés ». On a l'habitude des grosses ficelles utilisées, voire des grosses cordes. »

M. MAILLER

« Vous nous avez donné... »

Monsieur le Maire

« Mais, en l'occurrence, ce que l'on a, je vous le redis, c'est l'État qui décide. Nous, ce que l'on a souhaité faire, c'est proposer une diversité de projets pour faire en sorte de récupérer le plus possible de financements, ce qui est notre rôle. Ensuite on verra bien ce qui nous est proposé. Si on obtient, comme l'année dernière, entre 1 M et 1,5 M, on aura de quoi être tout à fait satisfaits. Voilà. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, excusez-moi, Monsieur le Maire, mais comme à votre habitude, vous aimez bien faire des procès d'intention. »

Monsieur le Maire

« Ça ne vous arrive jamais ? »

M. MAILLER

« Non, mais moi, je les assume. Vous, vous ne les assumez pas. »

Monsieur le Maire

« D'accord. »

M. MAILLER

« C'est la différence entre vous et moi. »

Monsieur le Maire

« S'il n'y avait que celle-là... »

M. MAILLER

« Et c'est assez rigolo parce que vous me reprochez de vous interrompre, et là, c'est exactement ce que vous venez de faire. Juste sur la question de ce que vous venez de dire : on ne vous reprochera pas de ne pas avoir eu... puisque vous venez d'expliquer qu'il n'y a pas de plafond, que c'est un peu le libre-arbitre de Monsieur le préfet, Madame la préfète, puisque l'on dit préfète, qui décidera de ce qu'elle attribuera ou pas. On ne pourra pas vous le reprocher. On ne peut que se féliciter d'aller effectivement chercher toutes les subventions qui sont possibles, puisque la dégradation des dotations globales de fonctionnement a eu pour conséquence... ou en tout cas, la conséquence de la baisse des dotations de fonctionnement, avec la volonté d'un État qui, aujourd'hui, veut contractualiser pour éviter d'avoir à donner des choses de manière un peu automatique aux collectivités territoriales. Donc, effectivement, c'est une bagarre, et toutes les Villes, comme vous le dites très justement, essaient de tirer leur épingle du jeu en donnant le maximum de projets. Donc c'est juste pour que l'on ait une connaissance, et ne vous inquiétez pas, même si vous n'avez que 1,1 M € au lieu de 1,5, eh bien, écoutez, on ne vous en voudra pas, et peut-être on pourra vous appuyer pour demander à ce que l'on ait un peu plus la fois d'après. Ce sont les intérêts des Campinois qui nous motivent, et pas autre chose. »

Monsieur le Maire

« J'espère que vous nous appuierez sur tous les dossiers puisque l'on en aura un important à passer aujourd'hui, et l'on aura effectivement besoin de beaucoup de financements. Donc on verra où sont les contradictions de chacun.

Monsieur TITOV, on est toujours sur les décisions, et uniquement les décisions. Il n'y a pas de débat pour l'instant. »

M. TITOV

« Non, non, je voudrais avoir une précision. Vous parliez de la revente des documents. Il me semble que l'on avait ici même parlé que désormais c'est donné plutôt à une association, et que si l'on est intéressé, ou même si le public est intéressé, on peut se rapprocher de l'association. Donc, du coup, on ne parle plus de revente ; les dons, c'est autre chose, il me semble. »

Monsieur le Maire

« Non, non, ce sont des ventes, mais à des prix extrêmement mineurs, symboliques. C'est plus une participation symbolique qu'une vente. Quand on achète un ouvrage 0,50 € ou 1 €, ce n'est pas fait pour dégager des recettes. Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que l'on passe à l'ordre du jour, et donc on va pouvoir passer au premier point, et je laisse la parole à Sabrina ABCHICHE. »

1) Remplacement d'une représentante de la commune au sein du Conseil d'école de l'école maternelle Jacques-Decour

Mme ABCHICHE

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur le remplacement du représentant de la commune au sein du Conseil d'école de l'école maternelle Jacques-Decour. Il convient de procéder au remplacement de Madame Didière DONATIEN, conseillère municipale au sein du Conseil de l'école maternelle Jacques-Decour, et il est proposé au Conseil municipal de remplacer

au sein de l'école maternelle Jacques-Decour Madame Didière DONATIEN par Monsieur Tony PESSOA-GRIJO, conseiller municipal.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ? Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Oui, des abstentions. On a bien pris en compte les abstentions ? Et donc le rapport est adopté.

à l'unanimité des suffrages exprimés

38 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

11 abstentions, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER

Point numéro 2, David SLIMOVICI pour la fixation des taux des taxes indirectes locales pour 2023. »

2) Fixation des taux des taxes indirectes locales pour 2023. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

M. SLIMOVICI

« Oui, bonsoir à toutes et à tous. Donc l'objet est la fixation des taux des taxes locales pour 2023, et en particulier la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Alors le taux de majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires a été fixé au taux maximum de 60 % par le Conseil municipal en 2017, et il continue de s'appliquer depuis. Et d'ailleurs le produit perçu à ce titre, en 2022, est de 378 716 €. Il est proposé au Conseil municipal de confirmer les taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, à savoir taxe sur les propriétés bâties 35,91 %, taxe sur les propriétés non bâties 31,42 %, et de confirmer aussi le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 26,78 %, sachant qu'il y a une majoration de 60 % sur ce taux – c'est là que c'est un peu subtil - pour les résidences secondaires. Donc tout cela c'est pour confirmer les taux actuels. »

Les avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai juste une question : la taxe de séjour est également perçue par les locations Airbnb ou pas ? »

Monsieur le Maire

« Alors là, on n'est pas sur la taxe de séjour ; on est sur le point 2. Je pense que votre question fait référence au point suivant. »

Mme CAPORAL

« Au point suivant, excusez-moi, oui, oui. »

Monsieur le Maire

« On va attendre le point suivant, si vous le voulez bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Bien évidemment, on se félicite du fait du maintien des taux et de l'application de la majoration à 60 % sur les résidences secondaires. Est-ce que vous pourriez nous donner quelques éléments sur le nombre de résidences secondaires qui sont identifiées sur la commune ? »

M. SLIMOVICI

« Il y en a 626 qui sont concernées par une résidence secondaire et donc concernées par cette taxe. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

à l'unanimité

Point numéro 3, Sophie AMAR. »

3) Conservation de la perception de la taxe de séjour à l'échelle communale pour la Ville de Champigny-sur-Marne et révision de la grille tarifaire relative à cette taxe de séjour

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Donc on vous propose une délibération pour conserver la perception de la taxe de séjour à l'échelle communale pour notre Commune, et on en profite pour réviser la grille tarifaire relative à cette taxe de séjour.

Donc, pour mémoire, le Territoire a récupéré la compétence tourisme en date du 1^{er} janvier 2023, et a décidé et voté l'institution d'une taxe de séjour pour le Territoire lors du Conseil de Territoire du 7 février 2023, et ce sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024. La loi nous autorise, lorsque les Communes avaient auparavant institué une taxe de séjour, à conserver le recouvrement de la taxe de séjour pour la Commune. Nous avons deux mois pour délibérer et décider de conserver cette taxe de séjour. C'est donc l'objet de cette délibération, puisque nous souhaitons conserver les recettes relatives aux taxes de séjour pour la Ville de Champigny.

Et donc nous en profitons pour réviser les tarifs. Vous avez les tarifs à l'écran. Je ne vais pas vous les détailler. Dans le rapport, il vous est précisé que, sur cinq ans, en moyenne, nous encaissons 102 000 €. Nous ne voulons pas dire au revoir à ces 102 000 € puisque, d'après les projections que nous avons faites, entre les dépenses du Territoire que nous devons leur reverser via le FCCT, nous aurons un solde positif. Bien entendu, dans les années à venir, nous serons toujours très vigilants pour que nous restions positifs sur ce plan précis de la taxe de séjour. »

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Il n'y avait pas de questions d'ailleurs en commission. Je rappelle à tous les rapporteurs que l'on ne reprend pas les questions et les réponses qui ont déjà été faites en commission ; on se limite aux questions en séance. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Juste, est-ce que ces tarifs-là, par rapport aux communes voisines, est-ce qu'on est dans la moyenne, est-ce qu'on n'est pas dans la moyenne ? C'est juste pour ma culture personnelle. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, c'était à propos de Airbnb : savoir s'il était versé une taxe de séjour. »

Monsieur le Maire

« Alors il y avait deux questions : la question Airbnb. »

Mme AMAR

« Alors la question Airbnb, oui. Et la deuxième question : vous voulez savoir si les autres communes du Territoire touchent à peu près, en moyenne, la même somme ? Alors déjà, elles n'ont pas toutes institué une taxe de séjour, donc elles n'auront pas le choix. La commune de Charenton... »

Monsieur le Maire

« Je crois, si j'ai bien compris la question, que c'était sur les tarifs, et pas sur les recettes. »

Mme AMAR

« Ah pardon... Sur les tarifs, on est approximativement alignés sur les tarifs des autres Communes, et sur les tarifs du Territoire... »

Monsieur le Maire

« C'est d'ailleurs l'objet de la délibération. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ?

Une abstention, Caroline ADOMO. Deux abstentions : Caroline ADOMO et Sylvain SOLARO. La délibération, c'est pour que l'on puisse conserver le produit. »

Mme ADOMO

« Bonsoir mes chers collègues, Monsieur le Maire. Je suis pour la création du Territoire particulièrement, pour la mutualisation des moyens et des compétences. C'est la raison pour laquelle je m'abstiens sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« C'est clair, merci. Donc le rapport est adopté.

à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour, dont 8 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE, M. SY, Mme MASMOUDI)
2 abstentions, M. SOLARO, Mme ADOMO

On passe au point suivant, pour l'adhésion de la commune, Cristina DE OLIVEIRA. »

4) Adhésion de la commune à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI)

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Alors cela concerne l'adhésion de la commune à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI).

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Sur cette délibération, on nous demande d'approuver l'adhésion ce qui, en soi, ne pose pas réellement de problème. On nous demande, si je me souviens bien, d'approuver les statuts, sauf que, dans les documents que l'on a reçus, il n'y avait pas les statuts. Donc c'est un petit peu embêtant. Notamment si l'on avait les statuts, j'imagine que l'on pourrait savoir comment cela va fonctionner au niveau de ce Conseil d'administration. Est-ce que, dans le Conseil d'administration de l'association, la commune aura des représentants ? »

Mme AMAR (hors micro)

« Eh bien c'est écrit dedans, c'est écrit dans le rapport. »

M. MAILLER

« Oui, mais je n'ai pas les statuts Madame AMAR. Et vous nous demandez d'approuver les statuts. Donc pour ces raisons-là, on s'abstiendra sur cette délibération qui, même si sur le fond, paraît intéressante. Mais là, c'est de la gestion interne. »

Monsieur le Maire

« Sophie Amar. »

Mme AMAR

« Je voulais juste préciser qu'il était écrit dans le rapport que cette adhésion n'ouvre pas droit à la Commune de désigner un représentant au sein des instances de gouvernance de l'association. Je voulais vous préciser que c'était déjà écrit dans le rapport. »

Monsieur le Maire

« Je ne pense pas que si vous les aviez, cela aurait changé fondamentalement les choses. C'est une association, au fond, qui permet de mutualiser les choses en termes de partage d'expériences et de connaissances. En particulier pour tout ce qui est systèmes d'information, c'est absolument nécessaire au regard du système d'information dont nous disposons, notamment pour gérer les sujets autour des ressources humaines et des finances. Nous avons un chantier important, que nous avons mené déjà depuis plus d'un an et qui n'est pas arrivé encore à son terme. On ne gère pas les choses aussi simplement sur une collectivité qui a un budget de 198 M € et près de 2 000 agents. Et donc la mutation, notamment sur de nouveaux logiciels, qui est appelée à intervenir de façon pérenne d'ici la fin de cette année, suppose quand même d'avoir pour les agents de la collectivité - et je parle bien des agents de la collectivité avant toute chose - un support qui leur sera utile à travers cette association. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Oui là, pour le coup, je rejoins mon collègue Jean-Jacques quand même, sur le fait que l'on nous demande effectivement d'approuver des documents. Cela n'aurait peut-être pas changé le sens effectif du vote si l'on avait dû se prononcer sur le fait d'adhérer ou non à cette association, mais nous demandant officiellement d'approuver quelque chose, il me paraît de bon ton quand même qu'on l'ait avant, tout simplement. Donc j'étais prêt à voter pour adhérer à cette association, j'entends les raisons pour lesquelles c'est proposé etc. mais là, c'est quand même une question de forme. Sans tomber dans le refus systématique ou le procès d'intention, on est quand même sur un document, pour le coup officiel, une délibération de notre Conseil... »

Monsieur le Maire

« Vous avez raison, on vous le transmettra. Simplement, ce sont des statuts très simples d'une association. On vous le transmettra, vous avez raison de faire cette remarque, il n'y a pas de sujet avec cela. Toujours sur le même sujet ? Je crois que les choses ont été dites, Monsieur MAILLER, mais je vous en prie. »

M. MAILLER

« Je vais vous confirmer que ce n'est vraiment pas sur le fond de ce que vous nous proposez, mais qu'effectivement quand on nous demande d'adopter quelque chose, en démocratie, on donne le document nécessaire pour que l'on puisse avoir un avis éclairé sur la question. Là, on ne l'a pas ; c'est pour cela qu'on s'abstiendra. Malheureusement... »

Monsieur le Maire

« Comme si l'on n'était pas en démocratie pour juste un point comme celui-là... Bien, nous allons passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté. Point suivant, Wilfrid BASTIN, nouvelle adhésion. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

38 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

11 abstentions, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER

5) Adhésion à l'association finance-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

M. BASTIN

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir tout le monde. Il s'agit de l'adhésion à l'association finance-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE). Il est proposé l'adhésion de la commune pour l'année 2023, avec un représentant, soit un tarif annuel de 285 €.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui... »

Monsieur le Maire

« Vous allez les approuver parce que là, on ne vous demande pas d'approuver les statuts. Je vous en prie, prenez la parole. »

M. MAILLER (n'arrivant pas à faire fonctionner son micro)

« Il doit y avoir un micro ouvert parce qu'il ne fonctionne pas. »

Monsieur le Maire

« Allez-y. »

Monsieur MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Déjà la première question, vous l'avez un peu devancée malgré tout. Pourquoi cette fois-ci on n'adopte pas de statuts, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de statuts à adopter. Et la question aussi, c'est de savoir effectivement si la commune participera ou pas au Conseil d'administration de l'association... »

(Le micro de M. MAILLER ne marche plus.)

Monsieur le Maire

« C'est parce que vous les usez, vous savez... »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Vous parlez tellement que vous les usez, et après ils sont en difficulté. »

(Monsieur MAILLER se fait prêter un autre micro.)

M. MAILLER

« Oui, donc voilà : quelle sera la place de la Commune dans cette association ? Encore une fois, le fond de ce que vous proposez paraît plus qu'intéressant et pertinent, mais encore une fois, le défaut d'information suffisante, à notre sens, ne nous permettra que de nous abstenir sur ce dossier. Merci. »

Monsieur le Maire

« Vous ferez, bien évidemment, ce que vous souhaitez en termes de vote, mais je crois que vous n'avez pas bien lu le rapport. C'est parce que vous étiez peut-être concentré sur un autre... Mais il est bien précisé l'utilité de cette association : c'est un lieu de partage, ce n'est pas un lieu de pouvoir pour savoir si l'on est représenté. On n'est pas dans un syndicat, on est dans une simple association où l'on a de l'échange de données, et cela nous permet d'avoir accès à cette base de données, et c'est ce qui nous intéresse le plus, compte tenu du sujet et de toute la nécessité qu'il y a de faire évoluer les questions de gestion, de la bonne gestion de nos finances locales. Je vous propose de passer au vote. Vous avez déjà dit beaucoup de choses sur un sujet simple, ma foi. »

M. MAILLER

« Oui mais, en fait, vous répondez toujours un peu à côté de la plaque. »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas qui est à côté de la plaque, pour le coup. »

M. MAILLER

« Excusez-moi, mais quand vous adhérez à une association, vous en devenez membre, donc vous avez un certain nombre de pouvoirs dans cette association, qui sont normalement décrits dans les statuts, et c'est pour cela que je vous posais cette question, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Bien, on passe au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Point suivant, Aurore THIROUX pour la création des 15 postes de la police municipale. »

à la majorité

41 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

8 abstentions, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI) Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. MAILLER

6) Création de 15 postes d'emploi d'agents de police municipale de catégorie C H/F

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous. Donc effectivement, cette délibération concerne la création de 15 postes d'agents de police municipale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023. Ces postes relèvent du cadre d'emploi des agents de police municipale catégorie B pour exercer des missions de police administrative et judiciaire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Ils assurent aussi l'exécution des arrêtés de police du Maire, et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et des lois pour lesquelles leur compétence leur est donnée.

Donc il y a une description de leurs activités principales et également de leurs missions d'assistance et de surveillance sur le territoire, et de leur mission de prévention auprès du public.

Je pense que ce n'est pas la peine que je précise que ce n'est pas que des créations administratives. Il s'agit bien de réelles créations de postes et de recrutement de fonctionnaires. »

Les avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame THIROUX pour votre présentation. Alors vous parlez de réelles créations de postes. Alors c'est vrai que, depuis le début du mandat, nous demandons le tableau des emplois que vous refusez de nous fournir. Donc on verra avec la préfète si c'est normal que vous ne nous le fournissiez pas alors que dans toutes les autres communes, en général, il est fourni, notamment quand il y a des créations de postes... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, si je peux me permettre de vous interrompre un instant, parce que c'est une des questions que vous avez posées. Je vous rappelle - et je vous l'ai déjà dit - vous pouvez répéter à satiété les choses, mais je vous ai déjà dit que ce rapport, certes il y avait nécessité de le faire, mais que, vu l'état catastrophique que nous avons repris du logiciel informatique, on vient d'en parler, avec 500 personnes qui n'étaient pas répertoriées dans le logiciel informatique, nous ne sommes pas encore

aujourd'hui en capacité de le faire. On pourra le faire d'ici à la fin de cette année. C'est justement les discussions sur ce logiciel. Ceci étant, le tableau des états d'effectifs, vous l'avez tous les ans, il vous est communiqué dans deux documents : le compte administratif que je vous invite à consulter, parce que vous n'allez peut-être pas jusqu'aux dernières pages, il est à la fin. Et ensuite dans le rapport sur l'égalité femmes-hommes, vous avez aussi un état complet. Donc vous avez toutes les informations par catégorie, donc cela répond pleinement à vos attentes. Alors après, si vous souhaitez avoir l'évolution au fil de chaque délibération, un peu comme vous le demandez sur d'autres sujets, dont on aura l'occasion d'échanger tout à l'heure, c'est-à-dire de faire votre travail, pour l'instant, on n'y est pas. Je vous explique quelle est la situation. Si elle ne vous satisfait pas, vous vous adressez à votre voisin qui est derrière vous, qui était votre tête de liste et qui n'a pas fait son job. Maintenant je vous invite à poursuivre... »

M. MAILLER

« Vous m'excuserez, mais je croyais que vous étiez meilleur que tout le monde, et donc je m'attendais à ce que ce soit réalisé. »

Monsieur le Maire

« Je n'en suis qu'à 2 ans, et vous en avez eu 73. »

M. MAILLER

« Est-ce que je peux finir mon propos sans être interrompu, Monsieur le Maire ? Merci. Je vous ai écouté, je vous ai laissé parler et dire tout ce que vous aviez à dire. Je vous rappelle simplement que les documents dont vous parlez, ce sont des documents qui ne font état que des postes existants et créés. Le tableau des emplois, c'est un petit peu différent. Le tableau des emplois, c'est un tableau dans lequel vous allez voir apparaître les postes qui ont été autorisés dans le cadre du budget, mais aussi vous allez avoir des informations sur les postes qui sont occupés et les postes qui sont vacants. Et donc, effectivement, ma question c'est : comment vous financez ces 15 postes, parce que vous nous dites, Madame THIROUX, qu'il s'agit de créations sauf que, quand je regarde le document budgétaire auquel vous faites référence, et notamment quand je vais dans la partie sur la présentation par fonction, dans ladite fonction sécurité, il y a 0 sur le 01. Sur le chapitre 01, il y a 0. 0, c'est le personnel. Donc cela veut dire qu'a priori, dans le budget, on n'a pas voté pour la création de ces 15 postes. Donc j'aimerais savoir comment vous allez les financer, et peut-être est-ce une autre solution, et c'est ça l'intérêt justement du tableau des emplois, c'est qu'effectivement, quand on crée des postes, on peut très bien soit les créer et rajouter à l'effectif total, ou alors qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien on supprime d'autres postes. Donc on aimerait savoir comment vous décidez de créer ces postes, soit en mettant de l'argent, mais dans le budget, a priori ça n'y était pas, et comme on n'a pas ce fameux tableau, on ne sait pas si vous supprimez des postes pour créer ces nouveaux postes. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai quelques questions. Juste pour que tout le monde soit quand même bien au clair : même si tous les salariés n'apparaissent pas dans notre logiciel, les gens étaient tout de même payés, donc ils devaient apparaître quelque part... »

(Rires)

Mme CAPORAL

« Sinon on aurait eu une révolution. Moi je voudrais revenir sur d'autres choses. Nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet. Notre position à nous n'a pas changé. À la lecture de la délibération, plusieurs questions sont restées pour moi sans réponses. J'aimerais connaître le coût de la police municipale porté au budget de fonctionnement. Je note aussi que les descriptions des missions énumérées dans la délibération diffèrent de celles du rapport, et certaines fonctions sont dévolues normalement à la police nationale, comme l'accueil des femmes victimes de violence. Comment s'insère la police municipale dans ce dispositif ? Ne faut-il pas une formation spécifique pour remplir cette fonction ? J'ai remarqué aussi que cette fonction figure dans le rapport, mais non dans la délibération. J'aimerais savoir pourquoi. De plus, j'aimerais savoir combien de policiers municipaux sont assermentés, si c'est tous ou seulement certains. Peut-on avoir des précisions sur les fonctions suivantes : je ne comprends pas bien "assurer les opérations de tranquillité vacances". Je ne sais pas très bien ce que cela veut dire, et "recueillir les doléances des habitants", comment cette fonction est-elle envisagée ? Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Madame Fily KEITA. »

Mme KEITA

« Bonsoir, merci Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir au public. Alors moi, je voulais juste réagir par rapport à la question que posait mon collègue, Monsieur MAILLER, concernant donc le fameux état du personnel. Effectivement, dans le compte administratif, on a des informations ainsi que dans le rapport égalité femmes-hommes. Mais c'est bien beau, à chaque fois, Monsieur le Maire, de se cacher un peu derrière l'ancienne majorité. Je voulais juste rappeler que cela fait bientôt trois ans, enfin deux ans, et que vous avez des obligations en tant que Maire responsable, et que cela va deux minutes de se cacher derrière son prédécesseur. Et bien sûr il y avait ce qui s'appelle "le bilan social" - vous êtes bien au fait - qui a changé, qui s'appelle maintenant "le rapport social unique", qui est obligatoire maintenant depuis 2021, qui pourrait répondre aux questions que pose Monsieur MAILLER. Et quand vous dites qu'il parle trop, il me semble que si vous nous donniez assez d'informations, il n'aurait pas à poser toutes ces questions. »

Monsieur le Maire

« Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Dans la lignée de ma collègue qui vous a posé la question sur combien cela va nous coûter, j'aimerais aussi connaître un petit peu quel type d'armement vous souhaitez confier à cette police municipale. »

Monsieur le Maire

« Bien, je vais laisser Grégory GOUPIL vous apporter des réponses, mais enfin vous en aviez déjà beaucoup dans le projet de création de police municipale. Je vous invite un peu à vous remémorer ce qui a été déjà évoqué. Grégory GOUPIL. »

M. GOUPIL

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Pour répondre, du coup, sur les doléances des Campinois, il s'agit tout simplement des mains courantes, des remontées d'informations et des problématiques de quartier, des choses qui peuvent se régler. Donc c'est vraiment une forme d'accueil, si vous voulez. On le fait déjà un petit peu aujourd'hui avec le logiciel Airs Courrier, mais là, ce serait vraiment quelque chose de dédié à la sécurité et à la tranquillité publique avec l'accueil de Campinois dans le bas de Champigny.

L'assermentation ? Oui, tous les agents seront assermentés, au même titre que les ASVP aujourd'hui. À partir du moment où il y a de la verbalisation sur la voie publique, tous les agents sont assermentés. C'est une procédure qui prend un certain temps, qui passe en préfecture, on a à peu près un délai de trois mois, on a un retour positif, et ensuite, ils peuvent verbaliser. Sans cela, on ne peut pas les mettre sur la voie publique pour verbaliser, que ce soit sur le stationnement ou avec la police municipale, par la suite, au niveau du code de la route.

"Tranquillité vacances", c'est simplement, lorsque vous signalez à la police municipale que vous êtes parti en vacances pendant une durée que vous avez déterminée, c'est des passages qui vont être accentués auprès de votre domicile.

Alors après, on peut travailler peut-être sur l'envoi de mails ou de SMS, une fois que les policiers municipaux ont fait le tour de votre habitation, pour vous rassurer et vous dire que tout va bien. En tout cas qu'il y a eu un avis de passage tel jour, telle heure et que tout va bien, et cela pendant toute la durée de vos vacances. Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? »

Monsieur le Maire

« Sur l'armement. »

M. GOUPIL

« Alors l'armement, oui, on l'a dit, on l'a redit : la police municipale sera dotée d'armes létales et d'armes intermédiaires. Mais ça, c'est quelque chose que vous connaissez depuis le début, parce que vous nous avez posé cette question à plusieurs reprises, et Monsieur le Maire a été toujours, même pendant la campagne, parfaitement transparent sur ce sujet. »

Monsieur le Maire

« Bien, il y avait une question sur les ressources humaines. Aurore THIROUX, et puis après je dirai peut-être un dernier mot. »

Mme THIROUX

« Oui, Monsieur MAILLER, vous vous inquiétez de savoir comment nous allons financer la création de ces 15 postes. Je tenais à vous rappeler qu'à notre arrivée, il y avait 70 agents sans affectation, donc pour la plupart à domicile, et donc on a beaucoup travaillé pour recaser ces 70 agents au sein de notre collectivité, mais pas que...

En fait, il y avait des personnes qui avaient été un peu oubliées, on va dire, puisque, effectivement, elles n'étaient pas à la vue de tous, et qui ont fait valoir leurs droits à la retraite, ce qui nous a permis de dégager des postes. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Madame THIROUX, j'entends bien ce que vous dites, en fait, parce que vous savez que cela fonctionne par filière. Donc cela veut dire que si vous aviez des postes qui étaient dans la filière technique, parce que c'est souvent dans la filière technique qu'il y a beaucoup d'agents qui sont en mobilité professionnelle du fait notamment de nécessités de reclassement, cela veut dire que, dans cette délibération, on aurait pu avoir création de 15 postes d'agents de police municipale, suppression d'autres postes, parce que cela veut dire que ces 15 postes-là, ceux dont vous parlez, ils sont toujours dans le tableau des emplois, on est bien d'accord ? Il doit y avoir une décision du Conseil. Il n'y a que le Conseil municipal qui décide de créer ou de supprimer des postes. Ce n'est ni le Maire, ni un adjoint. C'est uniquement le Conseil municipal. »

Mme THIROUX

« Votre question, c'était bien sur le financement, c'est-à-dire l'équilibre de notre masse salariale. Je vous réponds sur le général. Effectivement, je ne vous réponds pas sur les créations. On ne transforme pas. C'est des suppressions/créations, et donc là on est bien dans le cadre de la création qui passe au Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Madame Fily KEITA. »

Mme KEITA

« Je retire, merci. Du coup, cela rejoint ce que disait Monsieur MAILLER. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, une dernière, ensuite Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« Je n'ai pas réellement totalement ma réponse, mais j'aimerais savoir quel était l'avis du CST sur ce sujet. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'aimerais avoir le budget de fonctionnement, et puis je n'ai pas eu la réponse à propos de l'accueil des femmes victimes de violence. Ce n'est pas la police municipale qui en sera chargée, c'est bien la police nationale ? »

Monsieur le Maire

« Je vous confirme que c'est bien la police nationale. Pour autant, vous savez, il nous arrive parfois d'avoir des femmes victimes qui viennent, alors que l'on n'a pas encore les locaux de la police municipale, qui viennent jusqu'à la mairie, et parfois même notre collègue Sabrina ABCHICHE est appelée à recevoir des personnes dans cette situation-là. Et donc on les oriente et, bien évidemment, on ne peut que se réjouir d'ailleurs que, du fait d'être en QRR, nous avons aujourd'hui un référent sur le sujet, ce qui est assez rare, puisque nous sommes la seule Commune du Val-de-Marne à avoir ce dispositif actuellement. C'est appelé à s'étendre, mais on est un peu pilote en la matière. Sur l'avis du CST, on va vous donner l'information. »

Mme CAPORAL

« Et vous avez oublié le budget. »

Monsieur le Maire

« Ça, je vais vous répondre après. »

Mme THIROUX

« Oui, on avait passé effectivement en CST. Alors à l'époque, ce n'était pas le CST, c'était le CT. C'était justement la note de création de la police municipale avec l'effectif. »

Monsieur le Maire

« Je vous rappelle que l'on avait passé une information sur un nombre. Nous avons déjà eu longuement ce débat au cours d'une délibération précédente pour la création des trois premiers postes. Là, c'est 15 postes de plus pour enclencher le dispositif et préparer l'équipe une fois que les locaux seront achevés.

Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Concernant ce point, comme à chaque fois qu'il nous est présenté, quand même je rappellerai mon opposition, même si, pour le coup, elle ne sert pas à grand-chose, mais quand même mon opposition au fait que cette future police municipale soit équipée d'armes létales. Cela, ça me paraît relativement inconcevable parce qu'il me semble pour autant toujours que leur rôle doit être distinct de celui de la police nationale. Si, sur le principe, je ne suis pas opposé à la création d'une police municipale, sur ce point-là, je demeure ferme sur mes positions. Au-delà de cela, puisqu'on en est à parler de la création des postes, et je ne me souviens pas des termes du débat que nous avons eu l'an dernier, mais est-ce qu'il y a un volet de leurs missions qui, entre guillemets, « sert à compenser » les manques éventuels, qui doivent venir en supplément de l'action de la police nationale ? Est-ce qu'en termes de financement, il est prévu des subventions de l'État par rapport au budget de fonctionnement à venir de la police municipale parce que, quelque part, on peut considérer qu'il y a un très net corollaire en France entre une augmentation exponentielle des effectifs de police municipale alors que, dans le même temps, les effectifs de la police nationale n'augmentent grosso modo que de 2 ou 3 %.

Donc, quelque part, les policiers municipaux suppléent un manque, une mission régaliennne qui est affectée à l'État. Donc est-ce que, de ce point de vue-là, il y a des subventions prévues pour le fonctionnement de cette future police municipale ? Et autre question : là, on ne voit que la création de postes, mais est-ce que la phase de recrutement des personnels est déjà lancée ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a une autre question pour en finir ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« J'attends peut-être que vous répondiez pour donner ma position de vote. »

Monsieur le Maire

« Eh bien votre position de vote, on l'imagine déjà. »

M. MAILLER

« Oui, eh bien pas simplement comme vous le dites. »

Monsieur le Maire

« Vous lèverez le bras quand je demanderai les positions de vote. »

M. MAILLER

« Oui, mais non, je pense que c'est important de rappeler que, pour nous, effectivement, tout ce qui est lié à la prévention et à la lutte contre les incivilités, ce n'est pas nécessairement la police municipale qui peut y répondre. On pense que c'est certainement plus en mettant sur le terrain des éducateurs, en permettant aux associations l'insertion notamment, mais pas que l'insertion, d'être sur le territoire et de réinvestir tous ces territoires qu'ils peuvent avancer, et que s'il s'agissait simplement de pouvoir mettre en œuvre, comme c'était au départ le premier métier des policiers municipaux, les arrêtés municipaux, il y avait certainement peut-être autre chose à faire. Vous savez que le cadre d'emploi des gardes-champêtres existe toujours, que certaines villes l'utilisent et que, du coup, cela positionne autrement l'agent, puisqu'aujourd'hui, comme le dit très justement mon collègue Yvon LURIER, la police municipale, en fait, elle est là pour boucher les interstices laissés malheureusement par la police nationale, et que nous, on est de fervents défenseurs de la police nationale républicaine, puisque nous sommes dans un État unitaire et que, pour nous, il ne doit y en avoir qu'une seule : la police nationale. Et que, pour cela, il faut leur donner les moyens, il faut leur donner les formations nécessaires pour leur permettre d'assumer pleinement leur rôle qui, je le rappelle, est celui de garder la paix. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il n'y avait pas d'autres interventions ? Je vais conclure en vous donnant quelques dernières informations. J'entends votre position qui voudrait qu'on mette en place peut-être des gardes-champêtres à Champigny. Je rappelle simplement une opposition de fond sur cette question-là entre vous et nous puisque, quand je dis vous et nous, c'est la majorité et la minorité, puisque nous l'avons très clairement inscrit dans notre programme que nous créerions une police municipale. Donc nous la mettons en place. Nous assumons pleinement cette position.

Je rappelle que, pour ceux qui ont encore une vision très dogmatique sur le sujet, sur les 47 villes du Val-de-Marne, 44 aujourd'hui disposent d'une police municipale, y compris les villes de gauche qui ont des polices municipales, y compris les villes de gauche qui ont des polices municipales armées. Et qu'aujourd'hui d'ailleurs, si vous créez une police municipale avec des policiers municipaux qui ne sont pas armés, vous ne risquez pas, pour répondre à votre question, Monsieur LURIER, d'avoir du succès dans le recrutement, parce qu'il n'y a plus un seul policier municipal qui vient s'il n'est pas certain

d'avoir une arme, ne serait-ce que déjà pour pouvoir se protéger en cas de légitime défense. Je rappellerai pour ceux qui l'ont oublié ce qui s'est passé à quelques kilomètres d'ici, que ce soit à Villiers ou à Montrouge, avec deux policiers municipaux qui ont été abattus, deux femmes en l'occurrence. Donc il faut avoir conscience de tout cela. C'est très encadré. On a déjà eu d'ailleurs le cas, à un moment, de comportements qui pouvaient amener à poser des questions dans une police municipale d'une ville du Val-de-Marne. Le préfet a fait enlever les armes pendant un temps, le temps de clarifier les choses dans cette police municipale. Je ne dis pas, on n'est jamais à l'abri d'un incident, mais en tout état de cause, c'est quelque chose qui est extrêmement encadré aujourd'hui, et donc on est vigilants et sereins aussi sur cette question-là.

Sur le budget, eh bien écoutez, le budget, on l'a déjà dit, on ne va pas reprendre le détail de ce qui a déjà été dit, je vous renvoie aux discussions que nous avons eues, notamment quand on a eu la discussion sur le projet de création de police municipale.

Les recrutements, Monsieur LURIER, vous demandez s'ils étaient en cours. Pas pour ceux-là, mais je vous rappelle que l'on a déjà eu une délibération pour trois premiers postes.

Nous avons déjà deux policiers municipaux qui ont rejoint la collectivité, le troisième est en cours de recrutement, et nous attendons d'avoir l'approbation de cette délibération pour pouvoir lancer les prochains recrutements.

Vous me dites, Madame KEITA, que l'on en est à trois ans et qu'il faut arrêter de parler du passé, mais vous avez raison : trois ans, c'est très court au fond pour reprendre le détail, et donc je ne peux que souscrire. Cela fait déjà trois ans, et l'on n'a pas achevé. C'est dire l'état que nous avons repris au niveau des ressources humaines sur la gestion qui était opérée.

Et effectivement, Madame CAPORAL, je vous confirme : tout le monde était payé, y compris les emplois fictifs... (*Rires*) que l'on a retrouvés d'ailleurs au Département du Val de Marne ensuite.

Mme CAPORAL

« Ben... »

Monsieur le Maire

« Attendez, je parle, je termine et, pour l'instant, je conclus, et donc y compris les emplois fictifs qui étaient rémunérés par la collectivité et que l'on a retrouvés au Département du Val-de-Marne. Et donc je vous inviterai peut-être à un peu plus de prudence dans la gestion des ressources humaines car, si nous devons rentrer dans le détail, je peux vous dire qu'il y aurait de quoi encore faire un certain nombre de signalements. Aujourd'hui, en tout état de cause, on a une délibération qui nous permet d'avancer, c'est ce que je vous propose d'adopter ce soir : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Donc le point est adopté.

à la majorité

40 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

8 votes contre, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. MAILLER

1 abstention, M. LURIER

Point suivant : Aurore THIROUX pour le rapport annuel de la commission communale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. »

7) Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Mme THIROUX

« Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous vous présentons ce rapport annuel. Donc il y a une commission pour l'accessibilité qui est installée depuis le 18 février 2022, qui est composée de 21 membres et qui a souhaité être dans une démarche plutôt concrète, avec la mise en place notamment d'ateliers. Donc cette commission s'est réunie huit fois, et nous vous proposons ce soir ce rapport.

Ce rapport présente les résultats des travaux initiés par les deux ateliers, le bilan des trois directions concernées au titre de l'obligation légale en termes d'accessibilité, à savoir la direction des infrastructures, des transports et de l'espace public, la DITEP, la direction des bâtiments et de l'énergie, la DBE, et la direction de l'habitat. On a également joint le bilan du CCAS, de la direction des sports, de la direction des affaires culturelles sur les actions municipales.

Donc, en 2023, nous souhaitons continuer ces nombreuses actions et nous avons une feuille de route qui va nous conduire à renforcer les travaux menés par la CCA et créer de nouvelles sous-commissions thématiques. La première vient de se créer en début d'année sur le thème de l'enfance. On va également continuer à poursuivre la valorisation des actions d'inclusion handicap menées par les directions municipales, accompagner la transversalité interne, poursuivre le développement du réseau local et informer au mieux les usagers.

Je tiens également à souligner deux focus qui sont très importants cette année : donc, on va accueillir la caravane Tous aidants, et c'est nous aussi qui accueillons cette année le forum intercommunal du handicap, qui a été initié l'année dernière avec les Villes de Villiers et du Plessis, et qui va s'étoffer, puisque cette année, nous sommes rejoints par les Villes de Bry et de Saint-Maur. Donc ce sera un forum intercommunal de cinq communes.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission, 2^e commission, 3^e commission, 4^e commission, 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 6^e commission, avec un vote réservé de Monsieur MAILLER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« J'ai une petite question. Je vois que la commission a été mise en place le 18 février 2022, et je voulais savoir s'il y avait des membres de l'opposition, donc de la minorité comme vous dites, puisqu'il est précisé qu'il y a sept représentants de la municipalité. Et si oui, qui sont-ils ? »

Monsieur le Maire

« Ensuite, il y avait Chrysis CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, merci pour ce rapport. J'ai regardé, mais pas tout, mais avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais quand même faire état de choses que j'ai remarquées pour les réfections d'éclairage public qui sont en train d'avoir lieu dans différentes rues, et l'espace laissé pour le passage de personnes à mobilité réduite ne me paraît pas suffisant. Et parfois, il faudrait éventuellement changer de trottoir ; parfois, il y a des lampadaires à déplacer, des choses comme cela, et je pense que là, les choses ne sont peut-être pas assez suivies. Les travaux vont vite certainement, mais il faut peut-être les suivre davantage. D'autre part, il y a effectivement des problèmes avec des stationnements anarchiques. Et ça, c'est une vraie catastrophe. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire, merci Madame THIROUX. Je voulais juste expliquer un petit peu pourquoi, et cela rebondira sur la question qu'a posée ma collègue Caroline ADOMO, j'ai émis un avis réservé, parce que j'avais deux regrets. Le premier regret : malgré l'excellente qualité de ce rapport, il m'apparaît un peu dommage que la collectivité - et je ne devrais pas vous dire cela, mais je pense que cela pourrait intéresser tout le monde - ne mette pas concrètement en avant le chiffrage de toutes ses actions. Pourquoi ? Parce qu'il semble que c'est quelque chose d'important, de nécessaire, et de ne pas indiquer les moyens que l'on met à disposition, je pense qu'ils sont suffisamment nombreux vu la teneur du rapport, c'est dommage de ne pas le mettre. Et le deuxième regret, c'est que, effectivement, sur un sujet comme celui-là, malheureusement, Monsieur le Maire, vous n'avez pas souhaité faire d'ouverture, et mettre dans cette commission un élu de l'opposition. Or il me semble que s'il y a bien un des domaines des politiques publiques qui, à mon avis, ne peut que rassembler, que nous soyons de droite ou de gauche, que l'on s'appelle Monsieur JEANNE ou Monsieur MAILLER, eh bien peut-être que cela aurait été intéressant que l'on puisse y participer, puisque dans la composition, il n'y a aucun élu de l'opposition dedans, c'est dans les documents qui ont été donnés, notamment dans le rapport. C'est dommage. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je redonne la parole à Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui, alors concernant la liste des personnes qui composent cette commission, vous la retrouvez page 8 du rapport. Elle est détaillée avec le nom des personnes, le nom des élus et autres...

Sur le chiffrage, Monsieur MAILLER, je me dis que peut-être effectivement vous êtes déçu parce que vous avez repris l'ancien rapport, le seul et unique rapport d'ailleurs qui avait été émis par l'ancienne municipalité. C'est un rapport qui date de 2017. En fait, il faut savoir que cette commission qui est obligatoire ne s'était tenue qu'une fois et avait émis un rapport une fois.

Par contre, effectivement, contrairement à nous, ce rapport est extrêmement chiffré : des centaines de chiffres, des centaines d'actions. Je l'ai là, je vous assure, il est très fourni. Le souci, c'est que quand vous regardez les montants qui sont indiqués et les actions qui sont proposées, eh bien vous allez être très déçu du résultat. Alors on peut dire que le COVID est passé par là, mais entre 2017 et 2020, la crise du COVID, je ne comprends pas pourquoi ces actions n'ont pas été réalisées.

Nous, c'est une position assumée : on a réellement voulu tourner ce rapport sur des actions concrètes - c'est vraiment assumé - plutôt que sur des promesses qui ne sont pas tenues, parce que mettre des centaines de chiffres sans les réaliser, moi, j'appelle cela du mensonge. Voilà. Et pour effectivement le stationnement, Madame CAPORAL, on est effectivement très vigilants sur les réalisations. Merci en tous les cas de nous faire cette remarque, mais on s'en occupe. »

Monsieur le Maire

« Pas d'autres remarques ? Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Je pense que vous n'avez peut-être pas saisi mon ton ironique pour le premier point. Le deuxième point, vous précisez qu'entre 2017 et 2020, il n'y a eu qu'un seul rapport, donc il existe quand même. Là, nous sommes en 2023, donc cela veut dire qu'entre 2020, date de votre élection, et 2023, il y a eu combien de rapports ? Vous pouvez nous le rappeler. Donc je pense qu'à un moment donné, ma collègue l'a dit tout à l'heure, c'est vrai qu'il y a des choses peut-être qu'on n'a pas faites et que l'on aurait pu faire, je suis d'accord et je suis solidaire avec l'équipe puisque j'ai été membre de cette équipe, même si je n'avais pas en charge cette question-là, mais je pense qu'il faut revenir aussi un peu à une certaine modestie parce que d'un côté, quand on reprend des actions qui ont été lancées par l'ancienne majorité, je parle notamment de la baignade, aujourd'hui, c'est vous qui êtes en train de vous gargariser sur cette question-là, alors que cela a été lancé par l'ancienne majorité. Donc je pense qu'effectivement, quand il y a une nouvelle élection et qu'il y a un changement de majorité, oui, effectivement, la nouvelle majorité a bénéficié de ce qui a été fait auparavant et, par contre, peut se targuer de taper sur un ancien bilan. Mais rappelons quand même qu'entre 2020 et 2023, effectivement, il n'y a eu qu'un seul rapport. Vous parlez dans ce rapport, qui est bien fait d'ailleurs, où il y a beaucoup de choses, et je le dis ici en Conseil municipal, j'ai eu des retours positifs concernant votre action sur cette question-là. Je n'ai pas honte de le dire, mais voilà il n'y a pas d'élus d'opposition. Il me semble que, quand c'était nous, sur les commissions de ce type, je me souviens très bien notamment de la commission sur les antennes relais, l'opposition était représentée, et même ceux qui demandaient à y être en étant contre étaient représentés et acceptés. Donc faites preuve quand même d'ouverture, et je le répète, d'un peu de hauteur de vue parce que, effectivement, l'objectif commun, ce n'est pas de dire que vous échouez ou pas, l'objectif commun, c'est quand même de se mettre au service des Campinoises et des Campinois. Je crois que c'est ce qui nous regroupe tous ici. En tout cas, qui nous réunit ici, aujourd'hui. Après, effectivement, chacun a sa vision de l'atteinte de cet objectif. Merci. »

Mme THIROUX

« Madame ADOMO, je vous rappelle que je ne répondais qu'à la question de Monsieur MAILLER qui me demandait pourquoi il n'y avait pas de chiffres. Il n'y a pas de chiffres parce que... voilà. »

Mme ADOMO

« Oui, mais vous avez répondu un peu plus largement que ça, Madame THIROUX. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Madame THIROUX, vous avez répondu encore un petit peu à côté, c'est-à-dire que vous dites : ceux qui étaient là avant ont mis des chiffres, nous on n'en a pas mis. C'est un peu dommage que, justement, vous ne vous soyez pas inspirés de ce qu'ils ont pu faire de bien, même si, depuis le début, vous nous dites qu'ils font des choses mauvaises - ce qui est loin d'être prouvé. Je suis d'accord avec vous : le fait de mettre des actions à venir avec des chiffres, cela peut faire des effets d'annonce, mais je dirais que la majorité, et on le verra tout à l'heure sur les subventions aux associations, fait beaucoup d'annonces et derrière, quand on regarde les chiffres, en réalité, on est loin de ce que vous aviez annoncé. Je vais résumer un peu ce que dit Madame ADOMO : parfois, il faut savoir balayer devant sa porte avant de faire des remarques aux autres.

Concernant les chiffres, moi, les chiffres que j'attendais, c'est les chiffres de ce que vous aviez réalisé. Ce n'est pas effectivement les plans d'action ; les plans d'action, on sait très bien, vous et moi, que l'on peut leur faire dire ce que l'on veut. Par contre, le réalisé, c'est concret, et mettre en avant les efforts importants, parce que c'est ce que j'ai redit en commission, Monsieur PICOT était présent, il me semble que ce sont des coûts qui sont tellement énormes pour les collectivités, avec des aides de l'État notamment qui, quand il a pris cette loi, s'est bien déchargé sur les collectivités pour le faire. Et donc je pense que c'est important de valoriser tout cela. C'est juste cela que je disais. Si dans le prochain rapport, qui est déjà plus que très bien, on pouvait le rendre parfait en mettant des chiffres, cela permettrait aussi de pouvoir parfois quand on a des personnes à mobilité réduite qui ont le sentiment, probablement à tort, que l'on ne fait rien pour elles, eh bien on pourrait leur dire : voilà, mais regardez quand même. On a fait ça, ça nous a coûté ça. Et aussi de mettre ce que coûtent les aménagements, parce qu'on pourrait dire que c'est facile de modifier un bâtiment ancien pour mettre un ascenseur, de faire des accès, mais non, c'est très complexe. Cela demande beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent ; donc c'est pour cela que je pensais que c'était intéressant qu'on valorise toutes ces questions. »

Monsieur le Maire

« Bien, alors avant de passer au vote, quelques remarques. La première : vous avez raison, Monsieur MAILLER, de dire que c'est complexe. Ce qui pourrait répondre un peu aussi à la remarque de Madame CAPORAL. C'est complexe parce que, au fond, ce n'est pas simplement aller mettre une plateforme pour faire en sorte qu'un fauteuil puisse accéder. C'est bien plus large que cela, et les sujets sont vastes : ils regroupent à la fois des questions de bâtiment, des questions de voirie, des questions d'usage aussi, et donc il y a un travail de fond qui est opéré. Donc on travaille dessus, et je trouve un peu dur, pour ne pas dire excessif, Madame CAPORAL, quand vous dites : on se demande ce qui est fait.

Sur la voirie, il y a beaucoup de choses qui sont faites actuellement, mais on a un plan de voirie qui est compliqué, parce que l'on essaie de phaser les travaux. Il n'aura échappé à personne, je pense, ici qu'il y a beaucoup de travaux actuellement sur Champigny, à la fois parce que nous sommes la Ville la plus impactée par les travaux du Grand Paris, parce qu'il y a le développement du réseau de géothermie et différents projets de construction. Et donc, à chaque fois qu'on a des possibilités, on essaie justement de travailler sur des élargissements de trottoirs, sur des abaissés, et voyez, quand on refait une rue, quand on a un budget pour une rue, on ne va pas dire : on prend 5 %, ou 6 %, ou 7% pour l'accessibilité. Ça passe dans le budget global. Pas très loin, d'un quartier que vous connaissez bien, puisque c'est dans la rue de l'école Jean-Jaurès, vous savez qu'il y a un projet de construction qui se fait avec une maison qui était délabrée, qui menaçait de tomber depuis cinquante ans, problème qui n'a jamais été

traité. Quand je suis arrivé, j'ai alerté les services sur le sujet, on m'a dit : "Ben oui, on a fait des mises en demeure, mais ça n'a jamais été suivi. Et donc cela fait des décennies que ça dure." Eh bien on a été un peu plus fermes avec les propriétaires, qui ont fini par se décider, au regard de la pénalité que l'on allait mettre avec l'astreinte quotidienne qui risquait d'être chère s'ils ne faisaient pas les travaux de mise en sécurité nécessaires, ils ont décidé de vendre leur terrain, ce qui a permis de faire émerger un petit programme avec quatre logements, mais surtout, et c'était ça aussi pour nous le plus important, de sécuriser cet espace-là et de reprendre le trottoir. Il n'y avait plus qu'une bordure. Maintenant, tout le monde pourra passer. Et des exemples comme celui-là, je pourrais vous en donner bien d'autres. Et, à chaque fois, je peux vous assurer que tous les élus, et pas simplement Aurore THIROUX, sont vigilants sur ces questions-là. Philippe DUBUS, qui travaille sur la voirie, regarde de près ; Bernard GAUDIÈRE, sur les bâtiments aussi. Et à chaque fois qu'on peut, dans le cadre d'opérations, intégrer ces éléments, ils sont intégrés, et en particulier, puisque c'est d'ailleurs la loi maintenant, sur tous les nouveaux bâtiments. C'est aussi une priorité que l'on a dans le plan de reconstruction des bâtiments. Je pense notamment aux écoles. On priorise sur des écoles qui sont en très mauvais état, avec des Pailleron, mais aussi des écoles où il y a des difficultés sur ces sujets. Donc vous voyez que c'est une véritable priorité. Juste pour préciser, Caroline ADOMO, je veux bien que vous disiez : il y a un rapport entre 2017 et 2020 ; il n'y en a qu'un entre 2020 et 2023. Un, nous ne sommes qu'au début 2023, pas à la fin, et il n'aura échappé à personne qu'il y a eu quand même deux années un peu particulières avec le COVID où, justement, toutes les personnes qui étaient en situation de handicap, nous ne pouvions pas les réunir dans la commission en question parce qu'elles étaient considérées parfois comme fragiles. Donc aujourd'hui, tout a été remis en route depuis un an. Au bout d'un an, il peut y avoir un rapport, parce qu'il faut quand même avoir des choses à dire dans le rapport. Et donc c'est ce que nous faisons, et je vous remercie quand même de dire que vous avez des bons retours. Et vous voyez, il n'y avait pas de sujet ou de volonté de ne pas avoir un représentant de la minorité, loin de là, de notre part. Simplement, on a essayé de prioriser en fonction des délégations qui sont les plus stratégiques pour faire avancer ce sujet, ce qui explique la composition des élus que j'ai retenus pour animer cette commission et y apporter toute leur volonté d'investissement. Mais il n'y a aucun problème, je suis tout à fait favorable à vous y intégrer, si vous le souhaitez, cette commission, et vous êtes la bienvenue pour en faire partie, si vous le souhaitez. Vous êtes d'accord ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Il n'y a que Madame ADOMO ? »

Mme ADOMO

« Je suis membre d'une association qui lutte contre l'isolement des personnes âgées et qui sont souvent en situation particulière, donc cela m'intéresse de l'intégrer. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous êtes à l'intérieur de cette commission, et il n'y a que Madame ADOMO, pour répondre à votre question, puisque c'est le choix du Maire. Je n'ai pas envie de vous avoir en plus sur ce sujet-là, parce que je crois que ce n'est pas un sujet, au regard de l'approche qui a été la vôtre sur ce sujet, je n'ai pas senti que c'était quelque chose qui vous intéressait, mais je savais que Caroline ADOMO fait partie de cette association, depuis longtemps d'ailleurs, et donc elle a une appétence pour le sujet. On se fixe sur des gens qui ont de l'appétence. Quand on regarde le bilan, je crois qu'il n'y a pas à en discuter.

Bien. Je vous propose, avec la modification que j'ai proposée, d'adopter ce rapport. En tout cas, ce n'est pas d'ailleurs une adoption, c'est une prise d'acte.
Donc nous prenons acte de ces échanges. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'ai une petite remarque, moi. Il n'y a pas de problème pour prendre acte de ce rapport. Puisque vous parlez de cette rue devant Jean-Jaurès et qui continue rue Ampère, je vous signale quand même qu'il y a des bornes qui empêchent le passage des personnes à mobilité réduite, des dispositifs pour empêcher le stationnement. Maintenant, la circulation étant beaucoup plus fluide dans ce quartier, ce serait une bonne occasion de les enlever. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors, pour l'instant, elle n'est pas forcément plus fluide, parce que sur la rue, notamment Savu, il y a encore des travaux. Bon, je pense que vous devez le savoir. Et par ailleurs, je vous l'ai dit, et donc je vous le redis, je ne peux que vous rejoindre sur l'état de notre voirie : il y a des villes qui se sont construites d'une certaine façon, disons un peu plus cohérente, que celle de notre histoire, mais c'est notre histoire, et nous devons tous l'assumer collectivement, à savoir qu'on a créé des rues, et après on a créé le logement. Nous, on a d'abord créé le logement, et après on a défini ce qui restait pour les rues, ce qui explique la raison pour laquelle nous avons des rues qui sont particulièrement étroites. Je peux vous en citer des dizaines et vous m'accorderez tout de même, comme à l'ensemble de l'équipe, que l'on aura du mal à réparer, en même deux ou trois ans, ce qui n'a pas pu être traité pendant des décennies. Je le dis sans vouloir accabler le passé, je le dis simplement parce qu'il y a cette histoire, qui date depuis de nombreuses décennies, d'un aménagement qui n'a pas toujours été réfléchi sur ces questions-là. Vous pouvez prendre aussi bien pour des secteurs pavillonnaires dans le centre-ville, vous avez des rues étroites, je pense par exemple à la rue Juliette de Wils, il y en a plein d'autres où il y a des secteurs résidentiels comme, en particulier, le secteur des cités-jardins. Cela fait partie de notre histoire, nous devons l'assumer collectivement, et nous devons essayer de trouver les bonnes réponses adaptées pour chaque secteur. Et je peux vous dire qu'on le fait. Alors, après, on a 160 kilomètres de voirie, ça va prendre du temps, nous avons près de 80 bâtiments qui ont besoin d'aménagements, ça va prendre du temps.

C'est aussi des budgets et, comme chacun le sait, les budgets ne sont pas extensibles. Bien nous avons eu un débat, je pense, fort nourri, donc nous avons pris acte de ce rapport, et nous allons pouvoir passer au point suivant qui est un point important, qui devait être rapporté par Philippe DUBUS mais, compte tenu de sa fracture, il ne pourra pas être là, donc je vais le rapporter. C'est celui concernant l'adoption de la convention pluriannuelle de l'ANRU. »

à l'unanimité

g) Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier du Bois l'Abbé. Approbation de la convention pluriannuelle ANRU. Autorisation donnée à Monsieur le maire ou à son représentant de la signer

Monsieur le Maire

« Donc ce projet est un projet important pour notre Ville. Après celui du centre-ville, c'est le deuxième projet structurant important. Je souhaite rappeler que ce projet s'inscrit bien évidemment dans le protocole de préfiguration qui a été défini en février 2019, et donc nous avons repris l'ensemble de ce protocole qui avait été signé par l'ancienne municipalité, avec des éléments qui ont pu évoluer sur les points de programmation, en particulier pour enrichir la question du développement économique, pour enrichir la qualité sur le volet scolaire ou sur le volet des questions d'aménagement, en particulier pour toutes les questions de voirie. Pour autant, nous reprenons ce qui a été défini dans le cadre de ce protocole de préfiguration, à savoir les grands objectifs du projet : poursuivre le désenclavement du quartier - la première partie avait été opérée dans le cadre de l'ANRU 1 - améliorer le réseau des voiries, aussi bien pour les vélos, les piétons que les voitures, l'amélioration de la desserte en transports avec la perspective de l'arrivée de la gare de Brie-Villiers-Champigny sur la 15 Sud, la création de nouveaux équipements publics modernes et accessibles, favoriser la mixité avec une stratégie de diversification de l'habitat, renouveler le parc de logements sociaux et privés dans une stratégie ambitieuse de réhabilitation, de résidentialisation, la requalification et la redynamisation du tissu commercial et économique. C'est un volet important et, effectivement, qui a été enrichi avec ce pôle économique qui vise à intégrer à la fois la mission locale et l'hôtel d'activité, mais avec de nouvelles activités complémentaires, le développement de l'excellence sportive, d'éducation, d'environnement grâce à de nouveaux équipements publics et des aménagements de qualité. Il y a un point dont on ne parle pas suffisamment qui est celui sur tout ce qui est réseaux, parce que ce quartier souffre de réseaux qui sont anciens en termes aussi d'assainissement, et une reprise en compte sur cette question-là. Et puis l'amélioration de la qualité et de la sécurité et de la tranquillité publique. Donc ceci se décline avec une construction puis une démolition du groupe scolaire Solomon, en frange du quartier, sur l'avenue Salvador-Allende, pour intégrer toute l'offre qui convient pour les élèves, 538 élèves au total, à la fois pour l'école et le centre de loisirs, dans une logique d'excellence puisque nous envisageons d'intégrer une classe CHAM autour des questions d'apprentissage de la musique et des arts plastiques, la démolition et une reconstruction d'équipements sportifs du pôle Léo-Lagrange. Je rappelle que, dans le protocole de préfiguration, figurait l'option de la démolition des deux équipements sportifs à savoir Léo-Lagrange et Guimier, et que nous n'en retenons qu'un avec la construction d'un pôle excellence et un pôle jeunesse intégrés. Vous avez le détail de la programmation qui est envisagée, plus à proximité, un terrain qui correspond à ce que l'on appelle dans le quartier le Maracana, qui est appelé à remplacer donc le City-stade, et faire en sorte que nous ayons des terrains d'extérieur en libre accès, la construction de la médiathèque comprenant tous les espaces presse et l'auditorium, et l'ensemble de la programmation qui est prévue sur cet équipement, tous les équipements publics qui sont prévus, la création et la requalification au total de 20 000 m² d'espaces publics, et en particulier autour des questions de résidentialisation des résidences des bailleurs, les aménagements, donc c'est la création de quatre nouvelles voiries et la restructuration des existantes. Donc ce sont des investissements importants sur lesquels il a fallu batailler, en particulier avec le territoire qui, au départ, avait un peu de mal à intégrer la prise en compte de sa compétence d'aménagement, puisque nous n'avions pas eu encore de cas depuis la création de notre EPT.

Les aménagements sont bien évidemment accompagnés de la création d'espaces verts avec beaucoup d'arbres, et puis de noues paysagères qui sont intégrées dans ce projet afin de lutter contre les îlots de chaleur. Je rappelle que ce quartier est un secteur, comme on dit, de dalles, et donc on a des effets de chaleur qui sont extrêmement importants, hormis sur une partie du quartier où l'on a un espace vert important et qui est très grandement préservé. Enfin la partie du tiers-lieu, donc cet hôtel d'activité, qui est un élément important pour la partie à la fois du développement économique, mais aussi de l'économie sociale et solidaire, puisque c'est prévu dans ce projet. La place du centre commercial, qui lui aussi figurait dans le protocole de préfiguration et qui a été fortement renforcé, avec l'idée de reprendre la main sur le parking actuel pour étendre l'espace du marché et permettre le rayonnement de ce marché en lien avec Chennevières, puisqu'il y a une ouverture sur le secteur. Sur la question des logements, contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, on n'allait pas raser le quartier, et d'ailleurs le chiffre des 311 logements, qui sont évoqués, souvent, on dit : "On va démolir 311 logements". Ce chiffre, il est faux ; il n'y en a que 259 en démolition, 52 sont des changements d'usage qui avaient déjà été évoqués par le passé. J'ai oublié de mentionner tout à l'heure aussi un pôle de santé, qui viendra au pied de l'immeuble qui est envisagé à la place de Léo-Lagrange.

À cela s'ajoute, au-delà des logements qui seront concernés, une reconstitution de l'offre qui sera faite en intégralité. Nous en avons l'obligation, et donc l'ensemble de ces logements seront reconstitués, pour partie sur la commune, et pour partie au sein de l'EPT, au sein en particulier des villes carencées. D'ailleurs ce projet a été fortement salué par l'État, de telle manière à rééquilibrer les villes qui manquent de logements sociaux avec les villes qui en ont beaucoup. Je note d'ailleurs que certaines villes qui avaient beaucoup de logements sociaux, dans le cadre des réhabilitations, vont beaucoup plus loin que nous dans le département du Val-de-Marne, et je pense notamment sur le territoire de GPSEA. Nous allons reconstituer aussi l'offre diversifiée avec 450 logements neufs, qui viendront sur l'ensemble du secteur en PLS en LLI, en accession. Et puis, un point extrêmement important : nous allons avoir une réhabilitation lourde, il y a eu un gros travail de fait pour obtenir les financements, en particulier auprès de Paris Habitat, que j'ai récupérés dans les négociations qui ont été longues et difficiles, mais 16 M € de plus pour travailler à la réhabilitation qui est fortement attendue par les habitants qui ont souvent des systèmes électriques et des systèmes de plomberie qui datent d'une cinquantaine d'années, qui n'ont pas eu du tout de travaux depuis.

Au total, il y aura 1 168 logements résidentialisés, une amélioration du cadre de vie aussi pour l'ensemble de ce secteur, plus le lancement d'un plan de sauvegarde pour la copropriété Boileau, donc pour les 190 logements concernés. Donc l'ensemble de ce projet est d'une hauteur de 285 839 401 €. Vous avez l'ensemble de la maquette budgétaire avec une contribution importante de l'ANRU.

On s'est beaucoup battu pour obtenir un financement à la hauteur de ce que nous souhaitions, et je remercie d'ailleurs les habitants de tous les quartiers, en particulier du quartier du Bois l'Abbé, mais pas seulement, qui se sont mobilisés pour obtenir les financements pour cette rénovation urbaine importante, puisque c'est le premier quartier en Politique de la Ville en termes de volume de rénovation urbaine du Val de Marne, et le troisième en Île-de-France. Donc nous avons obtenu une enveloppe de plus de 82 M € de la part de l'ANRU, qui se décompose à la fois en termes de subventions et de prêts d'Action Logement, un financement de près de 23 M € de Paris Est Marne & Bois pour les questions d'aménagement et d'assainissement, un financement de la Ville qui est donc à porter à hauteur de plus de 30 M €, 30 969 000 € en particulier pour les équipements publics, et un financement extrêmement important de la part de Paris Habitat puisque, au total, on a réussi à monter à plus de 75 M € pour la réhabilitation des logements et la résidentialisation, et plus de 50 M € pour l'Immobilière 3F. Voilà donc un projet global qui est important pour la Commune.

C'est le deuxième projet structurant qui s'inscrit dans la lignée de ce qui avait déjà pu être déjà engagé dans le cadre de l'ANRU 1, du protocole de préfiguration de février 2019, avec quelques ambitions complémentaires que nous avons ajoutées, ce que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer sur le développement économique. Je crois que c'est important dans un quartier où nous avons une part notamment de jeunes, et de moins jeunes, qui sont sans emploi et une volonté forte de pouvoir faire en sorte que l'on ait un quartier qui soit désenclavé et qui soit véritablement raccroché à la ville, lui qui était considéré encore, il y a quelques années, avant l'ANRU 1, qui a trouvé une petite partie des premiers éléments d'un raccrochement, puisque c'était un boulevard circulaire, et on considérait souvent que ce quartier était totalement isolé, un peu à la marge de la ville. Et donc il est totalement au cœur de la ville et de nos préoccupations. Voilà ce que je pouvais vous dire de ce rapport. Il va vivre son étape. Ce soir, nous allons donc procéder au vote pour cette convention, il reviendra ensuite le mois prochain au Territoire de le voter aussi, et puis nous aurons la signature de la convention, comme cela se fait classiquement, comme cela a été fait pour l'ANRU 1.

L'avis des commissions

Avis favorable de la 2^e commission ; deux votes réservés de Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ
1^{re} commission : un avis réservé de M. SY
3^e, 4^e, 5^e, et 6^e commissions, un vote favorable à l'unanimité. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ah, non, non, non, je ne l'ai pas voté, ce n'est pas possible. »

Monsieur le Maire

« Votre vote n'a pas été enregistré, manifestement. Eh bien on note qu'il était réservé, c'est cela ? Eh bien vous étiez réservé, moins qu'en séance, mais vous étiez réservé. Alors il y avait quelques questions. Monsieur SY a demandé ce qui était prévu sur le site de l'école Jacques-Solomon ; c'est dans le rapport, il est prévu des logements à la place de l'école Jacques-Solomon, là où est son emplacement actuel.

Et il a demandé aussi si l'école Jacques-Solomon conserverait son statut de REP +. Eh bien oui, bien évidemment, le statut de REP + est lié à la fois à la localisation, mais aussi et surtout aux enfants qui fréquentent cette école. Et donc elle sera bien avec un accès par l'avenue Boileau, elle est bien dans le quartier, et pas hors du quartier, contrairement à ce que j'ai pu entendre.

Monsieur SY avait aussi posé cette question : quelle est la proportion d'enfants de Cœuilly qui seront accueillis dans la nouvelle école Solomon ? Pour l'instant, on ne peut pas le dire, mais les choses vont évoluer. En tout cas, ce que nous souhaitons à travers ce positionnement, c'est à la fois faire en sorte qu'il y ait une mixité sociale qui puisse se faire sur cette école avec les deux quartiers, et puis aussi obtenir, c'est ce que nous souhaitons : des financements importants de la part de l'ANRU puisque l'on est passés d'un *scoring*, d'un pourcentage de financement de 25 % à 55 %, et donc c'est ce qui nous permet d'ailleurs d'envisager ce positionnement, et c'est ce qui prend aussi en charge d'ailleurs les quelques acquisitions foncières qui ont été nécessaires pour réaliser l'opération. Je crois que les réponses ont été fournies aux autres questions en séance, donc il n'y avait pas d'autres questions particulières, mais je pense qu'il va y en avoir ce soir. Donc je vous laisse la parole, Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, mon propos sera presque aussi court que l'a été la place donnée à la concertation, ou plutôt à la fausse concertation que vous avez donnée. D'ailleurs, page 52, le rapport dit bien que : "Une présentation a été faite, qui a permis à tous de s'exprimer". J'ai l'impression que la ou les personnes qui ont écrit ces propos n'étaient pas présentes à cette seule réunion qui fut, je le regrette d'ailleurs, et cela pour les habitants, un vrai fiasco. Vous avez même refusé de me donner la parole. Ça, ce n'est pas le plus grave à la limite, même si nous sommes tout de même des élus du suffrage universel, et que nous avons obtenu à peine 46 % des suffrages. Une présentation, bien sûr qu'il en faut une pour conclure un processus de concertation, mais il n'y en a pas eu. Vous évoquez un questionnaire : de qui se moque-t-on ? En fait, votre conception de la concertation, c'est seulement après le choix que vous avez décidé seul, ce qui est explicite. D'ailleurs on le trouve page 54 : "Bien sûr que la mise en œuvre des décisions oblige à la concertation, mais c'est surtout en amont du projet définitif qu'elle est la plus importante, la plus essentielle". Mais là, le bilan est négatif ; aucune réunion publique pour définir avec les habitants les objectifs et les priorités. Du coup, en conséquence, aucune présence des élus, de fait. Vous avez l'habitude de définir les anciens élus comme des incapables n'ayant rien fait, mais s'agissant de l'ANRU, vous-même, je vous le rappelle, avez participé, et même vous êtes largement exprimé dans ces rencontres publiques, puisqu'il y en a eu plusieurs. C'est un processus long, mais la démocratie l'exige et aussi l'efficacité, car plus les habitants sont partie prenante des choix, plus ils les acceptent et les partagent surtout dans la période difficile des travaux. Et justement, dans ces multiples rencontres avant 2020, les habitants nous avaient dit leurs urgences : la reconstruction du groupe scolaire Solomon, la tout aussi urgente réhabilitation des logements qui datent des années 70, je le rappelle. Oui, c'est acté, comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, dans la convention, mais nous avons perdu beaucoup de temps de par votre attitude, et ce sont les habitants qui, aujourd'hui, trinquent. De votre seul fait, vous avez arrêté le lancement des travaux de la médiathèque : aujourd'hui, celle-ci se fera si j'ai bien lu le tableau, après 2026, dans le meilleur des cas, en décembre 2028, alors qu'elle pourrait déjà être en service aujourd'hui. Et je précise à mes collègues que nous participions au jury, que vous vous êtes exprimé bien sûr, et que vous avez choisi l'équipe, que vous avez retenue avec nous, avec l'ensemble des élus présents de la majorité, la vôtre, l'équipe BET (Bureau d'Études techniques) et architectes. Donc vous avez bien participé à ce projet. Je n'ai pas eu le sentiment d'avoir entendu que vous étiez contre. Le groupe scolaire, idem : les travaux seraient aujourd'hui bien engagés, et une rentrée certainement possible en 2024. Les conditions étaient réunies grâce à une dérogation obtenue auprès de l'ANRU avant la signature du protocole d'accord. Et près d'une centaine de familles ont quitté leur appartement dans ce cadre-là uniquement.

Je trouve qu'elles ont été trompées. Là aussi, ce sera après 2026, et toujours d'après le tableau, en juin 2028, au mieux. La conséquence, c'est qu'une classe d'âge entière ne bénéficiera pas de nouvelles écoles. Du temps perdu aussi sur l'engagement des bailleurs sociaux, alors que des centaines de familles attendent depuis des années le lancement de la réhabilitation, je ne vais pas vous inviter à aller à la rencontre de ces appartements, je pense que vous y êtes allé, les choses sont vraiment très, très, très en retard. Et quand je dis du retard, c'est même scandaleux dans certains cas. Donc cette réhabilitation a perdu du temps, vous en êtes le seul responsable. Je ne rentrerai pas dans le détail de vos choix, sauf un qui m'interroge fortement : c'est celui de la diversification de l'offre de logements. Vous prévoyez, là, vous nous dites que ce n'est pas 311, mais en tous les cas, le rapport parle de 311 de toute façon, et que, parmi ceux-ci, 190 seront reconstitués sur les autres villes de l'EPT. J'en suis ravi, pourquoi pas ?

Quand je vois l'attitude de ces villes de l'EPT s'agissant du logement social, j'ai beaucoup de craintes pour les demandeurs de ces villes-là, qui vont se trouver un peu squeezés, si je peux dire. Vous proposez de densifier encore plus par la construction de 457 logements. Est-ce vraiment le choix des habitants du quartier, d'autant que 80 % de ces nouveaux logements seront des PLS, des PLI ou en accession, donc je pense que beaucoup des habitants qui voudront, y compris échanger, vont se retrouver en difficulté. Pourquoi pas d'ailleurs, à l'échelle de la ville... Mais cette offre ne correspond pas à la situation des milliers de familles qui sont demandeuses de logement à Champigny. Enfin quel est le contenu de l'étude de faisabilité de la tour Rodin ? En tout état de cause, notre groupe votera contre cette convention et nous assumons, comme je vous le disais tout à l'heure, cette contradiction à laquelle vous nous poussez, à laquelle vous poussez les habitants de ce quartier qui mérite d'être écouté. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je pensais que ma collègue avait levé la main avant moi. Monsieur le Maire, encore une nouvelle fois, vous faites, à travers ce projet, la démonstration de votre manière de gérer la Ville. Je voudrais vous rappeler quand même qu'a priori, un Maire est là pour gérer la Ville pour les habitants de maintenant, et pas pour ceux dont il voudrait qu'ils viennent sur la Ville.

Votre politique, très clairement, elle est affichée : c'est la gentrification, c'est-à-dire en gros faire en sorte de faire partir toutes les catégories modestes, moyennes ou les plus pauvres de notre Ville pour construire la Ville idéale que vous aimeriez, puisque vous aimez souvent prendre les références dans d'autres choses, La Varenne, Saint-Maur, Joinville et autres qui sont effectivement des exemples en termes de diversité de logements et en termes de mixité sociale. Pour votre projet, comme l'a dit mon collègue, depuis le début, vous essayez de nous faire croire qu'il y a eu de la concertation. Or il n'y en a pas eu. Depuis 2019, le Conseil citoyen, le comité Citoyen – je ne sais plus comment ça s'appelle – le Conseil citoyen n'a pas été réuni, les habitants n'ont pas été, malgré tout ce que vous pouvez faire comme écrans de fumée, du tout concertés sur aucun des sujets. Mais les habitants, pas plus que les associations sportives... Quand vous proposez de créer un gymnase d'excellence en supprimant le gymnase Léo-Lagrange sans avoir consulté les usagers, et notamment aussi tous ceux qui sont dans son environnement, donc effectivement, il y a quand même un gros problème, puisque le principe même de l'ANRU, c'est qu'il doit y avoir concertation. Et quand vous nous dites que vous vous appuyez sur 2019, non, vous avez tout modifié.

Il y a certainement des choses qu'il fallait changer dans celui qui a été présenté en 2019, cela devait se faire avec les habitants, et certainement pas tout seul comme vous l'avez fait. En gros, ce que vous nous proposez dans ce projet-là, c'est globalement de décentrer tous les équipements publics pour les placer à la lisière justement du quartier de Cœuilly. L'argument que vous nous dites sur la question du REP +, vous me permettez d'avoir quelques doutes parce que, a priori, l'Éducation nationale, sur ces sujets-là, dès qu'elle peut retirer quelque chose, elle le retire. Vous pouvez hocher de la tête, Monsieur CHATAUD, en tout cas les informations que nous avons ne vont pas dans le sens de ce que vous dites. Mais je sais que vous avez la vérité, nous, on n'est que des menteurs, je suis au courant depuis le début. Oui, surtout vous, Monsieur CHATAUD, pouet, pouet, vous qui n'habitez même pas la Commune et vous permettez de venir parler ici. Mais vous êtes rigolo, vous n'habitez pas... »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, Monsieur MAILLER, je vous rappelle à l'ordre : les attaques personnelles comme ça, Monsieur CHATAUD habite à CœUILLY. Alors arrêtez un petit peu les insinuations, c'est intolérable. »

M. MAILLER

(...)

Monsieur le Maire

« Je ne vous permets pas. »

M. MAILLER

(...)

Monsieur le Maire

« Je ne vous permets pas. Je viens de vous le dire. Vous restez sur le sujet. Vous n'avez pas à faire des attaques personnelles comme cela. Vraiment c'est des coups bas qui ne se font pas. »

M. MAILLER

« Je vous prie de ne pas m'interrompre, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Alors ne faites pas des attaques comme ça, personnelles, vraiment de bas niveau. Alors maintenant quels sont vos propos ? »

M. MAILLER

« Vous m'avez, Monsieur le Maire, repris plusieurs fois parce que je parlais à côté. C'est ce que fait Monsieur CHATAUD. Faites-lui un rappel à l'ordre aussi, si vous êtes vraiment... »

Monsieur le Maire

« Vous poursuivez ou sinon vous n'avez plus la parole. »

M. MAILLER

« Je poursuis, Monsieur le Maire. Donc vous vous gargarisez de ce fameux projet qui, selon vous, est formidable, bien évidemment sans concertation. Évidemment, puisque ça, c'est un peu votre habitude. Ce que vous appelez la concertation, c'est de l'information. Vous arrivez devant les gens en leur montrant des petits slides, et tout va bien. Par contre, dans l'arrêté, quand on regarde ce que vous proposez à l'intérieur, il y a quand même un élément qu'il faut que les habitants comprennent bien, et que vous mettez souvent en avant : c'est que grâce à ce que vous avez fait, c'est-à-dire déplacer, détruire des logements et autres choses, vous êtes passé de 25 % à 55 % de financement, ça veut dire qu'en gros, ce qui vous intéressait, c'était de toucher le plus d'argent pour pouvoir le faire à votre sauce. Sauf que l'intérêt général et l'intérêt des habitants, ce n'est peut-être pas le même que votre intérêt, Monsieur le Maire.

Concernant les logements, eh bien effectivement, moi j'aimerais que vous nous disiez sur les 311 logements quels sont ces types de logements, quels sont les types de logements qui vont être reconstitués, combien d'habitants sont réellement concernés par ces logements. Donc voilà. Ensuite vous nous dites qu'il y en aura certains qui seront reconstitués dans le cadre de l'ANRU, donc 48. Dans la commune hors quartier du Bois l'Abbé, 73. Donc cela veut dire qu'il n'y en aura que 48 sur le Bois l'Abbé, si je comprends bien, 73 qui auront été décalés du Bois l'Abbé, mais vous m'expliquerez comment vous allez les trouver ces 73 logements parce qu'il me semble que, sur la Ville, aujourd'hui, le taux de vacance des logements est très faible. Et je le rappellerai : vous avez, dans le PLU, supprimé l'obligation, pour d'autres quartiers que ceux Politique de la Ville, pour les opérateurs privés (que l'on va encore bien remercier un peu plus tard en votant un PUP à nouveau) de construire plus de logements sociaux - puisqu'ils n'ont plus l'obligation de le faire - donc ça c'est la première question.

La deuxième question, c'est qu'effectivement vous parlez de 190 logements dans les communes du Territoire de Paris Est Marne & Bois, mais de quels logements on parle ? Est-ce que cela va être des logements pour les plus modestes, ou comme ceux, les nouveaux que vous voulez faire, qui ne sont pas accessibles justement aux plus modestes et à ceux qui en ont peut-être le plus besoin ? Ces fameux 450 logements, alors effectivement, je pense que c'est PLI et pas PLAI dans la liste que vous avez fournie, mais n'oublions pas que tout ce qui est PLI, en fait, ne peuvent y prétendre que ceux qui ne peuvent pas prétendre à des logements sociaux, des HLM et qui ne peuvent pas accéder au privé. Donc est-ce que c'est ces mêmes populations dans les 311 qui vont être relogés ? Donc cela veut dire que tous ces logements-là, ils n'ont pas réellement le choix. Ils iront là où on leur dira d'aller, et voire même, quand vous parlez des reconstitutions et de requalification de 950 logements, c'est quoi ? Une requalification, ce n'est pas juste une requalification. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on va refaire le logement certes, mais comme l'a dit très justement Paris Habitat, cela va avoir pour conséquence d'augmenter les loyers. Donc si l'on augmente les loyers, les gens qui habitent dans les logements qui vont être requalifiés, à un moment donné, ils ne seront peut-être plus susceptibles de rester parce qu'ils n'en auront plus les moyens. Donc, en fait, tout votre projet, c'est effectivement de faire en sorte de faire partir la population champinoise actuelle alors que vous devriez être là pour défendre ses intérêts. Voilà. Il y a quand même sur ce projet une réelle volonté de votre part de ne pas servir l'intérêt général. L'intérêt général, c'est les habitants de Champigny, c'est-à-dire ceux qui y sont aujourd'hui et qui ont fait ce que cette Ville est aujourd'hui.

Donc voilà, j'aimerais avoir des informations sur les types de logements dont vous vous gargarisez qu'ils soient détruits et refaits. Et comme je vous le disais, vous voulez détruire des choses : le gymnase Léo-Lagrange, vous avez vu où il est implanté ? Le fait de déplacer le Maracana, vous dites : c'est pas grave, mais vous voyez où ils sont situés ?

Parce que ce sont des endroits où, justement, les jeunes vont le soir, quand ils vont derrière jouer au basket, ils ne sont pas en train de faire des conneries. Le gymnase Léo-Lagrange, c'est un des seuls gymnases où il y a encore des petites tribunes, et pour des petites associations qui veulent faire des spectacles ou qui veulent organiser des matchs, il y a moyen de le faire. Donc nous, on serait plutôt pour réhabiliter ce gymnase. Mais ça, il aurait fallu nous écouter, Monsieur le Maire. Le milieu associatif, il est, je pense, suffisamment riche dans notre Ville, et surtout le milieu associatif sportif, pour qu'il ait été au moins concerté. Le gymnase d'excellence, qui a demandé ce gymnase d'excellence ? Et pour quoi faire ? Et en plus, vous l'éloignez des habitants du quartier du Bois l'Abbé en le mettant tout au bout, alors que là, le gymnase, il était dedans. Que l'on ait un gymnase d'excellence, oui, mais pas au détriment d'un autre. Et encore une fois, vous disiez tout à l'heure qu'il y avait deux options, et vous avez choisi d'en enlever une.

L'intérêt des options, c'est que l'on n'est pas obligé justement de les lever. Et si vous aviez peut-être écouté les gens effectivement, lors de la réunion dont on a parlé, la réunion d'information, ça ne se serait peut-être pas passé de cette manière-là. Et, contrairement à ce que vous dites, je ne suis pas persuadé que les habitants du Bois l'Abbé, en tout cas la plupart de ceux que nous, on rencontre, ne sont pas nécessairement favorables à ce que vous proposez. Donc bien évidemment, nous voterons contre ce projet qui a été fait sans les habitants et pas dans leur intérêt. »

Monsieur le Maire

« Très bien, parfait. Je voudrais quand même que d'autres élus puissent s'exprimer parce que, comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer après un super courrier que vous m'avez envoyé, si tout le monde se comportait comme vous au sein de ce Conseil - et vous n'avez pas plus de valeur ici que les autres élus - le Conseil municipal durerait 47 heures d'affilée. Madame Fily KEITA. »

Mme KEITA

« Merci Monsieur le Maire. Alors je ne vais pas prolonger. Beaucoup de choses ont été dites par mon collègue Monsieur FAUTRE ou Jean-Jacques MAILLER concernant le manque de concertation, si l'on peut considérer qu'il y a eu concertation avec ce questionnaire. L'école Solomon, quel dommage... Vraiment on se pose la question de l'intérêt, pour la scolarité des enfants du Bois l'Abbé. Sur les chiffres, vous jouez sur les mots, Monsieur le Maire, comme d'habitude. C'est bien 311 logements démolis et avec changement d'usage, vous l'avez mis vous-même d'ailleurs dans votre note. La conséquence est que l'on fait partir les habitants. Je voudrais juste rappeler que j'ai grandi dans ce quartier du Bois l'Abbé, mes parents y vivent toujours. Je sais que les habitants du Bois l'Abbé, comme de Champigny, même de tous les quartiers, sont très attachés à la Ville de Champigny, sont très attachés à leur quartier respectif, et vous, dans cette salle, vous-même, vous nous avez donné des chiffres, notamment le chiffre de 50 %, dans l'enquête, qui voulaient rester sur leur quartier, 25 % qui voulaient changer de quartier mais rester dans la Ville, et 25 % qui voulaient changer de Ville. C'est vous qui nous avez donné ces chiffres, et il n'y a rien qui vous choque dans la note : quand on voit 61 % qui vont quitter la Ville, c'est la double peine que vous infligez à ces gens-là. Et je rejoins toutes les questions que posait Monsieur MAILLER, à savoir ceux qui vont avoir la chance de rester sur leur Ville, mais dans quel quartier, sur quels logements sociaux puisque, au niveau de l'offre aujourd'hui, le compte n'y est pas. Donc la double peine des habitants qui n'ont pas été concertés pour les démolitions et, en plus de cela, qui vont être expédiés hors de la Ville. Je voulais juste rappeler qu'en tout cas, nous, chers habitants du Bois l'Abbé, nous restons à vos côtés pour défendre votre intérêt puisque Monsieur le Maire, apparemment, sur cette question-là, c'est compliqué. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL, Caroline ADOMO et Monsieur LURIER ensuite. »

Mme CAPORAL

« Oui, donc moi, je vais reprendre en évitant de répéter tout ce qui a été dit auquel je souscris complètement. Je vois à la page 236 "charte de concertation, le cas échéant", lit-on "sans objet". Donc voilà, pourquoi ne pas avoir fait une charte de concertation ? Pourquoi ne pas avoir fait des consultations et, au vu des réactions des habitants, on voit à quel point c'était essentiel.

Ensuite, j'ai des questions : la première, c'est que l'on envisage la création de plusieurs pôles santé sur la Ville, dont un qui est associé à la résidence santé, la résidence senior de Lully. Quels types de contrats sont passés avec ces médecins ? Pour quelle durée ?

Ensuite, j'ai une question évidemment aussi autour de l'école Solomon, pour compléter un petit peu par rapport à ce que j'ai lu. Nous savons tous qu'il y a vraiment une grande urgence pour qu'elle soit reconstruite et, malheureusement, elle ne le sera pas avant le prochain mandat, ou plutôt 2028, tout comme la médiathèque. Cela veut dire des années de retard... Deuxième remarque : on prévoit de construire 171 logements à l'emplacement de l'école Solomon et, un peu plus loin, on voit à la page 193 un potentiel de reconstitution de 200 logements en diversification, et à la page 292, on parle même de générer un foncier valorisable. En tout cas, en matière de dé-densification, on fait mieux ! Voilà, c'est la première remarque qui vient à l'esprit.

Ensuite, on parle d'un pôle de développement économique le long de l'avenue Salvador-Allende, qui fait l'objet d'un projet de requalification en corridor écologique. Pour moi, il y a une contradiction dans les termes. Il s'agit d'une avenue très passante ; je vois mal comment elle peut devenir corridor écologique, à moins d'une très grande transformation impliquant la réduction de la circulation, de la vitesse et de l'éclairage, et une densification végétale. Effectivement, moi je me pose également la question de l'étude qui est prévue, l'étude de faisabilité.

Ensuite, il y a également tout un passage à propos de la rubrique Ville durable et solidaire, et elle est "sans objet", paraît-il. Ne faudrait-il pas travailler sur ce sujet et pour amorcer une réflexion, moi je propose de mettre dans cette rubrique, et bien sûr le projet global pourrait être beaucoup complété, des fontaines publiques avec de l'eau filtrée qui permettrait aux habitants d'éviter d'acheter des bouteilles d'eau en plastique, comme nous avons la chance de pouvoir l'éviter au Conseil municipal depuis peu. Et c'est effectivement quelque chose qui est important du point de vue de la santé publique. Actuellement, sur injonction des médecins, on achète des bouteilles d'eau pour les bébés, par exemple. À Paris, nous avons cette possibilité, nous avons également la possibilité d'avoir de l'eau gazeuse. C'est une mesure durable et aussi solidaire. Donc je suggère de remplir cette rubrique déjà avec cela, en essayant d'ajouter d'autres choses.

Un autre point qui me surprend est que l'on envisage, dans les circonstances actuelles, des sorties du parc locatif social, ce qui fait effectivement figure de vœu pieux, et la vente de HLM pour privilégier l'accession sociale à la propriété, les logements locatifs intermédiaires, qui s'adressent à un public qui n'est pas le public qui habite sur place.

Une petite remarque pour rétablir également certaines attaques qui ont été faites dans cette assemblée : dans ce rapport idéal, IDF Habitat est cité comme exemple pour son repérage des occupants en situation d'impayés et son accompagnement des ménages en difficulté, ainsi que son accompagnement lors des mutations. Voilà je voulais rétablir quand même quelques petites vérités.

À la page 219, on cite également SNL, qui est une initiative associative pour l'accompagnement des familles en difficulté.

Il y a un autre point qui me paraît important, c'est la charte développement durable, qui s'inscrit dans les orientations du PCAET de Paris Est Marne & Bois, et c'est tant mieux. Et ce que j'aimerais savoir, c'est qui a signé actuellement cette charte, en plus de Paris Est Marne & Bois et de la Ville.

Je remarque de bonnes intentions sur les transports doux et la végétalisation, mais je vois qu'il n'y a pas d'engagements sur les transports en commun à l'intérieur de cette zone et, d'autre part, j'ai également l'impression qu'une part des « inspirations de l'aspect écologique » de cette transformation est reportée sur la plaine des Bordes qui se trouve à Chennevières. Merci beaucoup. C'était un peu décousu puisque j'ai voulu éviter de répéter certaines choses. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, alors je vais être très brève puisque tout a été dit par mes collègues. Moi, ce qui m'inquiète sur ce projet, c'est qu'en fait, tel qu'il est présenté, on se rend bien compte qu'il ne correspond pas à l'état d'esprit, je dirais originel, de ce que l'on appelle la rénovation urbaine, ce que l'on appelle la Politique de la Ville. Politique de la Ville, cela implique effectivement, notamment quand on veut faire de la rénovation urbaine à ce niveau-là, à l'échelle d'un quartier au sein d'une commune, c'est de mettre au cœur de cette action la concertation avec les habitants et, sur ce projet-là, il n'y a pas eu de concertation. Il n'y a eu qu'une seule réunion, à laquelle j'ai assisté avec d'autres, où il y avait effectivement beaucoup de personnes, beaucoup d'habitants du quartier, des personnes qui habitaient auparavant aussi le quartier, qui sont venues pour exprimer leurs craintes. Et moi, ce qui m'a aussi étonnée, ça a été aussi la présence des jeunes, beaucoup de jeunes - alors qu'habituellement on ne les voit pas forcément dans les réunions publiques - pour justement exprimer leur désaccord. Quels que soient les habitants, les jeunes et les moins jeunes, effectivement, on a assisté à une présentation d'un film, qui était déjà plus ou moins ficelé avec des projets bien bouclés, mais il n'y a pas eu de concertation avec les habitants. Et là, je ne fais pas de la politique politicienne. Marchez au Bois l'Abbé, vous allez à la rencontre des gens, vous posez des questions : que ce soient les commerçants, les habitants, les associations, les jeunes, moi, je n'ai pas ressenti qu'il y avait une adhésion par rapport à ce qui était proposé aujourd'hui. Et je me dis que c'est quand même incroyable, parce qu'on veut rénover tout un quartier, mais on ne demande pas l'avis aux habitants. Alors Fily l'a dit : elle a grandi dans le quartier. Moi, j'ai également grandi dans le quartier. Donc cela veut dire que les premiers plans, je les ai vus passer. Il y avait beaucoup de concertation, je me souviens très bien. Et là, je ne fais pas de la politique politicienne : pour ce projet-là, il n'y a pas eu de concertation. Il n'y a eu que cette réunion-là, qui a réuni beaucoup de monde, et une deuxième réunion qui avait été préparée pour les locataires et les bailleurs, où, effectivement, nous élus, nous nous sommes invités, où l'on a appris des choses que l'on n'avait pas forcément eues durant la présentation de ce projet et en Conseil municipal et à la seule réunion qui a eu lieu, si l'on peut appeler cela une réunion. Voilà ce qui a été très difficile. Donc vous comprendrez que je ne peux pas voter pour, je ne peux pas m'abstenir, je vote forcément contre parce qu'effectivement, il y a une absence de concertation. Alors on peut être d'accord, dire qu'il faut la mixité, c'est effectivement aussi l'esprit des rénovations urbaines, on peut dire qu'effectivement, c'est de la rénovation des équipements et de la reconstruction, oui, c'est l'esprit de la rénovation urbaine, mais elle ne se fait pas sans les habitants. Or ce projet, aujourd'hui, a été fait clairement sans les habitants. Donc je voterai contre ainsi que mon collègue Sylvain SOLARO. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Monsieur le Maire, mes chers collègues. Au-delà de ce qui a été dit et que je partage, en particulier l'intervention de Madame ADOMO, dans ce projet de rénovation, il y a quand même deux choses qui m'importent beaucoup et qui me semblent des plus importantes. C'est que toutes les personnes qui souhaiteraient rester dans le quartier, dont le logement va être détruit ou temporairement inaccessible pour cause de rénovation, puissent le faire. Or, au vu des chiffres qui sont annoncés, même si j'ai bien compris, il y en a 25 % qui souhaitent rester sur le quartier, 50 % dans la Ville, à mon humble avis, au vu des chiffres, ce ne sera pas possible. Et ça, à mon sens, c'est une faute. Je n'aimerais pas que mon appartement soit démoli et qu'on me dise : tu vas je ne sais où, que je n'aurais pas choisi. Donc mettons-nous à la place de ces gens-là. Je pense que, dans cette convention, il faut absolument qu'il y ait ce qui manque, et ce qu'il devrait y avoir, c'est une garantie que toutes les personnes qui le désirent vont rester sur place au final. C'est cela, me semble-t-il, l'important. On ne rénove pas uniquement pour rénover in abstracto. On rénove pour que les gens aient une meilleure condition de vie, que leur environnement immédiat soit amélioré. On ne rénove pas pour les envoyer à hue et à dia. Et le deuxième point également qui me causait du souci, je ne l'ai pas forcément compris à la lecture du document, Jean-Jacques l'a évoqué, mais je voudrais revenir dessus : les 955 logements requalifiés. Qu'est-ce que l'on entend par requalification ? Est-ce que ce sont des rénovations ? Je ne crois pas. Je crois que dans requalification, il y a changement de catégorie, même si je ne pénètre pas bien tous les arcanes de ces catégories. Comment se fait cette classification ? Mais, là encore, est-ce qu'un certain nombre de locataires actuels ne vont pas se retrouver écartés de leur logement du simple fait de cette requalification, parce que, qui dit requalification, je crains bien que cela entraîne rehaussement du loyer ou des charges. Et si les personnes ne sont pas en situation ou en capacité de les payer, comment cela va-t-il se passer ? Est-ce que ces locataires-là vont, eux aussi, être contraints de partir là où il y aura une offre moins chère ? Ce ne sera donc pas forcément dans la Ville ou dans les environs immédiats. Je crois qu'au-delà de tout ce qui a été dit, ce qui me préoccupe, moi personnellement, c'est le sort de ces personnes qui peuvent être, du jour au lendemain, parce qu'on a décidé d'une opération qui est nécessaire certainement, cette opération de réhabilitation, mais l'important, me semble-t-il, c'est que la situation de chacun soit correctement prise en compte et qu'il n'y ait pas de déplacements « autoritaires ». Cela me paraît, à l'époque où nous sommes, totalement incongru. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Sabrina ABCHICHE. »

Mme ABCHICHE

« Je voulais simplement intervenir suite à la question de Madame KEITA. Vous avez dit : quel est l'intérêt pour les enfants du Bois l'Abbé, en parlant de l'école Solomon. Et je suppose que ce n'était pas une interrogation rhétorique. Donc je vais vous répondre en tant qu'enseignante. Moi, je suis dans un lycée de Seine-Saint-Denis, et la mixité sociale, avec mes collègues, on en rêve. Tous les membres de la communauté éducative et tous les rapports vous diront que la composition sociale d'un établissement scolaire est un élément déterminant pour la réussite scolaire. Quel est l'intérêt ? Je vais vous dire quel est l'intérêt en quelques mots. Cela permet des classes hétérogènes plus productives, cela permet de maximiser les progrès chez les plus faibles, cela permet de réguler les inégalités sociales, cela permet d'améliorer le vivre-ensemble. Si les objectifs de l'école républicaine sont bien de transmettre et faire partager les valeurs de la République, comme l'indique le code de l'éducation, la mixité sociale à l'école apparaît dès lors comme une nécessité.

Et clairement, c'est une nécessité. Et si cela peut arriver dans notre Ville, à Champigny-sur-Marne, eh bien, ma foi, j'en serais ravie pour les habitants du Bois l'Abbé et de Cœuilly. »

Monsieur le Maire

« Dernières interventions : Monsieur MAILLER, Mme KEITA. »

M. MAILLER

« Oui, je vais me permettre de réagir à la remarque de Madame ABCHICHE. Ce que vous dites sur la mixité, je le partage largement. Mais alors, du coup, pourquoi vous ne voulez pas reconstruire l'école Solomon sur le secteur où elle était prévue, ce qui aurait permis effectivement de répondre rapidement aux besoins de la population ? Et Monsieur le Maire va nous dire que le fait de l'avoir déplacée là-bas va nous permettre de passer de 25 % de financement à 55. Super... sauf que, dans l'autre sens, cela aurait été très bien aussi, parce que là, vous éloignez les enfants du quartier du Bois l'Abbé, qui vont devoir aller vers un autre, pourquoi ne pas faire l'inverse ? Pourquoi ne pas resectoriser les enfants de Cœuilly puisque vous voulez aller vers la mixité et moi aussi ? Le faire dans ce sens-là plutôt que d'aller là-bas alors qu'effectivement, ni la communauté scolaire, ni les habitants n'ont été concertés sur ce déplacement, que les terrains existaient déjà, ce qui nous oblige aujourd'hui à acheter plein d'autres terrains du côté de la rue Jules-Appert, si je me souviens bien, pour pouvoir construire le nouveau bâtiment ? Donc voilà, on fait quoi ? On dépense de l'argent public pour pas grand-chose. »

Monsieur le Maire

« Mme KEITA. »

Mme KEITA

« Je vais rajouter Madame KEITA-GASSAMA, voilà, juste pour information, merci Monsieur le Maire. Donc Madame ABCHICHE, vous me faites un procès d'intention. Je n'ai jamais été contre la mixité sociale, je l'ai toujours défendue, et je partage complètement tous les facteurs que vous avez évoqués. Enfin je les connais tous ces indicateurs-là. Je suis aussi dans le milieu éducatif... »

Mme ABCHICHE

« J'ai répondu à votre question. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Ne m'interrompez pas. »

Mme ABCHICHE

« Pour Solomon, quel est l'intérêt pour les enfants ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Je ne vous ai pas interrompue, merci. Laissez-moi aller au bout, et après vous me répondrez si vous avez envie. En tout cas, je reviens donc sur la mixité sociale : il n'y a personne dans cette salle qui est contre la mixité sociale, d'accord ? On l'a toujours portée... On est en train de partir vers une gentrification, c'est autre chose. Quand on parle de mixité sociale, c'est dans les deux sens, d'accord ? Donc on va passer là-dessus.

Sur la question de l'école, ma question c'était : quel est l'intérêt, dans le sens où on fait tout pour éloigner la construction de cette école, alors que l'on a des solutions qui étaient là, toute proches, pour pouvoir la faire assez tôt, parce qu'il y avait urgence à faire cette école Solomon ? Tout le monde le sait, c'est ce qu'on appelle une école Pailleron, qui sont là normalement pour 25-30 ans. Il y avait urgence à la faire dans l'ANRU 1, cela n'a pas été retenu dans l'ANRU 1 ; dans l'ANRU 2, on a la chance que cette fois-ci, c'est retenu. Mais là, cela repousse à combien d'années ? C'est dans ce sens-là que je pose la question de l'intérêt des enfants du Bois l'Abbé. »

Monsieur le Maire

« Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais apporter quelques éléments de réponse, et puis après, on passera au vote. Alors tout d'abord vous avez raison, Madame Fily KEITA-GASSAMA de dire que les bâtiments Pailleron étaient prévus pour 20 ans. On en a 5 encore sur la ville. Ils ont 50 ans, donc je pense que vous auriez eu largement le temps de le faire auparavant : sur Bassis, sur Cotton, sur Thorez qui a été oublié à moitié, sur Solomon et sur Jacques-Decour. Il y a un point sur lequel je peux vous rejoindre, c'est qu'on perd du temps, et on ne perd pas un peu de temps : on a perdu 10 ans. Dans cette même assemblée, ici même, j'ai eu un débat avec Dominique ADENOT. Je vous renvoie au procès-verbal où je disais : il faut aller plus loin sur l'ANRU 1. Il faut faire tout le quartier, parce qu'il y a 80 % de financement quand on le demande. Et donc les sujets que vous venez d'évoquer seraient déjà tous réglés, si vous aviez fait votre job. Simplement, qu'est-ce que m'a dit Dominique ADENOT à ce moment-là ? "Non, parce qu'on ne veut pas casser dans le dur, on va le faire par étapes."

« Voilà quelle était la réalité. Alors c'est la réalité, c'est ce qui est dans le PV, et je redis ce qui était le débat à l'époque. Et chacun peut se reporter à ce procès-verbal. L'ANRU 1 aurait permis de traiter énormément de choses, cela n'a pas été fait, c'est pour cela que le protocole a été signé pour l'ANRU 2, et je le redis : beaucoup de choses étaient déjà précisées dans la configuration même de ce protocole qui a été signé par Christian FAUTRE, ici présent. On n'a pas dénaturé fondamentalement les choses, on a ajouté un certain nombre de points, et je vais y revenir. Alors je vais reprendre un peu dans le sens inverse. Monsieur LURIER, vous dites : "On n'a pas envie de voir les gens qui ne veulent pas quitter le quartier être obligés de partir." Nous aussi, nous aussi. Et il n'y a pas de problèmes sur les chiffres, contrairement à ce qui a été évoqué.

"La vacance est faible." Non, elle n'est pas faible, elle est de l'ordre de 4 % sur le quartier. Et donc, tous les mois, toutes les semaines, il y a des gens qui quittent ce quartier, comme il y a des gens qui arrivent dans ce quartier.

Alors le contingent municipal, c'est très faible, parce que ce sont des constructions qui datent depuis longtemps, qui n'ont pas toujours été garanties dans les prêts de la Ville, puisque cela datait des années 60. Et donc on a un contingent extrêmement faible ; en revanche, et vous ne pouvez pas l'ignorer puisqu'on a passé ici le protocole de relogement, le contingent de la préfecture est appelé à être mobilisé. Si les gens souhaitent rester sur le quartier, ils pourront rester sur le quartier. Il n'y a personne qui sera obligé de quitter le quartier. »

M. MAILLER (hors micro)

« Sauf si on requalifie leur logement... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, je vous l'ai déjà dit, je ne le redirai plus, et vous n'aurez plus la parole sur ce débat, parce que vous n'arrêtez pas de couper la parole en permanence avec, en plus, des attaques personnelles. »

Monsieur le Maire

« Donc je termine, je vous ai laissé parler très longuement, tous. Maintenant, je vous apporte les réponses. Si vous ne voulez pas que je vous apporte les réponses, j'arrête le débat, on passe au vote et on n'en parle plus. Mais après, vous me direz qu'on ne répond pas aux questions. Vous voyez, toujours avec l'honnêteté intellectuelle qui est la vôtre. Donc je le redis : toutes les personnes qui voudront rester dans le quartier pourront le faire sans aucun problème ; toutes les personnes qui voudront aller dans un autre quartier de Champigny le demanderont, et il y a une convention, vous l'avez signée la convention de relogement, qui se passe en inter-bailleurs, permettant de le faire dans le patrimoine de VALOPHIS, dans le patrimoine d'IDF-Habitat, et c'est d'ailleurs le seul point, Madame CAPORAL, vous disiez : "On peut reconnaître qu'il y a des choses positives d'IDF-Habitat", oui, ils ont signé le protocole de relogement qui précise un certain nombre de critères et, à ce titre-là, c'est pour cela qu'on les cite, mais sinon, ils ne sont pas bailleurs sur le quartier : les deux seuls bailleurs du quartier c'est 3F et Paris Habitat sur le quartier, côté Champigny bien évidemment. Donc il n'y a pas de difficulté par rapport à cela et, contrairement à ce que j'ai pu entendre, parfois lire, mais j'ai eu l'occasion d'en discuter avec les habitants en question sur le marché, il y a quelques jours, parce que nous sommes nous aussi en contact avec la population du quartier au quotidien : les loyers, je vous renvoie à la page 45 de cette convention, ne sont pas appelés à être modifiés. Simplement, les charges, on ne sait pas. La question a été posée. Les charges, je ne sais pas ce qu'elles seront dans 5 ans. On ne sait déjà pas ce qu'elles seront l'année prochaine, compte tenu de l'évolution du coût du chauffage. Donc je ne pense pas qu'il y ait un bailleur, quel qu'il soit, public ou privé, qui soit en capacité de dire ce que seront les charges. En revanche, les loyers, il y a une garantie sur le loyer. Donc il n'y a pas de difficulté particulière par rapport à cela.

Madame CAPORAL, vous demandiez quelle était la durée de présence des médecins. On n'en est pas là.

Il n'y a pas deux pôles de santé, il y en a un qui est prévu effectivement, dans la partie en reconstruction qui se fera sur ce qu'est aujourd'hui Léo-Lagrange. Il y en a un deuxième qui est évoqué effectivement, mais qui est du côté de Chennevières. L'objectif, c'est d'avoir aussi une offre de santé qui soit cohérente entre Champigny et Chennevières. On y travaille bien évidemment, dans l'intérêt des habitants des deux communes, et je dis bien des deux communes. Pas simplement du quartier, parce que c'est aussi des sites qui pourront recevoir d'autres Campinois.

Sur l'étude de faisabilité de la tour Rodin, oui Paris Habitat souhaite faire une étude de faisabilité parce que c'est le seul bâtiment (contrairement à ce que j'ai pu, là encore, lire, que l'on allait raser la tour Rodin, comme on allait raser tout le quartier... Je ne savais pas s'il n'y avait pas un bulldozer qui était passé complètement sur le quartier, au regard des déclarations de certains) eh bien c'est la seule qui n'est pas concernée par la réhabilitation des logements. Donc Paris Habitat s'interroge sur comment ils vont pouvoir faire, puisqu'elle n'était pas dans le protocole initial.

Et je rappelle que le protocole initial, et les 311 logements en question avec les 259 démolis et les autres qui sont simplement sur un changement de destination, c'est les chiffres qui étaient les vôtres. Ce n'est pas les nôtres. Donc quand vous dites : "Il ne faut pas démolir les 311 logements", c'est ce que vous aviez signé. Je crois qu'il faut quand même un peu ne pas oublier les choses.

Sur la sortie du parc social, vous nous dites : "C'est un vœu pieux", Madame CAPORAL. Je n'en sais rien, je vous laisse libre de penser ce que vous voulez sur le sujet, mais peut-être que d'ailleurs, si l'ANRU 1 n'a pas pu intégrer tout le quartier, c'est parce que, en même temps, et moi je le reconnais bien volontiers, il y avait d'autres programmes qui étaient en cours, notamment sur les Mordacs, et sur les Mordacs, il y a eu une opération de diversification à faire. D'ailleurs les opérations de diversification de logements avec de l'accession font partie des principes mêmes de l'ANRU. Si on ne les respecte pas, on n'a pas le financement. J'ai eu l'occasion d'en parler avec mon collègue Jean-Philippe GAUTRAIS, le maire de Fontenay-sous-Bois, en lui disant : "Cher collègue, il y a des crédits à la Région pour accompagner" ; il m'a dit : "Oui, mais il va falloir que je fasse certains choix que je ne souhaite pas faire, donc je refuse le financement de l'ANRU." C'est son choix. Il n'a pas voulu diversifier sur son secteur, il assume la réhabilitation seul. Fontenay est une commune plus riche, tant mieux. Nous, nous n'avons pas les moyens de le faire seuls. Sans l'ANRU, on ne serait pas capables de faire cette rénovation urbaine. Et celui qui veut soutenir cela ce soir, il va falloir qu'il montre les chiffres. Je crois que, s'il y a un peu d'honnêteté dans ces rangs, personne ne pourra reconnaître que l'on pourrait faire une telle opération sans l'ANRU. Les chiffres parlent d'eux-mêmes 285 M €, je ne vois pas comment une Ville pourrait financer cela. Déjà les 30 M €, c'est un effort important...

Sur les engagements de transports, Madame CAPORAL, vous nous dites : "Il n'y a pas d'engagement de transports." Ce n'est pas l'objet, on y viendra plus tard. Il y a une refonte de la carte des transports qui est prévue, qui se fera avec IDFM, dans la perspective de l'ouverture de la gare de la 15 Sud. J'ai eu l'occasion de le dire dans la présentation. Ce maillage sera retravaillé.

Madame Fily KEITA-GASSAMA, vous avez dit : "61 % des gens vont être obligés de quitter la ville." Je ne sais pas où vous avez vu cela, mais il n'y a pas de ça. Les gens pourront choisir leur quartier : si certains ont envie de quitter le quartier, ils pourront le faire ; s'ils ont envie d'aller dans une autre Ville, et pas simplement celles de l'EPT, tous les jours je regarde, avec mon collègue Léon NGANDÉ, les permanences. Nous avons des gens qui nous disent : "Champigny, oui, éventuellement, mais dans le premier choix, je préférerais aller à Neuilly-sur-Marne. S'ils ont envie d'aller à Neuilly-sur-Marne, on essaie de regarder. On n'a pas beaucoup de leviers, nous, sur Neuilly-sur-Marne, parfois on demande une recommandation à un collègue qu'on connaît, et on essaie de correspondre du mieux possible au choix des gens.

Il y a parfois des gens qui ont besoin d'un rapprochement familial, d'un rapprochement professionnel, et donc ils n'ont pas forcément envie de rester ad vitam aeternam dans ce quartier, mais les gens qui souhaitent le faire pourront le faire. Donc n'allez pas dire qu'on va pousser les gens à travers une gentrification. Le quartier du Bois l'Abbé va devenir le 16^e arrondissement de Paris ! Non, mais il faut arrêter : on passe de 89 % de logements sociaux à 79 % de logements sociaux. C'est ça la gentrification ? Eh bien je crois qu'il va falloir revoir un peu la définition.

Monsieur MAILLER, vous nous dites : "Le milieu associatif n'a pas été écouté." Non, Monsieur MAILLER, peut-être, n'a pas été entendu. Mais il a été écouté, comme tous les autres. Et donc, en l'occurrence, l'ensemble des associations ont été consultées, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'ancienne équipe municipale, à commencer par son Maire, avait dit : "Eh bien on signe dans le protocole pour envisager la démolition des deux équipements." Je vous invite à relire la délibération : les deux équipements, Guimier et Lagrange.

Nous, on a fait un élément complémentaire : on a été faire une étude bâtiminaire, et il s'avère qu'effectivement, au niveau de la structure, Guimier tient. D'ailleurs, il y a eu des investissements qui ont été réalisés en fin de l'ancienne mandature ; il ne serait pas tout à fait cohérent, au regard des investissements qui ont été faits, que l'on rase Guimier ; en revanche, Léo-Lagrange, oui, arrive à son

terme. Alors vous dites : "Il y a une tribune", eh bien il y en aura aussi une, si vous avez bien lu le programme, il y a une tribune, et il y a même beaucoup plus que cela qui est prévu sur ce secteur.

Vous dites quelque chose de faux, une fois de plus, en expliquant que c'est parce qu'on va détruire des logements en plus que l'on passe de 25 à 55 % de financement. Ça n'a strictement rien à voir. Les logements, on en a 311 qui sont inscrits, dont, je le redis, 259, uniquement 259, en démolition. Et, en l'occurrence, le *scoring* que l'on a pu obtenir, c'est de bouger un peu l'école, d'avoir une ambition forte sur cette école. Ce n'est pas simplement que bouger, c'est aussi le contenu éducatif qui fait que l'on passe de 25 à 40 % par rapport à ce projet même, et ensuite on s'est battu, et je me suis beaucoup battu sur ce sujet puisque nous avons même eu un audit de la direction départementale des finances pour définir que nous correspondions parfaitement aux critères de faiblesse financière, et que nous n'étions pas en capacité, en soutenabilité comme on dit, de porter un tel projet, ce qui nous a permis d'obtenir 15 % de plus. Vous voyez, et cela n'a rien à voir avec les logements. Et ce, c'est aussi vrai d'ailleurs sur l'équipement sportif, au regard des résultats que nous avons sur la Ville et que nous avons pu valoriser. Et moi, je ne peux que m'en féliciter.

Quand certains disent que l'on fait de la gentrification, vous avez utilisé encore ce terme, je ne vous redonne pas les pourcentages, et vous dites : "Oui, vous faites des comparaisons avec La Varenne, Saint-Maur." Non, je vais vous faire une comparaison avec Bonneuil ; ce n'est pas Paris Bonneuil : 71 % de logements sociaux. Qu'est-ce qu'on fait à Bonneuil ? On vise 46 %, et, à Bonneuil, vous savez quoi ? C'est peut-être un drame pour le Parti communiste français, mais on rase le colonel-Fabien. La résidence du colonel-Fabien rasée, elle n'est pas reconstruite. Et à Ivry ? À Ivry, on supprime Youri-Gagarine. Comme dirait le Maire d'Ivry, mon collègue Philippe BOUYSSOU : "Goodbye Youri" Et nous, à Champigny, il faudrait que l'on garde tout ! Si l'on vous écoute, on doit tout garder. Alors je crois qu'il faut être un peu raisonnable. Certes, la concertation, on n'a pas pu la mener autant que l'on aurait souhaité, je le reconnais bien volontiers, mais il n'aura peut-être pas échappé à quelqu'un dans cette assemblée qu'il y a encore quelques mois vous étiez tous masqués, que c'était compliqué d'organiser des réunions publiques à partir du moment où elles étaient interdites, et que si l'on a pu le faire pour le centre-ville, on est retombés à nouveau dans une phase de confinement qui nous a interdit toute réunion publique.

Alors on n'a pas arrêté pour autant, on a fait un questionnaire, oui parce que le questionnaire c'était une façon de pouvoir continuer à entretenir un lien avec la population, qu'elle nous fasse un retour, et on a eu un retour qualitatif de ce point de vue-là. Et cela a été extrêmement important. Au-delà de cela, il y a eu aussi des ateliers qui ont été menés. Michel DUVAUDIER a mené un atelier important sur les questions de commerce avec l'ensemble des commerçants, et à plusieurs reprises. Sur les questions de l'éducation, l'ensemble de la communauté éducative a été concertée par rapport au projet de Solomon. Donc voilà, on ne peut pas dire que rien n'a été fait. On aurait aimé certainement en faire plus, on a encore eu des réunions depuis. On a eu il y a quelques jours une réunion avec 3F sur la démolition à venir du secteur de Boileau. Les gens qui étaient là d'ailleurs disaient : "Nous, on n'attend qu'une seule chose, c'est que ça démarre." Voilà. Donc il y a une attente sur ce secteur, et je crois que c'est extrêmement important.

Quand vous nous dites, Monsieur FAUTRÉ, que la médiathèque du haut, je n'étais pas contre. Je vous rappelle simplement qu'à partir du moment où, dans un concours, vous participez, et si j'avais participé c'était parce que je voulais juste contrôler le bon usage des fonds qui allaient être faits, parce qu'il y avait une subvention importante de la Région, et j'ai bien fait parce qu'elle a été en partie détournée cette subvention pour d'autres usages. Eh bien je n'ai jamais porté ce projet-là, j'ai toujours dit la même

chose : j'ai dit que je souhaitais que la médiathèque soit implantée non pas où elle sera, parce que hélas ce n'est plus possible, mais sur le rond-point au niveau du croisement des trois quartiers, là où vous avez fait un projet à bon compte pour vos amis de Coopimmo, où l'on aurait pu avoir un pôle culturel émaillant le secteur du haut, à savoir derrière Gérard-Philippe. Sur ce rond-point, cela aurait été une ouverture importante pour le quartier des Mordacs, une ouverture importante pour Cœuilly, et une ouverture très à proximité pour le quartier du Bois l'Abbé. Donc on a travaillé pour faire en sorte que l'on ait un pôle autour de l'école, du gymnase, du futur Maracana et de la médiathèque pour faciliter la vie des élèves et des enfants de ce quartier, et de tous les quartiers, pour que tout le monde puisse y venir.

Vous nous dites aussi sur l'école : "Les parents ont été trompés parce qu'on change le point." Mais il faut quand même être un peu... C'est une malhonnêteté intellectuelle. Je ne sais pas comment vous dormez la nuit, mais il y a des moments où il faut quand même savoir où l'on habite. Le déplacement de l'école, ce n'est pas nous qui l'avons envisagé sur le secteur Boileau, là où il y avait la démolition. C'est bien vous ? On est bien d'accord, Monsieur FAUTRÉ ? Et là, vous venez de dire, vous le dites, vous l'écrivez en plus, vous donnez un courrier où vous dites en gros : il faudrait la refaire au même endroit, alors que vous-même, vous aviez prévu de la faire ailleurs. Maintenant vous nous dites : il faut la refaire au même endroit. Et on a même alerté un sénateur du Val-de-Marne, peut-être en manque de voix sur le département, sénateur communiste bien évidemment, lequel a alerté le ministre, et laissé entendre que le ministre a une oreille tout à fait ouverte à vos positions. Enfin je voudrais vous rappeler qui est le ministre du Logement actuellement : Olivier KLEIN. Certains l'ont peut-être connu ; il a démarré au Parti communiste. Mais Olivier KLEIN, aujourd'hui, il est au gouvernement. Qu'est-ce qu'il était avant ? Il était Maire de Clichy, mais aussi et surtout président de l'ANRU. Et donc j'ai eu des échanges très réguliers - et j'en ai encore - d'ailleurs je remercie Olivier KLEIN qui, quand il y a eu le drame d'IDF-Habitat sur les Mordacs avec l'incendie, dès le samedi soir, m'appelait pour me demander où en était la situation. Olivier KLEIN, il a poussé pour ce dossier ; vous croyez qu'il va prendre une position différente ? Il ne faut pas laisser entendre n'importe quoi. C'est lui-même qui m'a dit : "Il faut y aller, il faut avancer. Pourquoi ? Parce que si tu n'avances pas, attention, nous, on va fermer le robinet, c'est-à-dire que si les conventions ne sont pas passées dans les délais, sur 2024, il n'y aura plus de financements, et donc il faut les passer maintenant.

" C'est pour cela que l'on est passés en CNE l'année dernière et que, cette année, on signe la convention parce qu'au 1^{er} janvier, il n'y a plus d'argent. Si on reporte, il n'y a plus d'argent, et ça veut dire que le quartier, on l'abandonne. Or il faut l'assumer cette position. Si vous voulez abandonner le quartier, si vous ne voulez pas de mixité sociale, il faut le dire, mais moi, en tout cas, j'assume une autre position qui est celle de faire avancer ce quartier avec des habitants qui l'attendent et qui l'attendent beaucoup. Et on continuera la concertation, on a encore beaucoup de choses à faire. On l'a fait avec Léon NGANDÉ et avec Wilfried BASTIN, avec Alain CHATAUD sur la dernière réunion il y a quelques jours, et on continuera à en faire pendant des années, parce qu'il y a besoin de continuer à concerter, et je crois que ce projet est attendu. Et donc je vous propose de l'adopter. Qui est pour ce projet ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Monsieur le Maire, s'il vous plaît... »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? »

M. MAILLER (hors micro)

« On ne peut pas discuter alors ? »

Monsieur le Maire

« Abstentions ? Refus de vote ? Donc le projet est adopté. Je crois que l'on a largement discuté, donc on va pouvoir passer au point suivant (*Rires*). Je donne la parole à Tony PESSOA. »

à la majorité

38 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

11 votes contre, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER

**9) Programme de logements du 41 avenue Roger-Salengro et 20 avenue du général-De Gaulle
Approbation du projet urbain partenarial à intervenir entre la Ville de Champigny-sur-
Marne, la société SNC Champigny Salengro et l'Établissement public territorial Paris Est
Marne & Bois**

M. PESSOA

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit du programme de logements du 41 avenue Roger-Salengro et 20 avenue du général-De-Gaulle. La délibération concerne l'approbation du projet urbain partenarial à intervenir entre la Ville de Champigny-sur-Marne, la société SNC Champigny Salengro et l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois. La SNC Champigny Salengro prévoit d'édifier ou de faire édifier sur les terrains ci-dessus désignés un programme de construction consistant en la réalisation de 56 logements en accession, soit 3 926 m² SPP, un commerce de 114 m², un local médical de 100 m². Le développement urbain de ce secteur de la ville nécessite des travaux de reconstruction du groupe scolaire afin de répondre aux besoins générés notamment par les futurs habitants. Nous allons proposer que ce programme fasse l'objet d'une convention de PUP d'un montant de 689 760 € à la charge de l'opérateur.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial relatif à l'opération, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer pour la Ville la convention avec l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la société SNC Champigny Salengro, et enfin d'inscrire les recettes correspondantes au budget communal.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, avec un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, nous, on est pour ces conventions de PUP, mais pas pour le programme de logements puisqu'il n'intègre pas une part de logements sociaux, et comme je l'ai dit en commission, tout le monde n'étant pas riche, il faut penser à tout le monde. Voilà, merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, je vous inviterai quand même, pour le point précédent, à relire la page 46... »

Monsieur le Maire

« On est sur le PUP. »

M. MAILLER

« Oui, oui mais... »

Monsieur le Maire

« Le point est adopté, on ne relance pas le débat, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui mais... »

Monsieur le Maire

« On ne relance pas le débat. »

M. MAILLER

« Oui mais... »

Monsieur le Maire

« On ne relance pas le débat. »

M. MAILLER

« Vous dites des choses qui sont fausses. »

Monsieur le Maire

« Si vous ne voulez pas en parler, on passe à l'adoption. »

M. MAILLER

« Je parle... »

Monsieur le Maire

« Vous voulez parler de ce point ou pas ? »

M. MAILLER

« Oui, et du PUP. »

Monsieur le Maire

« Alors du PUP. »

M. MAILLER

« Je maintiens... »

Monsieur le Maire

« Non. On passe à l'adoption. Qui est pour ce PUP ? »

M. MAILLER

« Vous permettez, je peux intervenir ? »

Monsieur le Maire

« Sur le PUP, si vous voulez, je vous en prie. »

M. MAILLER

« Ben oui, mais laissez-moi parler. »

Monsieur le Maire

« Alors allez-y. »

M. MAILLER

« Mais laissez-moi parler... »

Monsieur le Maire

« Non pas de ça, non, c'est fini. Le sujet est clos. C'est déjà adopté. »

M. MAILLER

« Vous dites des choses. Je peux poser des questions quand même... »

Monsieur le Maire

« Qui est pour le PUP ? Qui est contre le PUP ? »

M. MAILLER

« Répondez à mes questions. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous n'avez qu'à les poser ; je viens de vous proposer trois fois de les poser. Posez-les, les questions, mais vous ne changez pas de débat. »

M. MAILLER

« Je suis désolé, vous ne nous laissez pas le temps de répondre. »

Monsieur le Maire

« Non, vous avez largement le temps de répondre, Monsieur MAILLER, il faut quand même arrêter. »

M. MAILLER

« Et après, vous nous dites non. »

Monsieur le Maire

« Bon, vous voulez parler du PUP ou pas ? »

M. MAILLER

« Oui, je veux parler du PUP. »

Monsieur le Maire

« Alors allez-y, vous avez trente secondes. »

M. MAILLER

« Très bien. Trente secondes, vous êtes gentil, ce n'est pas comme ça que ça se passe. »

Monsieur le Maire

« Je vous laisse trente secondes. »

M. MAILLER

« D'où vous sortez ça, Monsieur le Maire ? Du règlement intérieur ? »

Monsieur le Maire

« Allez-y, Monsieur MAILLER. »

(Rires et protestations)

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, vous n'êtes pas en monarchie, vous êtes en démocratie. »

Monsieur le Maire

« Vous voulez poser des questions ou pas ? Alors allez-y, ça fait deux heures qu'on vous attend. »

M. MAILLER

« Je vais peut-être pouvoir savoir quel est le prix du mètre carré qui va sortir de ce programme. Je voudrais savoir pourquoi vous mettez 90 % simplement sur le montant de ce que vous estimez être le coût induit par là-dessus, combien sur les 56 logements ? »

Quel type de logements pour pouvoir essayer de comprendre pourquoi vous considérez qu'il n'y a que 0,6 classe qui sont à faire, et pourquoi on ne prend pas en compte aussi tous les autres aménagements qui vont être induits, notamment puisqu'il y a la construction d'école qui est derrière ? Qu'est-ce que j'avais d'autre comme questions sur ce PUP ? Et encore une fois, c'est un PUP où, a priori, il n'y a pas de logement social. Donc cela veut dire que ce ne sont pas les Campinois actuels, et ceux qui pourraient bénéficier de ce relogement, notamment dans ce quartier-là, ils ne pourront pas y aller de toute façon. En gros, ce sont mes questions sur ce point-là. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

M. MAILLER

« Et la taille du logement, pardon. »

Monsieur le Maire

« Sur ce PUP, pour vous répondre, on a effectivement 56 logements. Je ne sais pas encore quels seront les prix de sortie, puisque ce sera aux promoteurs de les définir. En tout cas, ce que nous avons défini ensemble dans le cadre de ce PUP, c'est un bilan, de telle manière à avoir une contribution. Si on était sur la taxe d'aménagement, on serait sur une recette cinq fois inférieure. Cela nous permet de multiplier les recettes, et en plus, et je le dis pour Madame CAPORAL, certes il n'y a pas de logements sociaux, mais c'est ce qui va nous permettre aussi d'amener un centre de santé. Et Dieu sait si l'on en a besoin. Donc là aussi, c'est un axe qui nous paraît particulièrement pertinent, mais je me souviens que l'ancienne majorité en a porté un, donc je pense que vous êtes sensible à cela et que donc vous ne pourrez pas vous y opposer. Et sur 56 logements en plus, la part de logements sociaux qui pourrait être faite serait quand même relativement faible. D'ailleurs les bailleurs sociaux, même quand on leur en propose dans le cadre de la reconstitution de l'offre, nous les refusent quand on est dans le diffus, vous voyez. Donc après, avoir un seul immeuble, c'est un peu compliqué, parce que ça fait du 100 % de logement social ; par ailleurs, je vous rappelle que l'on a 12 000 logements sociaux et que, justement, je vous ai déjà cité les Villes qui en ont beaucoup et qui diversifient. Je vous ai parlé de Bonneuil, je vous ai parlé d'Ivry, je pourrais encore multiplier les exemples. Voilà. Donc ce PUP, il est important pour nous, pour effectivement faire en sorte que nous ayons à la fois un nouveau commerce, une nouvelle maison de santé, deux petits immeubles de taille réduite par rapport à ce qui avait été envisagé sur cette parcelle : je rappelle que c'était un immeuble R + 7, que c'était quelque chose de peu qualitatif, et que cette parcelle est aujourd'hui entièrement goudronnée parce que c'était l'ancienne DDE du Val de Marne, et que l'on va retrouver une végétalisation avec de la pleine terre à plus de 40 %, avec 4 pavillons. Donc, vous voyez, une vraie qualité, pour le coup, puisqu'il y a aussi 4 pavillons de maisons de ville qui sont intégrés dans ce programme.

Donc je crois que l'on ne peut être que favorable, en tout cas, à cette recette complémentaire. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui alors, du coup, cela me permet, puisque vous avez parlé du centre de santé, ça me permet de reposer la question puisque là, c'est plus dans un avenir proche, c'était de savoir quel était le coût pour la commune de ce centre de santé, et la durée des contrats qui sont passés avec les médecins. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, vous venez de nous dire que, en gros, ce qu'on va toucher pour ce fameux PUP, c'est cinq fois supérieur à ce que l'on aurait touché sur la taxe d'aménagement. »

Monsieur le Maire

« Quatre fois et demie, pour être précis. »

M. MAILLER

« Alors ce que j'aimerais, c'est que déjà vous nous donniez le mode de calcul, parce que cela voudrait dire que vous imaginez que la taxe d'aménagement reste linéaire pendant tout le temps, que les bases fiscales ne bougent pas, et que les besoins n'évoluent pas. Donc cela veut dire que, pendant dix ans, cet opérateur ne paiera absolument rien. Donc j'aimerais avoir le détail de ce que vous dites, parce qu'à chaque fois, vous annoncez des chiffres, sauf qu'ils sont invérifiables puisque, dans la note, il n'y a pas les éléments. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors je pense que vous faites une confusion entre la taxe foncière et la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement, on la paye dès le départ, et on ne la paye qu'une seule fois. Ce n'est pas sur dix ans. Il n'y a pas d'évolution, et donc on la paye à l'instant T sur les bases qui sont connues au moment où l'on établit ce PUP. En l'occurrence, je le dis, c'est quatre fois et demie plus de recettes. Des promoteurs sont intéressés pour pouvoir le faire, et pour répondre à votre question, Madame CAPORAL, tout simplement, cela ne va rien coûter à la Ville. C'est tout l'intérêt du projet puisque nous avons là, non pas un centre de santé municipal (on en a déjà deux, et il y a des sujets d'ailleurs là aussi, bâtementaires). On a parlé tout à l'heure avec Aurore THIROUX des questions d'accessibilité, eh bien, vous voyez, ce bâtiment, notamment de Ténine, est très peu accessible. Donc là, on a un gros travail à faire ou alors une reconstruction totale pour en faire quelque chose qui soit véritablement à la hauteur des ambitions que nous pouvons porter sur le sujet de la santé. Et pour l'heure, l'objectif, c'est aussi d'accompagner des libéraux qui vont pouvoir se fixer sur la Ville parce que, s'ils ne sont pas fixés parce qu'ils n'ont pas de local, c'est tout l'objet de ce que nous avons fait, que j'évoquais en début de séance avec la pépinière de santé : faire venir de nouveaux médecins, leur permettre d'avoir un loyer extrêmement modeste avec des équipements déjà installés qui ont été pris en charge en partie par la Ville, la Région Ile-de-France et l'Agence régionale de santé. On a mis 300 000 € en termes d'équipement sur ce nouveau site, et pratiquement 200 000 ont été financés par la Région et l'Agence régionale de santé. Et donc c'est ce qui va nous permettre de faire venir ces nouveaux médecins. Mais si nous voulons les garder sur la commune, il faut leur proposer des lieux d'implantation.

Et aujourd'hui, ce qu'ils ne souhaitent plus avoir, ce qui fonctionnait par le passé, c'est l'appartement ou le petit local de 30-40 m². Ce qu'ils nous demandent, ce sont des locaux de 150 à 200 m² pour pouvoir se mettre en cabinet pluridisciplinaire. C'est ce que nous faisons en les accompagnant, en leur permettant d'avoir des locaux adaptés. Cela a été défini dès le départ, parce que l'on n'a pas du tout la même configuration pour un aménagement entre un local commercial et un local de pratique de

santé. Voilà, c'est donc l'objet aussi de ce projet. Donc nous allons passer au vote : qui est contre ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« J'ai un pouvoir. »

Monsieur le Maire

« L'administration tiendra compte de votre pouvoir, ne vous inquiétez pas. Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Donc ce PUP est adopté.

à la majorité

41 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

6 abstentions, dont 1 procuration (Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Point suivant, Tony PESSOA pour une acquisition avec le SAF. »

10) Acquisition auprès du SAF 94 de la parcelle cadastrée section BP n°139 volume n°2 sise 113, rue des Hauts-Bonne-Eau

M. PESSOA

« Merci, Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est l'acquisition auprès du SAF 94 de la parcelle cadastrée section BP n°139 volume n°2 sise 113, rue des Hauts-Bonne-Eau. Le SAF 94 a acquis en septembre 2017 le volume numéro 2 de la parcelle cadastrée section BP 139 sise 113 rue des Hauts-Bonne-Eau afin de développer un projet à dominante économique, auquel pourront s'adjoindre quelques programmes de logements, également pour créer de nouvelles polarités autour de la gare de métro Bry-Villiers-Champigny, et également développer un niveau d'intensité urbaine adapté à la nouvelle qualité de desserte. En raison des différents chantiers dans ce secteur, une voie traversant le secteur du nord au sud doit être créée. Ce nouvel aménagement de voirie servira tout d'abord aux véhicules de chantier. Il deviendra, à terme, définitif, mais sera rendu plus qualitatif. C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de décider l'acquisition auprès du SAF 94 de la parcelle sise 113 rue des Hauts-Bonne-Eau cadastrée section BP numéro 139 volume numéro 2 d'une superficie totale de 841 m² au prix de 382 599,54 €.

Les avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 2^e commission ; deux votes réservés pour Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRE

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur SY

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas ? Si une abstention. Avis contraires ? Donc le point est adopté.

à l'unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE,

Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

10 abstentions, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER

Point numéro 11, l'attribution d'un nouveau nom à une rue, Jacqueline BENHAMED. »

11) Attribution du nom de Alain MIMOUN à une voie sans nom

Mme BENHAMED

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Il est proposé d'honorer la mémoire du quadruple médaillé olympique en athlétisme, Alain MIMOUN, qui a longtemps demeuré à Champigny, en attribuant son nom à la portion de voie reliant le boulevard des Alliés au camping village Paris Est. »

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Alors Monsieur TITOV, Monsieur MAILLER, Madame CAPORAL. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire. Alors avoir trouvé un passage sans nom, c'est en effet une bonne opportunité, choisir une personne connue localement est aussi une bonne chose. Par contre, vous ne vous inscrivez pas dans une tendance nationale dont la volonté est de donner des noms de femmes célèbres le plus souvent possible. Je vais voter quand même pour ce grand sportif, mais j'ai quand même eu une idée à laquelle vous n'allez peut-être pas adhérer puisque vous avez l'idée de supprimer Lénine : vous auriez pu proposer à la place de Monsieur MIMOUN une femme qui a participé à l'émancipation féminine et à la création de la journée internationale des femmes, et cette personne était l'épouse de Lénine, Madame Kroupskaïa. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Poutine, non ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, effectivement, je rejoins un petit peu sur la question de la dénomination des voies. Il faudrait que ce soit peut-être un peu plus, dans la désignation de voies, des noms de femmes célèbres parce que je pense que, sur Champigny, on n'en a que quelques-unes. Je regrette que la 6^e commission, à laquelle j'appartiens et qui concerne, me semble-t-il, les questions liées au sport, n'ait pas été sollicitée ou en tout cas que l'on n'ait pas demandé son avis sur cette attribution. Et bien sûr

je ne peux que me féliciter qu'un sportif puisse être de cette manière valorisé. Malgré tout, je pense que pour ce type de personnage, il est probable qu'un équipement sportif de proximité ou un équipement sportif un petit peu plus important aurait été sans doute plus adapté pour lui donner son nom. »

Monsieur le Maire

« Merci. Il y avait Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« En fait, cela rejoint ce qui vient d'être dit, puisque nous en avons convenu déjà dans la précédente mandature, et vous en étiez d'accord, de privilégier les noms de femmes pour les nouvelles rues. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien, alors pour vous répondre, je vous dirai que c'est ce que nous avons fait déjà, notamment il y a quelques semaines. La délibération était passée, la première fois que l'on a eu l'occasion de pouvoir donner un nom de rue, c'était celui que nous avons choisi, Émélie-BOUCHAUD, dite Polaire, une artiste campinoise. Donc on s'inscrit pleinement dans ce cadre-là, et donc bien évidemment que l'on est sensibles à cette question. On a eu l'occasion souvent de l'évoquer. Là, il faut peut-être vous expliquer l'histoire de cette rue. Il se trouve que cette rue a été oubliée, celle qui facilite le passage pour aller vers le camping, et donc elle n'a jamais été nommée, et il nous est apparu intéressant, pour le grand sportif qu'était Alain MIMOUN, qui habitait dans ce quartier, qui s'entraînait au parc du Tremblay, de lui donner ce nom. Alors vous dites que l'on aurait pu lui donner un nom d'équipement sportif, oui, mais ils ont déjà des noms, et si on débaptise, vous nous direz qu'il ne faut pas débaptiser. On aura l'occasion d'en reparler quand on parlera certainement de la place Lénine, puisque nous avons maintenant une proposition qui est la femme de Vladimir Ilitch, donc pourquoi pas ? Mais, vous voyez, là, ça nous semblait intéressant. Et puis, en fait, cela vient un petit peu en complément de ce qui a pu être fait par le parc du Tremblay, puisque les vestiaires portent déjà le nom d'Alain MIMOUN, mais je crois que c'était intéressant d'avoir une rue. Alors pourquoi avait-elle été oubliée ? Tout simplement parce que c'est une rue où l'on ne fait que passer en voiture. Peut-être que cela évoluera dans le temps, avec les aménagements autour du parc du Tremblay, mais c'est compliqué. Et tout simplement, elle est revenue d'actualité parce que l'on est à la limite de la ZFE, la zone de faible émission, et donc pour pouvoir définir quelle était la limite, il fallait lui donner un nom. C'est pour cela que l'idée nous est venue effectivement de donner le nom de ce grand sportif campinois. Donc on aura l'occasion de dévoiler une plaque pour rendre hommage à Alain MIMOUN pour tout ce qu'il a apporté au sport. Pour répondre à votre question sur la commission, Monsieur MAILLER, je comprends que vous avez envie d'intervenir sur tout à tout moment, mais il se trouve que c'est une question de voirie, ce n'est pas une question sportive, donc elle ne concerne pas la sixième commission.

Sinon vous auriez pu nous dire, si on prenait le nom de quelqu'un qui intervient dans un autre domaine, cela aurait pu être aussi dans une autre commission. C'est une question de voirie, elle relève de la voirie, et donc c'est cette commission qui est concernée. Si on fait passer tous les points dans toutes les commissions, cela ne s'appelle plus des commissions, cela s'appelle un Conseil municipal, ce que nous faisons ce soir.

Bien, est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce nom ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, juste une petite remarque vous avez rétorqué avec Poutine, alors je suis plus mitigé sur Poutine. »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez qu'on fasse un référendum entre Lénine et Poutine, on va aller sur le marché... »

M. TITOV

« Non, non, je trouve que la comparaison elle est un peu simple, même si les deux noms ont la même consonance. D'ailleurs Lénine, ce n'était pas son vrai nom de famille, mais pour POUTINE, on n'est pas à l'abri en France d'avoir un jour peut-être ce nom utilisé parce qu'il avait été quand même, à une époque, décoré de la Légion d'honneur. »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez que l'on fasse un peu d'histoire, c'est bien parce que cela nous détend, le premier nom, avant que cette place s'appelle Lénine, je rappelle que certains l'avaient appelée la place Staline. Ils se sont dit que c'était un peu dur, et donc ils ont mis la place Lénine. Donc vous voyez que peut-être en fin de compte Poutine, ça pourrait se retrouver dans l'histoire qui a été celle de la Ville sur une certaine période. Je crois qu'il faudra revenir sur des noms plus apaisés parce que c'est ce que nous souhaitons donner dans la Ville. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe donc au vote : qui est pour ? Eh bien c'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point numéro 12, donc Bernard GAUDIÈRE pour la sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC. »

à l'unanimité

12) Sollicitation d'une subvention auprès de l'État (DRAC) au titre de la dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques de lecture publique pour le projet de construction de la médiathèque du centre-ville

M. GAUDIÈRE

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous, chers collègues. Cette délibération numéro 12 fait donc l'objet d'une demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles pour le projet de construction de la médiathèque du centre-ville. Alors quelques éléments : suite au jury de concours, l'agence d'architecture Moatti & Rivière a remporté le dossier. Le projet est donc au stade de l'avant-projet. En pièces jointes, vous pourrez prendre connaissance des plans, de la répartition des locaux, des surfaces, et également de la répartition des coûts qui sont, je vous le rappelle, de l'ordre de 24 910 635 € TTC. Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de l'avant-projet de la médiathèque du centre-ville et de demander auprès de la DRAC l'obtention d'une subvention.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur SY

Avis favorable à la majorité des membres de la 6^e commission avec un vote réservé de Monsieur MAILLER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions sur ce sujet ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'aimerais savoir à combien s'élève la subvention, mais je pense que j'ai déjà posé la question, je n'ai pas eu de réponse, mais bon, je repose la question. Peut-être que vous seriez prêt à me la donner...

Je sais qu'il y a déjà eu une subvention. Elle a été certainement reconduite d'après ce que j'ai pu comprendre. Je ne sais pas si l'on a pu avoir davantage de subventions, et ça, ce serait intéressant.

Je vous demandais s'il y avait une augmentation de cette subvention et, à ce jour, donc Champigny compte trois médiathèques ; seules deux vont être reconstruites. Qu'en est-il de la troisième ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Vous savez, les médiathèques, ce n'est pas tout à fait comme des petits pains : on ne compte pas en fonction du nombre, c'est aussi en fonction des surfaces. Et on a un projet extrêmement ambitieux, et beaucoup plus ambitieux que ce qu'il était dans la première mouture puisque l'on double la surface par rapport au projet initial, et donc on double aussi les coûts. Et, bien évidemment, c'est pour cela que l'on fait d'ailleurs une délibération, la DRAC nous a demandé d'avoir une délibération pour pouvoir renégocier, notre objectif étant d'obtenir un financement largement supérieur, au regard du dimensionnement de cet équipement. En fait, les critères de la DRAC sont liés au nombre d'habitants. On considère que, globalement, il faudrait - c'est une orientation, ce n'est pas une exigence - mais qu'il faudrait à peu près deux documents par habitant qui soit au sein des médiathèques.

Donc sur les deux médiathèques, celle du bas comme celle du haut, c'est pour cela qu'il n'y aura pas trois médiathèques, puisqu'il y en a une en haut et une en bas - et c'était aussi vrai auparavant que ça l'est aujourd'hui - il y aura de quoi avoir l'équivalent d'environ 150 000 à 160 000 documents de toutes natures, qui pourront être mis à disposition du public champinois, et peut-être même au-delà de Champigny. Donc c'est ce qui va nous permettre, effectivement, de demander plus. Pour l'instant, cette subvention elle est maintenue, mais on la renégocie pour avoir une enveloppe qui soit adaptée,

d'autant qu'elle sera proportionnelle aussi avec ce que nous attendons de la part de la Région Île-de-France, qui soutient aussi beaucoup ce type d'équipement.

Mais puisque vous parlez de questions financières, qui sont des questions ô combien importantes pour monter de tels projets, c'est pour moi aussi l'occasion de rappeler quelques évidences. Contrairement à ce que parfois j'entends de la part de certains disant qu'on met tout l'argent de la Ville sur la construction de la police municipale, c'est tout à fait intéressant puisque vous avez vu les montants qui ont été donnés dans les décisions du dernier Conseil municipal et du précédent. Vous avez pu voir que l'ensemble des travaux sur cet équipement, y compris la partie vidéo, nous amène à 3,5 M € et que là, sur le sujet de la culture, on est uniquement pour celle du bas, à près de 25 M €. J'en dirais encore plus, si je faisais le cumul de ce que l'on va faire au niveau des écoles, puisque sur Henri-Bassis, on est à 31 M €. Cela dit bien où sont les priorités aujourd'hui de notre équipe : effectivement, en termes d'investissement, sur le scolaire et sur le culturel, et pas, contrairement à ce que l'on dit que nous consacrerions l'argent des Campinois à la constitution d'une police municipale. C'est un élément extrêmement important, car nous y sommes très attachés, mais les chiffres sont les chiffres, et cela permet de remettre un peu la vérité au milieu du village. Bien nous allons passer au vote : qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point numéro 13, Tatiana SAUSSEREAU pour l'adhésion au Conseil national des Villes et Villages Fleuris. »

à l'unanimité

13) Adhésion au Conseil national des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Mme SAUSSEREAU

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame et Monsieur. Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Conseil national des Villes et Villages Fleuris, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion et de signer tout document tant administratif que financier en vue de cette adhésion.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e et de la 1^{re} commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 2^e commission, un vote réservé de Madame CAPORAL. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV, Madame CAPORAL ensuite. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire, merci Madame SAUSSEREAU. C'est vrai que pour la commission, on pourrait aussi dire "des membres présents". Je crois que c'est bien de le préciser.

Donc si j'ai bien compris, on a déjà adhéré au label et là, ce qu'il peut nous apporter en l'occurrence, ce sont des conseils supplémentaires. Alors je voudrais savoir un peu plus comment cela se passera : est-ce que des représentants viendront ici en personne pour nous donner des conseils, des

orientations pour viser peut-être la 2^e, la 3^e fleur ou la fleur d'or ? Sera-t-il possible, pour l'opposition, d'assister à ces rencontres pour s'informer, sachant que ce n'est pas pour critiquer, car je suis assez favorable à ce label. Merci. »

Monsieur le Maire

« Tatiana SAUSSEREAU. »

Mme SAUSSEREAU

« Le label des Villes et Villages Fleuris, c'est comme une grande école : d'abord il faut remplir les conditions, être sélectionné et ensuite, effectivement, pour continuer à progresser, faire des études, il faudra adhérer au Conseil national. Effectivement, ça va dans le très, très bon sens parce que, aujourd'hui, on envisage l'aménagement avec la végétalisation dans la Ville, une végétalisation qui demande et requiert une sorte d'ingénierie du vert. Et suite à tous les changements climatiques que l'on devrait subir, c'est-à-dire les hausses de températures, les sécheresses, le manque d'eau aussi, l'économie des ressources d'eau, nous avons besoin de nouvelles compétences pour pouvoir pallier ces problématiques. Ces compétences sont très, très recherchées, comme Monsieur le Maire l'a déjà évoqué aujourd'hui. Ce n'est pas évident de les trouver pour une collectivité, et ensuite vous avez vu dans la délibération, nous sommes 4 700 communes sélectionnées par ce label, et cela nous permet de mutualiser nos efforts et d'avoir les meilleures avancées en matière de compétences dans le durable et le végétal aujourd'hui. Effectivement, les formations sont prévues pour les agents, donc c'est plutôt les formations pour les services techniques, les plateformes d'échanges, de communication aussi, qui nous permettront de faire progresser et de réaliser un aménagement durable dans le but d'apporter beaucoup d'ombre, beaucoup de fraîcheur pour la santé et le bien-être des habitants. J'espère avoir répondu à votre question. »

Monsieur le Maire

« Alors il y a deux choses à distinguer en fait : il y a le label qu'on a obtenu, et puis il y a l'adhésion au Conseil. Donc c'est de cela dont il s'agit. Je vous propose de passer au vote. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui j'avais... »

Monsieur le Maire

« Oui, excusez-moi. »

Mme CAPORAL

« Nous allons voter pour puisque la Ville était adhérente par le passé, tout en regrettant, pour ma part, qu'une plus grande place ne soit pas faite à la végétation spontanée et à l'acceptation de celle-ci par les habitants. Également pour ma part, en voyant ce genre de délibération, je ne peux pas m'empêcher de penser à la sortie de Champigny de l'association des Maires et des Villes pour la paix, cette association, qui mène un important plaidoyer pour l'interdiction des armes nucléaires et l'entrée en

vigueur du TIAN (traité d'interdiction des armes nucléaires). Et, du coup, voilà : je voulais rappeler l'importance de cette association à laquelle nous ne sommes plus adhérents et l'urgence de ce genre de plaidoyer. »

Monsieur le Maire

« On a noté votre prise de position, mais ce n'est pas le sujet du rapport, donc je vais vous proposer que l'on reste sur ce rapport et que l'on passe à l'adoption : qui est pour ? Donc il est adopté à l'unanimité, je vous remercie. On poursuit sur l'admission de l'île du Martin-Pêcheur au dispositif 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France. »

à l'unanimité

14) Admission de l'île du Martin-Pêcheur dans le dispositif régional des 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France

Mme SAUSSEREAU

« Effectivement, l'objet de cette délibération est l'admission de l'île du Martin-Pêcheur dans le dispositif régional des 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France. Donc la Région Île-de-France encourage les propriétaires publics ou privés d'espaces naturels entre 50 et 20 000 m² à acquérir de bonnes pratiques pour développer la biodiversité. Une partie de cette île est déjà labellisée, donc il est proposé au Conseil municipal, à la suite de cette labellisation, de valider la démarche pour faire entrer l'île du Martin-Pêcheur dans le dispositif de la Région des 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e et de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER, Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« J'ai juste une question : concernant cette admission, si j'ai bien compris, effectivement, on passe d'un petit bout de l'île à la totalité de l'île. Est-ce que l'exploitant actuel de l'île du Martin-Pêcheur a été associé à cette démarche ? Quelles seront concrètement les conséquences pour lui dans le cadre de son exploitation ? »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je me félicite de cette adhésion et de cette labellisation. Simplement, je voudrais faire remarquer qu'un arbre imposant a été coupé, et je me demande pourquoi. Et si la raison est sanitaire, j'aimerais bien avoir le rapport. Merci. »

Monsieur le Maire

« Tatiana SAUSSEREAU. »

Mme SAUSSEREAU

« Je réponds déjà à Madame CAPORAL qui a posé cette question à la 2^e commission. Depuis l'année dernière, après l'acquisition de l'île du Martin-Pêcheur et après son passage dans le domaine public communal - une vérification récente et à la date de la question posée a été faite - aucun arbre n'a été coupé sur l'île du Martin-Pêcheur. Si vous évoquez une souche qui est là depuis quelques années peut-être, il faut un peu remonter dans le temps, mais on n'a aucune empreise sur ce temps-là, car l'île était du domaine privé à l'époque. »

Monsieur le Maire

« Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 15, Alain CHATAUD. »

à l'unanimité

15) Cadre d'intervention des enseignants sur l'encadrement du temps méridien

M. CHATAUD

« Bonjour à tous. »

M. MAILLER

« Vous n'avez pas répondu à ma question. »

Monsieur le Maire

« Quelle était votre question ? »

M. MAILLER

« Sur l'avis de l'exploitant, et qu'est-ce que cela a comme impact sur lui. »

Monsieur le Maire

« Eh bien l'exploitant va être tenu de préserver l'environnement tel qu'on l'a défini depuis qu'on l'a rachetée. Justement, c'était un des enjeux. On avait eu l'occasion de l'expliquer lors de l'acquisition de

l'île, et justement d'avoir ce patrimoine-là reconnu va lui donner des obligations encore plus fortes. Et donc nous serons vigilants auprès de cet exploitant pour que les choses soient claires. »

M. MAILLER

« Ma question c'était : est-ce qu'il a été associé ? »

Monsieur le Maire

« L'île nous appartient, pas à lui. »

M. MAILLER

« Oui, mais il habitait dessus, vous ne pouvez pas faire comme s'il n'y avait personne. »

Monsieur le Maire

« Je vous réponds. Si vous voulez faire le dialogue en même temps, écoutez-moi quand même. Je sais que vous avez un peu de mal, mais si vous posez des questions, il faut quand même que je vous apporte les réponses. Donc nous avons fait ce choix en tant que propriétaires de l'île, au nom de la collectivité et pour préserver ce patrimoine naturel que nous estimons être important, et c'est parce que nous avons une partie de l'île qui est classée que cela va nous donner maintenant des obligations plus fortes à l'égard de l'exploitant, et donc nous allons travailler avec lui maintenant sur la base d'un cahier des charges par rapport à cela. Voilà. Donc on l'a associé en lui expliquant que cela allait venir, mais on va maintenant lui expliquer les contraintes, parce qu'il faut aussi que ce soit encadré, que l'on puisse préserver cet environnement. Bien. Donc il n'y a pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Donc le point numéro 15, Alain CHATAUD pour l'encadrement du temps méridien.

M. CHATAUD

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc la délibération concerne le cadre d'intervention des enseignants sur l'encadrement du temps méridien. L'effectif d'enfants fréquentant la restauration scolaire est particulièrement élevé et correspond à environ 5 600 élèves en moyenne sur l'année 2022. L'encadrement de cet effectif d'enfants s'appuie sur les agents permanents de la Ville, en particulier les animateurs et les ATSEM, et également sur les agents recrutés spécifiquement pour assurer l'encadrement de ce temps méridien. Au regard du taux de rotation de ces personnels non permanents, il est donc proposé de solliciter des enseignants volontaires et de créer un cadre d'intervention spécifique leur permettant d'encadrer ce temps. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau cadre d'intervention des enseignants volontaires sur l'encadrement du temps méridien et de fixer la rémunération horaire brute des enseignants pour l'encadrement de ce temps à hauteur de 20 €.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur SY.

Monsieur SY demandait le taux d'encadrement attendu sur le temps méridien. Réponse : le taux d'encadrement sur le temps du midi est de 1 pour 15 en maternelle, 1 pour 24 en élémentaire et 1 pour le 8 en MTA, c'est-à-dire les moins de 3 ans. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Juste une question : est-ce que vous avez une idée du nombre d'enseignants qui seraient intéressés par ce dispositif ? »

Monsieur le Maire

« On va peut-être prendre toutes les questions et répondre de façon groupée. Monsieur MAILLER et Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« Sur cette question, je suis très embêté. Autant sur le principe de trouver de nouvelles personnes pour venir encadrer le temps de la restauration scolaire, puisque vous nous avez indiqué que vous aviez du mal à recruter, déjà j'aurais aimé avoir peut-être une réponse à ma question : le nombre d'animateurs permanents aujourd'hui sur la Ville, le nombre d'animateurs vacataires et le taux horaire auquel ils sont payés aujourd'hui. Pourquoi cette question ? Parce que là, si je comprends bien, ces enseignants font le même travail que les animateurs, dont certains sont des titulaires, d'autres des vacataires ou des contractuels. Et je ne suis pas persuadé qu'à ce jour, ils soient payés le même prix. Vous allez avoir sur la même école des gens qui vont être payés au lance-pierre et d'autres qui vont être bien payés. Donc cela me gêne un petit peu sur ce premier point.

Le deuxième point : vous annoncez un montant de 20 € de l'heure. Vous faites référence, a priori, à la grille de rémunération horaire des enseignants volontaires, en tout cas des enseignants pour les études dirigées. Donc c'est pour cela que vous dites cela, mais il me semble qu'il y a plusieurs tarifs, qui sont en fonction du grade de l'enseignant, c'est-à-dire qu'un professeur des écoles classique n'est pas payé de la même manière... C'est-à-dire que 20 €, si je me souviens bien, c'est 20,03 € pour le plus bas, et cela va jusqu'à 27 ou 28, je crois, de mémoire, si j'ai bien lu le *Bulletin officiel* de l'éducation nationale. Donc déjà, il y a cette question-là. Et mon interrogation, c'est : pourquoi c'est 20 €, et pas en fonction aussi du grade des enseignants ? Et est-ce que vous n'avez pas peur quand même que le contrôle de légalité retoque là-dessus puisque, par référence, vous prenez le temps des études dirigées, sauf qu'il y a un autre élément que vous citez d'ailleurs là-dessus, sur les heures supplémentaires, qui est les heures de surveillance. Or il me semble qu'entre l'étude surveillée, qui a quand même un contenu plus que pédagogique, puisque c'est aider, semble-t-il, les enfants à faire les devoirs, là, on est sur la pose méridienne, donc il y a un peu de surveillance, il y a peut-être du pédagogique aussi ; est-ce que vous n'avez pas peur que cela puisse être retoqué sur cette base-là, puisque là vous choisissez quelque chose de plus fort et puis aussi que vous ne pensez pas que cela pourrait faire réagir les animateurs, qui vont se retrouver avec des personnes qui seront mieux payées qu'eux pour faire un peu le même travail, si j'ai bien compris ? Et plus précisément comment vont s'intégrer ces enseignants dans des équipes d'animation ? »

Monsieur le Maire

« Alors il y avait une autre question de Chrysis CAPORAL, mais juste une petite remarque, au passage, Monsieur MAILLER. Quand vous dites que les agents sont payés au lance-pierre, ce sont des jugements

à l'emporte-pièce, désagréables. Je vous rappelle qu'ils sont payés exactement ce qu'ils étaient payés auparavant, et qu'on leur fait justement une revalorisation bientôt. Donc, vous voyez, ce genre d'attaques basses, ça n'a pas de sens, et cela n'alimente pas les rapports qui pourraient être constructifs dans cette assemblée. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je voudrais quand même rappeler que le temps méridien pour les enseignants est aussi un temps de réunion et de travail. Il faut aussi tenir compte, puisque l'on a parlé tarifs, vous parlez d'un taux plafond des heures d'études surveillées et, en fait, il faut savoir que cela va de 22,34 € à 24,57 lorsqu'on est hors classe. Voilà. Cela dit, moi je trouve que mal payer les professeurs, et puis ensuite leur faire faire des tâches supplémentaires, ce n'est pas tout à fait dans l'intérêt des enfants. Donc nous, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alain CHATAUD. »

M. CHATAUD

« Oui, alors en ce qui concerne le temps du midi, ce n'est pas du temps pédagogique, cela n'a rien à voir avec une étude, donc c'est pour cela que l'on n'a pas retenu ce taux-là. Et en particulier, sur les premiers retours que l'on a, ce seraient surtout des enseignants de maternelle, qui n'ont pas de réunions le midi en général, qui seraient intéressés pour nous aider, et ça nous arrange bien parce qu'effectivement, on a un mal fou à recruter. Voilà, c'est tout. Si ça marche ça marche ; si ça ne marche pas, eh bien tant pis, ce n'est pas grave. Voilà. Donc on essaie d'améliorer les choses ; pour l'instant, on n'arrive pas à recruter, on a énormément de mal. »

Monsieur le Maire

« Comme toutes les communes qui, aujourd'hui, ont un mal fou pour trouver sur des vacances courtes des agents pour intervenir sur ce type de mission. Pour autant, cela reste sur la base du volontariat, et moi je me souviens, quand j'étais enfant, dans les écoles de Champigny, on n'avait que des enseignants qui le faisaient. Les choses ont évolué parce que l'on a un taux de scolarisation qui est fort, et que maintenant les deux parents travaillent, et il n'y a pas forcément quelqu'un pour s'occuper de l'enfant le midi, et donc on a beaucoup plus d'enfants que par le passé. Et donc on a besoin de trouver des solutions. C'est sur la base du volontariat. On verra... C'est une proposition, on ne peut pas vous dire, pour répondre à la question posée, combien il y aurait de personnes intéressées de façon précise. En tout cas, on a déjà plusieurs enseignants qui, effectivement, nous ont fait part de leur intérêt et qui étaient demandeurs sur ce type de proposition. Donc on espère que l'on aura quelques personnes qui, en plus, ont l'avantage d'être connues et impliquées dans les établissements, ce qui n'est quand même pas négligeable, plutôt que d'avoir des personnes qui sont là pour quelques vacances et qui, parfois, cherchent, à peine arrivées, un autre poste. Monsieur MAILLER et Monsieur LURIER ensuite. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, ne vous méprenez pas sur mes propos. Encore une fois, vous les déformez, comme vous aimez bien le faire. Tout à l'heure, quand je disais que les animateurs étaient payés au lance-pierre, je n'ai pas dit au lance-pierre à Champigny. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes élu de Champigny ? Et pas d'ailleurs... »

M. MAILLER

« Oui, oui, mais d'une manière générale, on sait très bien que ce sont des catégories C dans la fonction publique territoriale et que, régulièrement, ils sont obligés de remettre à jour les grilles indiciaires puisque, avec les augmentations du smic, certains agents se retrouvent à avoir un traitement indiciaire inférieur au smic. C'est juste ce que je disais, je ne parlais pas de la politique qui est proposée ici, mais en général. Entre 20 € de l'heure que vous proposez à un enseignant qui va faire le même travail qu'un animateur et cet animateur, je ne pense pas que l'animateur soit payé 20 €. C'est pour cela que je vous posais la question de savoir combien était le taux horaire pour un animateur, notamment vacataire. Là-dessus, je n'ai pas eu de réponse, je n'ai pas eu aussi de réponse aussi sur comment ces enseignants vont s'articuler là-dessus, et je n'ai pas eu de réponse non plus sur le nombre d'animateurs permanents et vacataires. Et personnellement, je pense que si l'on veut, dans les écoles, pouvoir avoir des animateurs, certes on peut avoir à la marge des vacataires, mais moi je serais partisan, effectivement, de créer des postes dans la filière animation pour pouvoir assurer cette permanence, et pas se retrouver, comme dans beaucoup de communes, vous avez raison de nous le dire, dans cette situation, parce que les vacances, eh bien oui, cela n'a qu'un temps, cela ne permet pas de créer une espèce de continuité pédagogique pendant le temps de la restauration. Or il me semble que c'est ce vers quoi vous voulez tendre, comme les précédentes municipalités. Donc voilà c'était juste cette remarque-là. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, à ce moment-là, si vous voulez faire ce type de remarque, précisez-le. Dites que c'est en général parce que, sinon, on va croire que c'est à Champigny ou que c'est une attaque de plus, comme vous le faites assez régulièrement. Les chiffres en question du nombre d'agents, je ne peux pas vous le dire précisément, en revanche, nous voulons avancer pour trouver des solutions, et je crois que le dispositif a le mérite d'exister. On verra bien ce qu'il donnera. Yvon LURIER. »

M. LURIER

« Oui, juste une question. Sur le fond, je trouve ça plutôt une bonne chose, s'il y a pénurie effectivement de personnel suffisant pour assurer cette surveillance et cette continuité sur le temps du repas. Au niveau du tarif, en fait, vous avez fait un mix entre la surveillance et l'étude dirigée, c'est ça ? Tant qu'à faire, on aurait pu aller jusqu'au montant de l'étude dirigée. Chez moi, on dit que l'on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. »

M. CHATAUD

« Oui, mais ce n'est quand même pas du face-à-face pédagogique comme dans une étude. »

M. LURIER

« Oui, j'entends bien que ce n'est pas exactement la même chose, mais il n'y a pas non plus que la mission surveillance. Donc c'est pour ça, le mix. En même temps, cela représente 2 € d'écart, 2,34 €. »

M. CHATAUD

« Cela fait un compte rond. »

Monsieur le Maire

« Ce que l'on sait de la part des enseignants qui nous ont sollicités, c'est que la proposition, ils la trouvent tout à fait intéressante. »

M. CHATAUD

« On a 13 postes à pourvoir en ce moment qui sont créés et qui sont vacants, voilà. »

Monsieur le Maire

« Et qui ne sont pas des vacataires. Le tout, ce n'est pas de créer le poste, c'est de trouver la personne. »

M. CHATAUD

« Et on n'arrive pas à trouver de personnes. »

Monsieur le Maire

« Comme toutes les villes. Bien. Donc on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Qui est pour ? Donc le rapport est adopté.

à l'unanimité des suffrages exprimés

41 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

8 abstentions, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. MAILLER

Point numéro 16, Saphir AKKOUCHE pour l'attribution des aides exceptionnelles dans le cadre du CCR. »

16) Attribution d'aides exceptionnelles dans le cadre du contrat campinois de réussite (CCR)

M. AKKOUCHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Donc cette délibération a pour objet l'attribution d'aides exceptionnelles dans le cadre du contrat campinois de réussite dit CCR. En 2022, la Ville a entrepris une large consultation des jeunes Campinois par l'organisation des assises de la jeunesse entre le 12 mars et le 21 mai. Un dispositif est intervenu derrière leur rencontre pour les écouter sur leurs projets, leurs besoins et leurs attentes, et leur proposer de construire, avec la municipalité, les réponses les mieux adaptées. L'un des 10 engagements formulés par Monsieur le Maire, lors de la restitution le 21 mai 2022, a consisté donc en la création du contrat campinois de réussite, qui a été lancé donc le 16 janvier dernier et qui remplace les bourses jeunes, un dispositif qui a pour vocation d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à réaliser leur projet professionnel, soit par l'apport d'une aide financière, soit par l'accompagnement personnalisé sur le long terme (préparation des entretiens à l'embauche, accompagnement dans les forums et les centres emploi, comment trouver de l'alternance, etc.) et en contrepartie les jeunes s'engagent à donner quelques heures de leur temps afin de réaliser un projet citoyen au sein de la collectivité et promouvoir le CCR.

Donc il y a une sélection des dossiers retenus qui a été effectuée par une commission d'attribution et en plus des élus, que ce soit l'adjoint au maire chargé de la jeunesse ou des adjoints en charge de l'action sociale et du développement économique, elle est composée de cadres municipaux et de partenaires de la Ville agissant dans le domaine de l'orientation, de la formation, de l'emploi ainsi que d'institutionnels : Éducation nationale, la Mission locale, le CIO et privé.

Son rôle est d'apporter différents niveaux d'expertise, d'avoir des regards croisés sur les projets, de proposer des aides complémentaires à celles que peut apporter la Ville et de délibérer donc sur les montants à attribuer. Elle permet également de renforcer des liens partenariaux pour une meilleure coordination et un suivi plus efficient des jeunes Campinois. Elle se réunit six fois par an. Chaque jeune demandeur présente son dossier, et la commission statue alors sur le montant des aides accordées. Une première enveloppe de 25 000 € a été budgétée pour 2023. Il est donc proposé au Conseil municipal d'acter la délibération cadre qui régit le principe du fonctionnement général et les aides financières, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les décisions d'attributions de subventions à la suite de chaque commission d'attributions.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme Fily KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Bien sûr nous allons voter en faveur de cette aide exceptionnelle dans le cadre du CCR. Cela s'inscrit dans la continuité des bourses jeunes. J'avais quelques questions. Concernant la commission qui va s'occuper de l'attribution, je trouvais dommage de ne pas avoir de jeunes qui soient un peu dans la boucle pour voir comment cela se passe. Je sais, par expérience, que c'est toujours difficile d'avoir un jeune attiré pour des choses comme ça, qui sont peut-être rébarbatives et pas attractives, mais voilà, s'il y a possibilité de laisser ou pas un jeune qui fréquente la structure du Quai, par exemple, de temps en temps les inviter à venir participer à cette commission. Ça, c'était la première question. Et la deuxième question, c'est concernant la fameuse contrepartie. Là aussi, je sais que ce n'est pas forcément évident de les accueillir dans les services, parce que c'était ça l'idée. Je ne sais pas si c'est toujours cela. Du coup, est-ce qu'il y a un petit bilan de ce qui a pu se faire dans la dernière période et est-ce qu'il y a une possibilité d'élargir à la vie associative ? Et est-ce qu'il y a une charte que le jeune va signer au moment de l'attribution de l'aide, et s'il y en a une, est-ce qu'il est possible de nous donner un exemplaire de la charte ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, vous comprendrez que sur le principe on ne peut être que favorable à ce type de contrat. Cela étant, ce qui me manque quand même aujourd'hui, c'est d'avoir un cadre qui soit réellement posé. Là, vous nous dites dans la note "en plus d'élus", on ne sait pas combien, on ne sait pas si l'opposition sera présente... ou pas, a priori non, j'imagine ; "de cadres municipaux et de partenaires de la ville", on est encore dans quelque chose de flou ; sur les critères d'attribution, il n'y a rien. Je sais que vous n'aimez pas beaucoup la transparence, mais tant pis : je ne peux pas faire autrement que de vous dire que ça manque un peu de transparence. Cela aurait été bien d'avoir une espèce de petit règlement intérieur que l'on pourrait avoir discuté ensemble, et sur lequel on pourrait, comme vient de le faire ma collègue Fily KEITA, proposer, rajouter ou enlever, mettre des choses, parce que la jeunesse, c'est quelque chose qui nous intéresse à plus d'un titre. Voilà. Après, moi ce que je trouve un petit peu dommage dans ce que vous nous proposez, c'est que c'est un peu la montagne qui accouche d'une souris : vous mettez, si j'ai bien compris, 25 000 € sur ce dispositif. Pour avoir regardé l'effectif sur la commune des 15-25 ans, 15-26 ans, il y a à peu près 15 000 jeunes. Donc 15 000 jeunes, si je rapporte les 25 000 €, cela fait 1,66 € pour la jeunesse. Donc quand vous dites, vous aimez bien parler : "On fait beaucoup pour la jeunesse", "on fait plein de choses", la réalité elle est un peu tout autre, d'autant plus que quand vous parlez des permis de conduire, vous mettez des etc. Les etc., c'est toujours un peu gênant parce qu'on ne sait pas trop ce qu'il y a derrière, et ça laisse la place peut-être à des interprétations des uns ou des autres. Si l'on prend les permis de conduire, c'est à peu près 1 000 €. Cela veut dire que cette année, c'est 25 jeunes sur 15 000. Voilà. Je trouve que ce n'est pas assez ambitieux. Je pense que l'on pourrait travailler ensemble le contenu de ce dispositif. Bien évidemment, on votera pour puisqu'on est d'accord, mais comme vous le savez, on est Champigny en mieux (*Rires*) donc on pense que l'on pourrait mieux faire, donc on reste à votre disposition pour y travailler. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Moi, je vais rebondir sur ce que vous venez de dire, et puis répondre sur un point à Fily KEITA. Je laisserai la parole ensuite à Saphir AKKOUCHE. Je ne sais pas si vous êtes en mieux, moi, pour l'instant, je vous vois plutôt en pire, parce que sur chacune de vos interventions, cela dérape tout le temps. Vous dites que l'on manque de transparence, que je n'aime pas la transparence. Regardez juste : avant même de rentrer dans l'ordre du jour aujourd'hui les décisions, où l'on met tous les marchés, où l'on met tous les éléments ; auparavant vous ne mettiez RIEN ; quand je dis rien, c'est rien. On avait quatre décisions. On vous donne toutes les informations, y compris - vous avez vu - pour des marchés de 1 200 €. Vous avez toutes les informations. Je crois que l'on essaye au contraire de dire les choses, et donc je trouve que votre procès, comme toujours, d'intention est très malvenu, surtout quand on a eu un tel comportement et un tel bilan. Et le comportement que vous avez ici, c'est vraiment de pire en pire.

Pour Madame Fily KEITA, moi je souscris tout à fait à l'idée qu'il y ait un jeune qui fasse partie de cette commission, mais il est déjà là, c'est lui (*montrant Saphir AKKOUCHE*), c'est notre jeune, voilà. (*Rires*) Et donc il représente la jeunesse. Il a l'âge, il a l'envie, il a l'engagement, et donc je suis ravi qu'il y ait déjà un jeune et de pouvoir aller dans le sens de votre demande, et je laisse la parole à notre jeune élu qui va suivre avec attention l'ensemble des projets, je n'en doute pas. »

M. AKKOUCHE

« Alors pour répondre à Madame KEITA-GASSAMA sur la contrepartie, en effet, oui, il y a les services et on est pas du tout fermé sur la vie associative. Pourquoi pas notamment sur toutes les associations qui traitent de la condition animale ? C'est quelque chose qui pourrait être intéressant. Concernant la charte, le jeune s'engage. C'est un contrat. Qui dit contrat dit règlement avec des règles qui sont posées. Donc le jeune, lorsqu'il signe son contrat, s'engage sur un certain nombre de choses, et tout est carrément transparent, puisque le contrat, lorsque le jeune vient déposer son dossier au CCR et que le dossier est accepté, tout est explicité dans le contrat qu'il remplit et qu'il signe.

Concernant le nombre d'élus, eh bien c'est inscrit dans la note "par le maire adjoint chargé de la jeunesse en lien avec l'adjoint en charge de l'action sociale et du développement économique". Cela me semble plutôt clair à ce niveau-là.

Concernant la transparence, tout est inscrit sur le flyer du CCR qui est sorti il y a déjà quelques semaines, où il y a notamment tous les cas qui sont possibles pour un contrat campinois de réussite. »

Monsieur le Maire

« Merci. Pas d'autres interventions ? Peut-être juste pour préciser sur le budget, parce que bon, je vois que, quand on est dans le pire, on fait parfois des raccourcis. Effectivement, si l'on divise par le nombre de jeunes une somme, cela peut laisser entendre qu'il y aurait une aide extrêmement faible. Sauf que, comme c'est très bien décrit dans ce rapport, ce projet, c'est un coup de pouce pour un jeune qui a un projet et qui a un souci de financement. Et donc on vient en appui. Et donc tous les jeunes de Champigny ne vont pas venir nous voir pour cela. Tous n'ont pas des projets, beaucoup n'ont pas besoin d'être aidés ; par contre, certains en ont besoin, et ce coup de pouce, il est absolument décisif. Donc c'est vraiment tout l'état d'esprit de ce projet. Ce n'est pas de financer un permis à 1 000 €... Et puis par ailleurs, moi je me souviens bien du dispositif du permis qui existait et qui n'avait bénéficié seulement qu'à 5 jeunes. Vous voyez... Je crois qu'il faut relativiser les choses. Notre objectif, c'est d'aller vraiment aider ceux qui ont un besoin spécifique.

Et d'ailleurs il n'y aura pas qu'une aide matérielle, il y a aussi, et c'est extrêmement important, une aide d'accompagnement des services. Cela aussi, ça se valorise. Donc tout cela, c'est un ensemble de

choses que nous faisons, et conformément aux engagements qui ont été pris au cours des assises de la jeunesse, pour accompagner de façon tout à fait attentive les jeunes dans leur projet, et je crois que c'est bien qu'une Ville comme Champigny, comme d'autres d'ailleurs, s'engage sur ces questions-là. Ce n'est pas forcément le cas de toutes, et on ne peut que s'en féliciter. Et j'ai bien compris que nous allions avoir un vote unanime, et j'en suis ravi. Donc je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie pour nos jeunes. Point numéro 17, Yohann PICOT. »

à l'unanimité

17) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

M. PICOT

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. L'attribution de subventions aux associations pour l'année 2023. Je tenais tout d'abord à féliciter le service de la vie associative qui a eu un engagement parfait pour cette campagne de subventions. Je vais juste énumérer un petit peu le calendrier : la campagne des subventions 2023 a débuté le 4 novembre 2022 pour une clôture le 12 décembre 2022. Le service de la vie associative a apporté un accompagnement personnalisé à 50 associations, des associations que l'on a reçues pour pouvoir monter le dossier de ces subventions. Je vais vous donner quelques chiffres. C'est marqué dans la délibération : 147 dossiers de demandes de subventions, dont 28 pour le secteur sportif. Après, il y a eu des comparaisons par rapport à l'année dernière. On est à peu près sur des chiffres et sur des demandes qui sont identiques à celles de 2022. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Sylvain SOLARO. Ah ! L'avis des commissions, excusez-moi. »

M. PICOT

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 6^e commission, un vote réservé de Monsieur MAILLER
Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Sylvain SOLARO. »

M. SOLARO

« Oui, bonsoir à tous. En parcourant le tableau, je vois qu'en ce qui concerne l'association dont je fais partie du bureau, à savoir l'Office des migrants, la subvention est la même que l'année dernière, donc 12 000 €. L'année dernière, j'avais fait état du fait qu'elle avait beaucoup baissé par rapport aux années précédentes. Vous m'aviez répondu, Monsieur le Maire, que la mairie n'était pas là pour payer les prud'hommes. On avait eu en effet une difficulté avec une salariée, ce qui nous avait amenés aux prud'hommes et nous avait amenés à avoir une négociation financière. Cette année, on n'a pas eu de problèmes de prud'hommes, l'office a repris à fond ses activités, notamment après la pandémie qu'on a eue. Il faut savoir que cette subvention, que je juge basse par rapport à ce qu'il y avait avant, mais a priori le fonctionnement de l'office va devoir faire face à ses obligations financières jusqu'au mois d'avril... Après le mois d'avril, soit il disparaît, soit... Il y a d'autres subventions qui arrivent mais, franchement, on va être dans le déficit le plus complet. Il y a 6 salariés qui dépendent de cet office des migrants, qui a une utilité pour toutes les populations étrangères qui arrivent, qui viennent à Champigny. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Madame KEITA et Monsieur MAILLER ensuite. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci. Je pense que cela s'inscrit un peu dans la continuité de mon collègue, Monsieur SOLARO. Je voulais aborder, je l'ai déjà fait ici, la subvention concernant l'association des Amis du musée de la Résistance. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'adresse à vous tous. À l'occasion de ce point sur les subventions, je veux attirer votre attention sur la gravité des décisions injustes prises à l'encontre de l'association des Amis du musée de la Résistance qui gère depuis 1985 cet équipement emblématique de notre Ville. Monsieur le Maire, je pense que vous avez exploité de manière politicienne un différend entre l'association locale et le réseau national. Vous avez brutalement supprimé la subvention municipale pour la transférer, en partie, au réseau national. Cette décision n'a pas de sens. Aujourd'hui, l'association des Amis de la Résistance fait vivre au quotidien cet équipement : l'accueil du public, l'accompagnement de toutes les actions pédagogiques en direction des scolaires, la gestion, l'entretien des locaux, l'organisation des expositions permanentes et temporaires comme celle consacrée actuellement aux bals clandestins ainsi que de nombreuses conférences. Or vous avez signé une convention avec l'Office national qui n'organise aucune de ces actions. Du coup, je m'interroge encore une fois sur la priorité campinoise : seule l'équipe des sept salariés de l'association de Champigny est entièrement et exclusivement dédiée à la vie du musée. Votre petite manœuvre est indigne au regard de l'importance de la transmission des valeurs de la Résistance aux jeunes générations. Au moment où nous commémorons le 80^e anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance qui a tant compté dans la libération de notre pays, il est temps de rétablir la subvention de cette remarquable association que nous avons votée le 22 mars 2022, et notifiée de votre main puisque, encore une fois, je le dis, j'ai vu le courrier signé de votre main, Monsieur le Maire, le 2 mai 2022, avant de la remettre en cause sans aucune concertation. La dernière fois, quand on a discuté ici, vous avez un peu joué sur le nom des associations en disant : "Mais non, on a bien voté pour l'autre association". Cela contraint l'association, du coup, à saisir le tribunal administratif. Ce musée est un atout pour Champigny, une fierté pour les Campinois.

Il est le fruit d'un travail colossal de milliers d'amis de la Résistance qui ont constitué une collection de plus d'un million de documents et d'objets, et c'est grâce au soutien de l'ancienne majorité du Conseil

départemental qu'il a pu s'installer dans les nouveaux locaux, à l'époque en bord de Marne. Depuis le 3 octobre dernier, le président du musée, Monsieur DUFFAU-EPSTEIN, vous a écrit à ce sujet, vous lui avez promis une réponse. À ce jour, toujours rien. Vous nous avez dit également ici que vous aviez une réunion, je vous avais interpellé un mercredi, vous deviez les voir un samedi. Quand, Monsieur le Maire, allez-vous sortir de cette attitude méprisante à l'égard de celles et ceux qui font vivre la mémoire de la Résistance à Champigny et bien au-delà ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, je suis étonné que les questions que j'ai posées lors de la commission n'aient pas été rapportées. Je vais les reposer. J'aurais souhaité, comme je l'avais indiqué lorsqu'on a voté au mois de novembre 2021 le règlement d'attribution des subventions. J'avais évoqué le fait que les critères étaient plus que flous et j'avais demandé comment ces critères avaient été appliqués sur l'attribution des subventions. J'espère peut-être avoir une réponse ce soir... Déjà vous n'oublierez pas que je ne voterai pas pour la subvention qui sera attribuée au Red Star Club de Champigny, étant membre du comité directeur.

Vous nous avez annoncé, et plusieurs fois je vous ai interrogé sur les subventions, sur leur maintien, vous nous avez toujours dit : "Oui, oui, on maintient les subventions", "on maintiendra l'effort", "on maintiendra l'accompagnement des associations." Malheureusement, force est de constater que ce n'est pas tout à fait la réalité. Quand sur le BP 2021, on inscrit 1,667,000 euros pour les subventions et participations, on a à peu près la même chose en 2022, je vous avais fait remarquer, lors du vote du budget, que l'on passait à 1,550 416. Donc cela veut dire déjà moins 8 %. Donc quand on affiche la volonté de dire : on soutient, on soutient, la réalité parfois, elle est un peu autre. Et là où c'est encore plus intéressant, c'est sur le fait qu'entre ce que nous avons attribué en 2021 et ce que nous attribuons aujourd'hui en 2023, c'est moins 14 %, c'est-à-dire que dans la délibération qui nous est proposée, en 2021, on était à 1,013 M, en 2022 1,016. Donc là, vous n'aviez effectivement pas totalement tort en disant que vous aviez maintenu. Et là, on est à 884 538 €. Il y a plus de 200 000 € d'écart. Donc, quand on affiche le soutien aux associations, c'est un peu fort de café.

Et puis, par ailleurs, j'ai une autre question parce que l'on a été alertés par certaines associations qui ont déposé des dossiers qui ont été enregistrés et qui n'ont pas de réponse, et qui a priori ne figurent pas dans ce tableau. Donc ces associations-là, est-ce qu'elles auront droit à une deuxième chance, un deuxième tour ? Et y compris si ce sont des associations qui ne sont peut-être pas dans celles qui sont proches de vous ? Parce que le but, l'intérêt c'est ça. Et puis aussi, j'avais posé la question l'année dernière : comment on peut donner pour une association de commerçants beaucoup plus que pour des associations comme les Amis du Plateau, comme Solidarité Champigny ou autres qui ont un travail quotidien qui est de plus en plus difficile compte tenu du contexte social et économique du pays ? Voilà j'aurais aimé avoir des explications sur la façon dont on décide d'attribuer des sommes aux uns et aux autres, pourquoi on en refuse à certains, et à d'autres, on les donne. »

Monsieur le Maire

« Mme CAPORAL, si Monsieur MAILLER voulait bien couper le micro.

M. MAILLER

« Oui, pardon. »

Mme CAPORAL

« Oui, au regard de ce qui a été dit, il y a une vraie baisse du montant des subventions. Il y a certaines associations qui ne reçoivent rien. Je n'ai pas vu le Secours populaire, je n'ai pas vu la Croix Rouge ; la Régie de quartier, je sais qu'ils n'ont pas eu leur subvention pour payer les écrivains publics. Voilà. Cette grosse baisse m'interroge. Et effectivement, comme il a été rappelé, cette suppression de la subvention aux Amis du musée de la Résistance, qui est quand même une association qui est reconnue de tous, aussi bien des gens de gauche que de droite, il faut savoir que quand même, il y a une certaine camaraderie entre les résistances, quelle que soit leur origine. Merci. »

Monsieur le Maire

« Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Je voulais simplement préciser que, comme les années précédentes, je ne participerai pas à ce vote, étant membre de l'une des associations. »

Monsieur le Maire

« Merci, c'est bien noté. De toute façon l'administration a tout, mais c'est toujours bien de le rappeler. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais laisser Yohann PICOT répondre, mais juste peut-être un élément, et après il y aura certainement un point à préciser sur la question du musée en ce qui me concerne, mais sachez qu'il y a quand même des questions de répartition avec la Politique de la Ville, parce qu'il y a quand même des éléments qui sont transférés aussi dans le cadre de la Politique de la Ville. Je connais bien le sujet, puisque c'est moi qui le préside avec le préfet à l'égalité des chances au niveau du Territoire. On a réuni le comité de pilotage pour définir les subventions la semaine dernière, donc vous aurez des éclaircissements par rapport à cela, et je laisse Yohann PICOT vous détailler l'ensemble de ces points. »

M. PICOT

« Merci, Monsieur le Maire. Alors Madame CAPORAL, le Secours populaire n'a pas fait de demande de subvention cette année ; la Croix Rouge, vous les avez dans la liste, vous les avez, on les subventionne. En fait, cette année, il n'y a pas de doute. Regardez dans la délibération, vous avez la Croix-Rouge, Union locale de Champigny, 500 €. Ils sont subventionnés. La Régie de quartier, ils n'ont pas fait de demande ; ils ont envoyé une demande de subvention il y a environ sept jours. Ils ont oublié de faire la demande. Je réponds à votre question, donc on leur a répondu que l'on était totalement hors délai, qu'il n'était absolument plus possible d'enregistrer la demande. Voilà. Ils nous l'ont faite par mail, il n'y a pas de doute, c'est indiqué dedans qu'ils ont oublié de la faire.

Autre chose, Monsieur MAILLER, les Amis du Plateau, on ne les a jamais subventionnés, en tout cas depuis que je suis là.

Aujourd'hui, on vous a répondu sur la commission. Je pense qu'avec ma collègue, Madame AARON, on a pris le temps de vous répondre sur le fonctionnement des subventions. Je pense que l'on a passé un bon moment ensemble, j'ai vraiment l'impression que l'on a répondu à toutes vos questions.

D'ailleurs il n'y avait pas de questions en attente, regardez juste le compte rendu de la 6^e commission, vous verrez que l'on a répondu à toutes vos questions.

Vous parlez de chiffres aujourd'hui. Ce qu'il faut voir sur la somme qui est là, il y a la POEP aujourd'hui, 32 000 €, qui n'est pas là, parce que la POEP en fait, la crèche parents-enfants, c'est une subvention que l'on recevait et que l'on reversait ; donc cette année, elle n'est pas dedans. Vous rajoutez 32 000 €. Donc c'est une chose et, à la suite de cela, vous avez le musée de la Résistance, 45 000 €. Donc cela vous fait déjà une petite différence. Voilà.

Je ne crois pas que vous ayez d'autres questions, je ne l'ai pas vu.

Monsieur SOLARO, pardonnez-moi, j'ai oublié. On s'est entretenus juste avant le Conseil. Eh bien, écoutez-moi, je pense que, comme convenu, on va se rencontrer la semaine prochaine puisque vous êtes trésorier de l'association. Aujourd'hui, pour moi, l'ONM, par rapport à l'activité qui est faite, je pense qu'ils sont en surnombre au niveau des salariés. C'est clair. L'association a perdu un certain nombre de bénévoles aussi pour les cours, donc ce sont des gens qui sont partis sur une autre association ; l'autre association, on leur fournit beaucoup de créneaux sur les Maisons pour tous dans les différentes salles de la Ville. Je pense que c'est aussi un nombre d'apprenants sur le français qui ne sont plus là. Aujourd'hui, je pense que l'association - je réponds juste là parce qu'on est en Conseil municipal par politesse, on a eu l'occasion de s'entretenir tout à l'heure - l'ONM doit se revoir d'elle-même à l'intérieur, et je pense qu'ils sont vraiment en surnombre en termes de salariés par rapport à l'activité qu'il y a dans l'association. »

M. SOLARO

« J'ai pris note de cette possibilité de vous rencontrer, je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« En tout cas, on a maintenu le financement pour cette association. »

M. PICOT

« Excusez-moi, si je peux rajouter aussi, il faut savoir que l'ONM est logée, donc pas de frais de chauffage, pas d'électricité. On leur met à disposition des locaux. C'est quand même très, très rare pour une association, et puis il faut voir les locaux... »

M. SOLARO

« Je n'ai pas dit que la mairie ne nous aidait pas du tout. »

M. PICOT

« Non, non, non, mais c'est juste à prendre en considération parce que c'est déjà une aide qui est conséquente. »

M. SOLARO

« Bien sûr. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur PICOT, excusez-moi mais vous pensiez avoir répondu, comme vous l'avez dit, mais je vous ai interrogé sur les critères qui sont à l'article 6 du règlement fixant l'attribution : comment ils ont été appliqués ? Comment vous avez calculé ? Par exemple de dire l'intérêt public, est-ce que ça compte ? Vous n'avez pas nécessairement répondu là-dessus. Et puis, j'ai bien noté qu'il y avait des subventions qui étaient sorties parce qu'elles étaient financées par d'autres dispositifs que par la Ville, sauf que ce que l'on aurait pu faire, c'est remettre tout cela dans le pot commun et remonter un petit peu tout le monde, parce que les associations, quoi qu'on en pense, elles ont parfois des difficultés, et le fait d'avoir un accompagnement ou d'aider peut-être plus celle dont on parle, une association de solidarité, ou celles qui aujourd'hui sont en grande difficulté et qui ont besoin peut-être d'aide. Alors vous allez me faire la même réponse qu'en commission, mais ce que je vous ai demandé, c'est ce que chacun a demandé pour que l'on puisse comparer entre ce qui a été demandé, ce qu'ils ont eu l'année dernière et ce qu'on leur attribue, parce que pour faire le comparatif entre les trois années, comme les tableaux changent de place à chaque fois, ce n'est pas très simple. »

Monsieur le Maire

« Bien, alors pour conclure sur ce point, pour faire des comparaisons, il faut travailler un peu ces tableaux. Moi je sais que quand j'étais dans l'opposition, je l'ai fait, et je vous invite à le faire. Sur cet aspect de finances globales, vous voyez, cela rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure sur la DSIL, à propos des décisions, et vous avez dit : "Non, je ne le ferai pas", mais là, c'est ce que vous faites ce soir sur cette délibération, en disant que cela a baissé. Quand on reçoit un financement de la part de la CAF que l'on reverse intégralement à la crèche, on n'est qu'un guichet, au fond, de transfert. Là, maintenant, les différentes modalités ont été définies autrement, ils reçoivent directement le financement, donc on n'a pas plus d'argent qui rentre. Ce n'était pas un argent qui existait. Donc arrêtez de dire : "Il faudrait maintenir", "Il faudrait toujours plus, toujours plus". Vous ne nous expliquez jamais comment il faut faire des recettes, mais pour les dépenses, vous êtes balèze. C'est en cela que l'on voit le niveau de responsabilité. Sur le musée de la Résistance, je m'inscris en faux avec ce qui a été dit en disant qu'il y avait une manœuvre. Il n'y a pas de manœuvre, il n'y a aucune manœuvre. Avec mon collègue Michel DUVAUDIER, qui représente le Département au sein de ce Conseil d'administration, on s'est retrouvés dans une scène particulière, qu'avec des camarades. La camaraderie, on en parlait... »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« Vous l'avez déjà dit ça. »

Monsieur le Maire

« Eh bien je le redis parce que, comme cela, vous allez peut-être l'entendre, et peut-être le comprendre. Eh bien ces deux associations ne s'entendaient pas. Je vais vous apporter d'autres éléments, mais ne faites pas comme Monsieur MAILLER, vous nous avez habitués à un petit peu mieux, Monsieur FAUTRÉ. Ces deux structures, l'association des Amis et l'association du Réseau, qui étaient pourtant que des anciens adjoints de la municipalité, des amis du Parti communiste, ne s'entendaient plus. Ils ne partageaient plus les mêmes objectifs, à la fois pour des questions de personnes, mais surtout - et c'est ce qui me préoccupe, moi - des questions de projets, mais une vision totalement différente de projets. Et comment peut-on avoir deux structures qui sont appelées à gérer ensemble le même projet, alors qu'elles ont des visions différentes ? C'est la question qu'on leur a posée. On leur a dit : quel est votre

projet ? Le Réseau nous a dit : Nous, on veut être tête de pont, on veut faire de ce musée la tête de pont sur le plan national. L'association des Amis nous a dit : Nous, on veut quelque chose de totalement recroquevillé. On revient au schéma de 1985. À partir du moment où l'on est allé sur un dispositif visant à faire un grand musée que l'on soutient, eh bien il fallait avoir la capacité à porter ces ambitions. Et on ne peut pas dire à l'État : on veut l'argent des Musées de France, et dire on n'accepte pas les règles. C'est ce qui a été dit. On veut l'argent de la Région, mais on ne veut pas entendre parler du Conseil régional. On veut l'argent du Département, mais on ne veut pas entendre parler du Conseil départemental. On veut l'argent de la Mairie, mais on ne veut pas entendre parler de la Mairie. On ne veut rester qu'entre nous, et encore entre nous, ce n'est pas simplement entre camarades, c'est entre certains camarades. Moi, je ne rentre pas dans les discussions au sein du Parti communiste, je n'en suis pas. En revanche, qu'est-ce qui a été décidé ? Pas par moi... Compte tenu du drame qui s'est joué, et ce n'est pas ma manœuvre, c'est le drame entre ces gens-là qui se sont entendus pendant des décennies et qui ne s'entendent plus, au point de fragiliser le musée. J'ai même eu un ancien premier adjoint ici, vice-président du Conseil départemental qui a dit : "On va tuer le musée." Si c'est l'ambition de Maurice OUZOULIAS de vouloir tuer le musée, très bien. Moi ce que j'ai dit : il faut que l'on s'entende sur un projet. Qu'est-ce qui a été décidé au regard de la crise qui s'est produite entre ces associations et entre les personnes ? C'est le ministre de la Culture qui a mandaté une inspection générale, et donc on attend le rapport de l'inspection générale. Donc la subvention, elle n'est pas supprimée, elle est suspendue tant que l'on n'a pas le rapport de l'inspection générale du ministère de la Culture. L'inspecteur a entendu tout le monde, aussi bien le président des Amis du musée de la Résistance, aussi bien l'association du Réseau, aussi bien les personnels, le directeur, les financeurs, le Maire, le Conseil régional, le Conseil départemental, le président du Conseil départemental, tous les acteurs ont été entendus, et maintenant on est suspendu qu'à une seule chose : les conclusions de l'inspecteur général dans le cadre de sa mission qui a été commandée par le ministre directement. Et donc on s'y conformera. On verra ce qu'il décidera, c'est l'autorité de tutelle. Je rappelle simplement que les locaux appartiennent au Département pour l'un, à la Ville pour l'autre, et que c'est aujourd'hui 80 % du financement qui est assuré par les collectivités locales. Et donc on verra ce qui sera décidé, mais moi, je souhaite que les collectivités locales soient entendues sur ce que l'on souhaite porter aussi comme projet. On souhaite nous, qu'on ait un musée qui soit très ouvert, qui soit une vraie vitrine, et c'est très, très bon pour la Ville. Et je rappelle, pour ceux qui savent ce qu'est l'héritage de CRÉMIEUX-BRILHAC, que ce musée et c'était sa force au départ, c'est qu'il a été porté aussi bien avec la volonté de faire travailler les gaullistes et les communistes, et qu'aujourd'hui, certains voudraient que ce ne soit qu'entre communistes, et encore entre certains communistes. C'est dénaturer totalement le projet tel qu'il a été fondé dès le départ, y compris par la mairie communiste de Champigny. Donc moi, j'attends de voir ce que dira le rapport. Le président du Département aura exactement la même position. On attend de voir, et à partir de là, nous viendrons soutenir le projet, et on réaffirmera encore notre soutien au musée au regard d'un projet. Donc c'est vrai que la subvention étant suspendue, elle ne figure pas. Si nous devons faire une subvention, nous serons appelés à faire une délibération spécifique pour le musée, et je pense que l'on sera tous à même de l'adopter. Bien on va pouvoir passer au vote. Très brièvement, Monsieur SUDRE. »

M. SUDRE

« Monsieur le Maire, je ne participerai pas au vote étant directement concerné par une subvention. »

Monsieur le Maire

« C'est noté, merci. Monsieur MAILLER, brièvement, l'heure tourne. »

M. MAILLER

« Oui, c'est pour répondre à Monsieur PICOT, puisque vous avez fait état d'une association qui n'avait pas eu, parce qu'elle avait déposé en retard, compte tenu du fait que malgré tout, même si on enlève tout ça, il y a quand même une petite marge de manœuvre, est-ce que dans ce type de cas ou pour les associations qui ont déposé un dossier qui n'a pas été traité visiblement, leur dossier pourra être réétudié et éventuellement obtenir une subvention, parce que je pense que si elles la demandent, c'est qu'elles en avaient besoin. »

Monsieur le Maire

« Il faut peut-être préciser qu'elles ont reçu un dossier, qu'on les a relancées, que les services les ont rappelées. Je sais que Yohann PICOT a rappelé personnellement plusieurs associations pour leur dire : attention les délais... Il y a un moment où l'on ne peut pas non plus exiger des associations qu'elles déposent les dossiers pour obtenir un financement. Je crois qu'il faut quand même être un petit peu cohérent.

Et puis, pour répondre à la question de Madame CAPORAL, je crois que c'était sur la Régie de quartier et l'écrivain public, effectivement il n'apparaît plus parce qu'il est financé au titre de la Politique de la Ville, sous réserve qu'il y ait effectivement quelqu'un qui rentre dans ce cadre-là, et c'est justement un des points de discussion où je me suis fait l'avocat de la structure auprès du préfet à l'égalité des chances pour que, effectivement, ce soit bien intégré dans le cadre de la Politique de la Ville. Donc, vous voyez, ce sont des éléments aussi qui ne sont plus financés par la Ville mais qui sont en lien avec le Territoire, parce que la Politique de la Ville aujourd'hui, cela relève du territoire. Alors vous me direz que c'est la même personne puisque j'en occupe la fonction au niveau du Territoire, mais c'est l'EPT, ce n'est pas la Ville. Bien. Donc on va pouvoir passer au vote. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Sur la deuxième partie de ma question, Monsieur PICOT a répondu, pour ceux qui étaient en retard, vous m'avez confirmé, mais pour ceux dont le dossier aurait été égaré... »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'égarés, il y a une procédure, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Non, non, non, sauf qu'a priori... »

Monsieur le Maire

« Bien, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires à cette délibération ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, et donc ceux qui ne votent pas, ils ne votent pas. Ceux qui votent ont levé la main ; comme cela, au moins cela a le mérite de la clarté. Je rappelle à tous les membres de certaines associations de ne pas lever la main, ceux qui sont financés dans ce cadre-là. Bien donc le rapport est adopté. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

M. MAILLER (*hors micro*)

« Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous avez noté, mais je me suis abstenu... »

Monsieur le Maire

« Vous n'avez pas à voter, vous avez dit vous-même que vous ne participiez pas au vote. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je ne vote pas pour la subvention qui concerne le Red Star Club de Champigny. »

Monsieur le Maire

« C'est la délibération qui compte : soit vous ne participez pas à la délibération, ce n'est pas une délibération spécifique au Red Star, c'est l'ensemble. Donc vous ne participez pas au vote du tout. C'est tout ou rien. Voilà. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je vote pour Monsieur SY quand même, hein... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Eh bien mentionnez que c'est pour Monsieur SY, pas pour vous. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je ne suis pas d'accord sur votre... »

Monsieur le Maire

« Eh bien, vous ferez un énième recours. Point suivant, Jean-Claude FORHAN. »

18) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la société d'histoire de Champigny-sur-Marne

M. FORHAN

« Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la société d'histoire de Champigny-sur-Marne. Le 4 décembre 2021, s'est tenu un colloque d'histoire à Champigny-sur-Marne organisé par la société d'histoire de Champigny-sur-Marne ayant pour thème « La mémoire de la guerre de 1870 ». Cette association a sollicité une participation financière de la Ville en soutien à la publication des actes de ce colloque devant intervenir dans le courant du deuxième semestre 2023. Compte tenu de l'intérêt culturel local de ce colloque, la municipalité souhaite apporter son soutien en vue de la publication des actes de ce colloque en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de cette association. Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à la société d'histoire de Champigny-sur-Marne en soutien à la publication des actes du colloque précité.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je précise simplement que c'est bien la démonstration que l'on peut avoir encore d'autres subventions qui viennent pour des associations en cas de projet particulier. Donc est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, donc le rapport est adopté à l'unanimité.

à l'unanimité

Point numéro 19, Geneviève CARPE. »

19) Signature de l'avenant 2021-2022 relatif à la convention type du programme départemental de prévention bucco-dentaire

Mme CARPE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit en effet de signer l'avenant 2021-2022 relatif à la convention type du programme départemental de prévention bucco-dentaire. Donc la convention entre le Département et la Ville de Champigny-sur-Marne, qui a été signée le 18 janvier 2021, a pris fin le 31 décembre 2021. Donc un avenant a été proposé pour sa prolongation. En fait, pour cette année, le Conseil départemental a décidé de poursuivre le financement de l'action de prévention dans les classes de grande section maternelle, de CEP et de CM1 en réseau d'éducation prioritaire (REP), également en CP et CM1 des écoles non REP, hors relais du dispositif « Aime tes dents » de l'assurance maladie.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re} et de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité.

à l'unanimité

Dernier point, point numéro 20, Yann VIGUIÉ pour la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'éco station de BVC. »

20) Convention de transfert d'ouvrage de l'écostation gare BVC

M. VIGUIÉ

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Il s'agit donc dans cette délibération de la gare du Grand Paris Express BVC, qui est l'objet d'un comité de pôle piloté par le Département du Val-de-Marne. Sur toutes les gares de la ligne 15 sud et du RER E, une gare de bus appelée écostation, dans la terminologie d'IDFM, est programmée et implantée à l'issue de nombreuses études. La Ville de Champigny a été priée d'installer une écostation de bus dans le périmètre des Simonettes nord, et la maîtrise foncière de l'écostation est actuellement répartie entre la SNCF dans le cadre de la DUP de la construction d'une troisième voie ferrée et le SAF. Par ailleurs la Ville a engagé des études pour la réalisation d'une voie de desserte dite nord-sud concernant la future écostation et permettant l'accès à la cour technique de la gare du Grand Paris Express. Ainsi, bien qu'entièrement situé sur le territoire de la Ville de Champigny, le caractère intercommunal de cet équipement indispensable au fonctionnement du pôle gare, ainsi que le champ d'aménagement urbain dans lequel il s'inscrit, oriente sa maîtrise d'ouvrage vers le Territoire. Donc L'EPT, dont la Ville est membre, exerce ses compétences en matière d'aménagement et d'assainissement, et c'est à ce titre que la Ville souhaite confier à l'EPT Paris Est Marne & Bois la maîtrise d'ouvrage déléguée dans les transactions permettant successivement la maîtrise foncière du site, de l'ensemble de la procédure etc. Vous avez tous lu.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et de la 3^e commission.

Il y a une question qui avait été posée par M. FAUTRÉ. Est-ce que des panneaux solaires sont prévus ? Et il y a eu une réponse en cours de séance. »

Monsieur le Maire

« Bien la réponse avait été déjà apportée, il n'est pas nécessaire d'y revenir. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je ne me souviens pas d'une réponse favorable, en tout cas, à propos des panneaux solaires. Cela m'aurait frappé. Et je voudrais tout de même savoir si le plan est contractuel. Je voudrais également savoir quel est le sens de ce terme éco station, et en quoi c'est écologique. Je m'explique. Dans la légende n'apparaît rien à propos des cercles en vert que l'on serait tenté d'interpréter comme des arbres. Or cet espace est désigné comme local pour des conducteurs, ce qui me conduit à poser la question de savoir si ce local est à ciel ouvert et, s'il y a un toit, est-il végétalisé ? Y a-t-il de la végétation en dessous ? J'aimerais comprendre cela. Il y a certainement une astuce quelque part.

Effectivement, la question des panneaux solaires avait été posée pendant la séance de la commission, et je n'ai pas eu de réponse. Et entre-temps, j'ai vu également qu'il y a une station d'eau, et je m'en félicite, avec un abri et, du coup, cela pourrait également permettre de poser des panneaux solaires sur cet espace-là, en plus. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien, je vais laisser Monsieur VIGUIÉ apporter les réponses. »

M. VIGUIÉ

« Je n'étais pas à la séance, ce que j'ai précisé. Concernant les panneaux solaires, la réponse est à préciser dans le cadre de la programmation. »

Monsieur le Maire

« Pour l'instant, on n'est que sur la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'EPT, puisque c'est de la compétence de l'EPT. Donc cette éco station, on a pour l'instant un schéma de principe de fonctionnement, qui n'a pas été simple à arrêter entre les différents partenaires, à la fois la SGP, l'autorité de régulation des transports Île-de-France Mobilités, la SNCF, qui a bien évidemment son mot à dire puisque, sur la partie sud, on est sur l'emprise de la troisième voie dans le cadre de l'interconnexion de la gare de Bry-Villiers-Champigny, donc tout cela va être regardé dans le détail. On a un simple principe de schéma de fonctionnement. Pour simplifier, pourquoi on parle d'éco station ? Tout simplement parce que l'objectif, c'est de faire venir un maximum de bus par ce principe-là, un peu comme cela existe sur la gare de Val-de-Fontenay et avoir un rabattement le plus important possible, pour faire en sorte que les gens ne prennent pas la voiture puisque l'on a une capacité de stationnement qui est limitée autour de la future gare. Et donc c'est aussi cela la notion d'écostation. Et effectivement, il y a bien une vélo station, en réalité c'est un bâtiment dédié complètement au stationnement des vélos au regard du ratio qui a été défini par rapport au nombre de voyageurs attendus : près de 55 000 voyageurs qui sont attendus sur cette gare de Bry-Villiers-Champigny. Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Vous avez une explication pour les petits ronds verts dans le local conducteurs ? »

Monsieur le Maire

« Pour l'instant, ce qui pourrait être envisagé, ça pourrait être un toit végétalisé. Cela ne peut pas être des espaces verts puisqu'en dessous on est sur le périmètre de la gare. Donc on ne pourrait pas mettre de pleine terre sur ce secteur-là. Mais, effectivement, c'est ce qui est envisagé. Après, c'est à construire. Et il y a un grand espace végétal si vous prenez, pas le dernier plan, le plus important, mais celui qui est à côté, vous voyez qu'il y a un grand espace végétal qui nous regarde directement : c'est la place de la Gare avec une zone humide qui est prévue, mais ça, c'est sur la commune de Villiers. Bien évidemment, on travaille de concert sur ce projet au niveau de l'EPT. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a un avis contraire, des abstentions, des refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

à l'unanimité

Et donc nous avons épuisé l'ordre du jour. Il y avait quelques questions diverses. Je vais les prendre rapidement, compte tenu de l'heure. Deux questions de Monsieur MAILLER, non c'était monsieur FAUTRÉ. Monsieur FAUTRÉ avait une question. »

M. FAUTRÉ

« Du coup, je n'en ai plus qu'une puisque le sujet important du musée de la Résistance a été abordé. Sur le deuxième point, vous avez décidé d'ouvrir les centres de loisirs, en ce début d'année, à 7 h 30 pendant les vacances scolaires, et donc cette décision, bien sûr, n'est pas sans conséquences sur l'organisation du temps de travail, et c'est sûrement pourquoi les représentants du personnel ont obtenu le report, dans un premier temps, de cette mesure pour une réévaluation de cette situation. Vous avez représenté le dossier le 17 mars dernier. Les représentants ne semblent pas satisfaits, et vous auriez - je dis bien cela au conditionnel - refusé la proposition de repousser l'ouverture aux vacances de la Toussaint prochaine. Et si j'ai bien compris, récemment, les représentants du personnel ont donné un avis défavorable. Malgré cet avis négatif, vous auriez décidé d'imposer une mise en œuvre le 24 avril. C'est bientôt, et donc qu'en est-il ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. À plusieurs reprises, je vous ai demandé quel était le prix unitaire du repas qui nous est fourni par le groupe Elior. Je n'ai toujours pas de réponse, et je voudrais que vous me confirmiez ou vous m'infirmez, puisque comme ça, on verra... Depuis la mise en place de vos prestataires, il y a des choses qui ont changé, notamment pour les agents communaux qui, visiblement, travaillent maintenant non pas avec des plats qui permettaient facilement de servir les enfants, mais aujourd'hui, c'est plus compliqué. Ils sont amenés à faire un travail supplémentaire qui est de partager et de veiller au grammage de ce que les enfants vont manger, aussi bien sûr les viandes - et c'est probablement pour cela que je vous avais alerté sur le problème des quantités - et donc est-ce que vous comptez faire quelque chose pour améliorer cela ? Et la deuxième chose, si j'ai bien compris, les fameux plats qui sont utilisés pour servir les repas sont désormais lavés par nous-mêmes, c'est-à-dire lavés par les agents communaux qui ne le faisaient pas avant, puisque ce n'étaient pas des objets à laver. Et je vous rappellerai quand même qu'il me semble que le SIRESCO proposait une unité de lavage qui était donc comprise dans le prix du repas, et que donc là, c'est bien un coût supplémentaire. Dernière chose : est-il exact également que, dans certaines cantines, en tout cas dans certains restaurants, des retraités viennent faire la surveillance des enfants ? Et si oui, dans quel cadre le font-ils ? Sont-ils rémunérés ? Sont-ils bénévoles ? Y a-t-il des conventions qui sont prises pour assurer leur travail ? Comment cela se passe-t-il ? »

Monsieur le Maire

« Mais vous aviez dit que ce n'était qu'une question. »

M. MAILLER

« Mais c'est la même. »

Monsieur le Maire

« Non ça fait trois questions. Trois questions, c'est trois questions. »

M. MAILLER

« C'est une question à tiroirs. Et la dernière chose... »

Monsieur le Maire

« Vous êtes toujours dans le tiroir, vous. »

(Rires)

M. MAILLER

« Je voudrais juste savoir ce que vous comptez faire pour veiller à ce que les enfants ne mangent pas des plats trop salés, comme cela a été le cas récemment, et des plats trop sucrés puisque, a priori, dans certaines écoles, trois dans le centre-ville récemment, les pâtes étaient tellement salées que les enfants n'ont pas pu les manger. »

Monsieur le Maire

« Donc cela fait quatre questions, pas une. Il y avait une question de Monsieur TITOV. Non ? Oui ? Deux. Et Madame CAPORAL. Et après, nous pourrons clore. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc la première question porte sur le rôle des commissions. Vous nous dites souvent que l'opposition a la possibilité de faire des propositions, de travailler en commission. Pour l'instant, je remarque qu'il s'agit surtout de s'exprimer ou de poser des questions pour les projets de la majorité. C'est surtout informatif, en fait. Je voulais donc savoir si, en tant qu'opposition, on peut présenter une idée, un projet d'intérêt général, en commissions ou en dehors de commissions, pour qu'ensuite l'idée soit étudiée en Conseil municipal, sans forcément passer par un vœu.

Deuxième question sur la transparence des élus. Dans le Nord de l'Europe, nous avons des pays où le taux d'imposition est parfois plus haut que chez nous, mais tout le monde est content de payer des impôts, car il y a la possibilité pour chaque citoyen de consulter en détail toutes les dépenses publiques. Ici, ce n'est pas le cas, mais je pensais qu'en tant qu'élus, on pouvait avoir accès à tous ces détails. Sachant que Madame AMAR notamment nous disait que chaque euro dépensé est important, ce qui est vrai, mais même en cherchant, nous tombons sur des dépenses globales avec peu de détails. Dans un but de transparence, est-il possible de savoir, et sans forcément se comparer à d'autres élus de maintenant ou d'aujourd'hui, si le Maire a bénéficié d'une nouvelle voiture de fonction, quel est son coût, quelle était la limite de prix d'achat à ne pas dépasser ? Le carburant est-il remboursé et dans quelle limite ? Y a-t-il eu aussi des travaux dans le cabinet ou le bureau du Maire ? De quelle nature et pour quel montant ? Y a-t-il eu l'achat d'un bureau ? Je comprends d'ailleurs que si vous faites travailler un ébéniste local, ce sera plus cher qu'un meuble de grand commerce. J'avais d'ailleurs salué le choix de la pierre de Souppes pour sa qualité. Et enfin avez-vous, comme dans le privé, une limite par repas quand il s'agit de faire un déjeuner professionnel ? Est-ce que cela ne concerne que vous ou vos adjoints aussi, et est-ce qu'on peut avoir les montants sur une année ? Merci. »

(Brouhaha)

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi, ce sera très court puisqu'il s'agit d'une question technique. Comme vous avez remarqué, dans le quartier où j'habite, on refait tout l'éclairage public. On a mis des leds pour consommer moins. Mais simplement, la lumière est une lumière blanche très forte. Ce type de lumière n'est pas bon pour la faune. Je sais que l'on peut régler, baisser l'éclairage. Ce serait bien de pouvoir le faire, parce que là, c'était éclairé hier vraiment comme en plein jour d'une part. Et d'autre part, je sais que pour la Ville, parce que là maintenant ces lampadaires ont été mis dans ce quartier, mais pour l'avenir, ce serait bien d'avoir un éclairage un peu plus jaune, qui permet justement à la faune et aux insectes de s'adapter beaucoup mieux. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors je vais essayer de répondre rapidement à l'ensemble des questions. Je vais commencer par vous, Madame CAPORAL. Pour l'instant, je pense que sur la rue Jean-Savu, nous sommes sur une période de test et d'installation. Ce que nous avons fait, depuis maintenant quelques mois, c'est de réduire justement l'intensité d'éclairage de 50 %, de telle manière à faire des économies. Les leds nous permettent de le faire, ce n'était pas le cas des anciens éclairages, justement ceux qui sont jaunes, voire orange, puisqu'on est sur les anciens systèmes. Et donc on a considérablement réduit mais, malgré cela, certains nous disent que cela reste encore fort, parce que le led éclaire plus. Pour autant, les orientations sont différentes, et elles gênent moins, justement, notamment tout ce qui est population volatile.

Sur la question de Monsieur TITOV, eh bien écoutez, les commissions, oui, vous pouvez enrichir les commissions. Vous ne pouvez pas venir avec un nouveau projet. On s'exprime sur les projets qui sont portés par la majorité, mais vous pouvez très librement enrichir un projet, et je vous invite à le faire aussi souvent que nécessaire, et je crois d'ailleurs que vous l'avez déjà fait au cours d'une commission. Je crois que c'est une bonne chose.

Alors après, vous voulez savoir ce que chacun gagne, qu'est ce qui se passe, les impôts... Vous mélangez un petit peu tout. À savoir si le bureau du Maire a été refait... Oui, il a été refait parce que quand je suis arrivé, on ne pouvait même pas faire une visio dans le bureau. Je vous rappelle que c'était en plein COVID. On avait besoin de travailler. L'argent des équipements informatiques, il allait où ? Il allait sur Le Bon Coin. Alors, effectivement, on a voulu que cela rentre sur des équipements modernes pour pouvoir travailler, et l'on n'a pas équipé que le bureau du Maire, on a équipé aussi la salle du haut qui est là, on a équipé d'autres salles pour que l'ensemble des agents puissent travailler dans de bonnes conditions. Cela a été un élément tout à fait essentiel de pouvoir avoir ce type d'équipement. Et le problème, c'est que l'écran, eh bien ça bougeait un mur. Il a fallu faire tomber un mur dans le petit bureau qui est à côté et, manque de chance, dans le mur, il y avait de l'amiante. Alors quand il faut désamianter, eh bien oui, cela fait des coûts, ça fait des travaux, et donc on a refait complètement ce bureau pour en faire un lieu de travail où je passe beaucoup d'heures avec l'ensemble des équipes, aussi bien les élus que l'administration, du matin jusqu'à tard le soir. Donc ce n'est pas un objet personnel, comme vous pouvez le laisser entendre. Les repas, il n'existe pas de repas pris en charge au titre des frais de mission, puisque l'on n'a jamais eu de délibération passée sur ce sujet. Et d'ailleurs, sur la question de la voiture, pendant trois ans, j'ai utilisé ma propre voiture, et pas une voiture de la Ville. Vous voyez donc qu'il y a des comportements qui sont tout à fait exemplaires en la matière.

Sur le 7 h 30 que vous évoquez, Monsieur FAUTRÉ, eh bien écoutez, on est pris effectivement entre deux demandes : la première qui est celle des familles qui disent : eh bien le 7 h 30, nous, on est ravis de l'avoir, mais pendant les périodes de vacances scolaires, on ne commence pas plus tard,

et donc on a besoin d'avoir une réponse pour pouvoir arriver à l'heure au travail. Et donc beaucoup nous demandent qu'effectivement ce dispositif soit mis en place le plus rapidement possible. Dans beaucoup de conseils d'école, ce sujet revient sur la table, avec des parents qui demandent - alors ce n'est pas forcément l'intégralité des parents - mais il y en a beaucoup. Et donc on essaie de trouver des solutions. On voit aussi les contraintes que cela peut représenter pour les agents, et donc on discute pour faire en sorte de trouver les meilleures modalités pour qu'à la fois le service public, mais je pense que vous devez y être attaché, puisse se faire au profit des familles de Champigny, avec un juste équilibre pour nos agents.

Monsieur MAILLER, alors vous avez parlé du prix unitaire d'Elior, on vous a déjà répondu. Vous avez tous les éléments, vous revenez dessus en permanence, vous avez même eu la copie du marché. On vous invite à vous y reporter. Sur la question du lavage laissant entendre que maintenant, avec Elior, c'est terrible : les agents sont obligés de laver. Alors, en fait, ils ne lavent pas, contrairement à ce que vous dites : ils font ce que l'on appelle un pré-lavage, ils rincent simplement. Et avec le SIRESCO, c'était pareil. Le tunnel de lavage, il existe déjà chez Elior. C'étaient des millions que l'on nous demandait pour investir sur un tunnel de lavage, donc de l'argent qu'il y avait à investir avec le SIRESCO. Eh bien ce processus est exactement le même, c'est-à-dire qu'il y a un simple rinçage. Après les plats partent effectivement dans une unité de lavage, et SIRESCO ou Elior, ils procèdent tous de la même façon parce que, avec le lavage, il y a aussi une désinfection, parce qu'après les bacs en inox sont réutilisés. Qu'il y ait des retraités qui aient envie de travailler pour faire de l'accompagnement, s'ils ont envie, vous voulez empêcher les retraités de travailler ? »

M. MAILLER

« C'est juste savoir s'ils sont salariés... »

Monsieur le Maire

« Mais s'ils sont salariés, oui ; s'ils ont envie, oui, on en a. Il y en a qui viennent aussi faire du passage au niveau des écoles, et donc on ne va pas ouvrir ce soir le débat des retraites, mais enfin si certains ont envie de travailler au-delà, on ne va pas les en empêcher.

Quant au sel, écoutez, moi je vais régulièrement, aussi bien quand c'était le SIRESCO qu'Elior, je n'ai jamais trouvé que ce soit particulièrement salé et, en tout cas, ce n'est pas du tout les préconisations qui sont opérées. On entend l'alerte que vous mentionnez, je ne l'ai pas constatée, mais si on a effectivement des remontées, on fera le nécessaire. Et on a un suivi tout à fait précis avec Alain CHATAUD, avec l'ensemble des équipes sur le travail qui doit être fourni par Elior, y compris sur la découpe au regard des grammages. Il y a effectivement des méthodes qui sont un peu différentes, il y a des adaptations à faire, mais aujourd'hui comme hier, quand vous allez dans une cantine de la Ville de Champigny, le jour où il y a des frites c'est génial, le jour où il y a des lentilles, c'est moins bon. Mais, en attendant, il y a des repas équilibrés qui sont servis aux enfants, avec une véritable qualité, avec un accompagnement, avec des ajustements encore à faire. On y travaille et vous pouvez compter sur notre pleine et entière mobilisation sur ce sujet.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée et bonne nuit. »

La séance est levée le 23 mars à 01 heure 02.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h02.

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire

Président de séance



Le Secrétaire de séance



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **COPIE DES DELIBERATIONS**
- **COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

- **PROCES VERBAL PUBLIE LE 07 JUIN 2023**